

RIOPEL GAGNON LAROSE
S T É N O G R A P H E S O F F I C I E L S
O F F I C I A L C O U R T R E P O R T E R S

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2025

DOSSIER : R-4287-2024 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
 Mme SYLVIE DURAND
 Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 16 SEPTEMBRE 2025
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 12

ROSA FANIZZI
STÉNOGRAPHE OFFICIELLE

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAMÉ);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	4
PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	43
PLAIDOIRIE PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	57
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	86
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN (Suite)	135
RÉPLIQUE PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE	148
RÉPLIQUE PAR Me PHILIP THIBODEAU	158

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025), ce seizième
2 (16e) jour du mois de septembre :

3
4 PRÉLIMINAIRES

5
6 LA GREFFIÈRE :
7 Bonjour à tous. Bienvenue à cette audience du seize
8 (16) septembre deux mille vingt-cinq (2025) en mode
9 hybride. Dossier R-4287-2024 Phase 2 : Demande
10 d'approbation du plan d'approvisionnement et de
11 modification des Conditions de service et Tarif
12 d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025.
13 Poursuite de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Bonjour à tous. Bonjour, Maître Cadrin.
16 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :
17 Bonjour. Merci pour l'accommodement d'hier. Désolé
18 de vous avoir manqué. Je vous ai écouté à distance,
19 et surtout relu. Quelques bons échanges, j'ai noté.
20 Alors, nous en reparlerons dans quelques instants.
21 J'ai déposé le plan de plaidoirie, plan
22 d'argumentation ce matin. Vous l'avez sous la cote
23 C-AHQ-ARQ-0040. Je l'affiche à l'écran. Dans mon
24 habitude, c'est relativement court en termes de
25 texte. Je pourrai vous en parler quelques instants.

1 Alors, j'ai repris les recommandations du mémoire
2 mais également les nouvelles recommandations, les
3 recommandations modifiées en cours de route par
4 monsieur Raymond, en faisant référence aux
5 différentes pages où on en parle si les sujets
6 méritent d'être approfondis dans le cadre de votre
7 délibéré.

8 Mon premier commentaire, et c'est en cours
9 d'audience, on a découvert qu'il y avait certains
10 enjeux en journées de pointe. On a toujours pensé
11 qu'il y avait des enjeux en journées de pointe.
12 Mais certains enjeux d'approvisionnement en
13 journées de pointe. Ça nous a, entre guillemets,
14 surpris, si on peut dire ça comme ça. Mais ça nous
15 a amenés à se poser des questions sur encore une
16 fois la priorisation. Et je pense que c'est un
17 sujet qui vous intéressait, les dossiers qu'on doit
18 prioriser. Alors, je vais vous en parler bien
19 évidemment.

20 Alors, on a parlé entre autres des enjeux
21 de transport qui pouvaient entraîner des enjeux
22 d'approvisionnement éventuellement dans les
23 journées de pointe. Je vais en parler dans quelques
24 instants. Mais on a parlé de la biénergie
25 également, là où on s'attend justement dans les

1 journées qui seraient de pointe d'avoir un apport
2 gazier plus important, entre autres pour soulager
3 le réseau d'électricité.

4 Alors, ça nous préoccupe et ça nous oblige,
5 je pense, à avoir une discussion à plus court terme
6 pour parler de la priorisation que peut-être on
7 aurait dû l'avoir et peut-être de s'accélérer dans
8 cette démarche-là. Alors, il n'y a rien de
9 dramatique à court terme. On l'a mentionné, pour
10 l'hiver qui s'en vient, on a mentionné qu'on était
11 bien couvert, mais quelque chose qui s'en vient
12 peut-être pour les hivers à venir à très court
13 terme.

14 Donc, rendez-vous à venir, ça, c'est
15 peut-être un peu le sujet, la thématique
16 récurrente. Plusieurs des sujets qu'on avait
17 présentés entraînaient des discussions
18 supplémentaires à faire. J'ai compris qu'il y avait
19 une grande ouverture à ces discussions-là entre les
20 causes tarifaires. Je pense que c'est une bonne
21 chose. Je pense que c'est quelque chose qu'on
22 doit... sur lequel on doit aller de l'avant, mais
23 aussi quelque chose qui nous place dans un contexte
24 spécial, parce que des causes pluriannuelles, ça
25 nous donne un peu plus de temps pour se parler, il

1 va de soi, entre les causes tarifaires.

2 Mais par contre, si on ne le fait pas et si
3 on n'a pas de conversations entre les causes
4 tarifaires, parce qu'il y a toujours un dossier
5 plus urgent qui se présente, il y a toujours un
6 nouvel enjeu qui se présente, et ça ce n'est pas
7 propre à Énergir, c'est propre à tous les
8 distributeurs, et même moi, je vous dirais,
9 personnellement - comme on l'a vu hier - mais ceci
10 étant dit, si on n'a pas la chance de se parler,
11 s'il n'y a pas d'ordonnances qui sont rendues par
12 la Régie, s'il n'y a pas de « deadline » qui sont
13 mis en place - excusez-moi - de date butoir, bien,
14 il y a une chance qu'on ne se revoie pas avant
15 plusieurs années vu le pluriannuel en question.

16 Évidemment, Énergir pourra revenir de son
17 propre chef, poser certaines questions, faire
18 certains dossiers particuliers, par exemple pour la
19 refonte de l'interruptible. On y reviendra dans
20 quelques instants. Pas besoin d'attendre une cause
21 tarifaire pour venir vous solliciter pour avoir ce
22 genre de discussions là. Sur le plan juridique,
23 c'est possible de venir vous voir. Mais encore une
24 fois, il n'y a pas d'obligation. Alors, évidemment,
25 on a noté certains enjeux à ce niveau-là et je

1 pense qu'il y a une certaine urgence d'agir et de
2 mettre en place des délais. Mais la bonne volonté y
3 est. Donc, je présume que ce n'est pas un enjeu.
4 C'est simplement d'établir un calendrier qui va
5 fonctionner, si je peux dire comme ça.

6 Je vous amène donc, après cette brève
7 introduction-là, sur les recommandations. La
8 première recommandation : L'AHQ-ARQ recommande à la
9 Régie de prendre acte d'un biais systématique dans
10 les prévisions d'Énergir des transferts vers
11 l'électricité attribuables à la biénergie. C'est un
12 terme assez récurrent. Pour nous, dès le début, on
13 a constaté un certain optimisme dans ces chiffres
14 qui étaient lancés de part et d'autre, par Hydro-
15 Québec et Énergir. Mais encore une fois, on note le
16 biais et on réitère que ce biais-là doit être
17 maintenant approfondi pour éviter qu'il existe tout
18 simplement.

19 Alors, l'AHQ-ARQ... C'est ce qui a donné la
20 nouvelle recommandation en cours d'audience suite
21 aux questions posées, suite aux différentes DDR que
22 nous avons eues également. Alors, on recommande à
23 la Régie de demander à Énergir de faire rapport,
24 lors de la prochaine cause tarifaire de l'année
25 deux mille vingt-six, deux mille vingt-sept

1 (2026-2027) - donc on a choisi notre date, on vous
2 a mentionné quand on voudrait l'avoir idéalement -
3 sur les améliorations à la prévision des transferts
4 vers l'électricité attribuables à la biénergie,
5 dont notamment la prise en compte du « mix » de
6 clients, ainsi que du facteur de décalage entre la
7 signature des contrats et l'observation effective
8 des volumes couverts.

9 On en a discuté en cours d'audience. On
10 voit que le taux de pénétration est bon, mais il y
11 a comme un délai à avoir les volumes qui vont avec.
12 Et c'est le point qu'il était important de
13 mentionner, c'est qu'il faudrait raffiner nos
14 prévisions pour traiter des volumes. En fait, le
15 taux de pénétration c'est bien intéressant, mais
16 c'est les volumes qu'on cherche à la fin. Alors,
17 c'est plutôt ce point-là qui doit être précisé et
18 qui doit être, je dirais, pris en compte pour avoir
19 vraiment l'arrivée des volumes en question.

20 Recommandation numéro 2. L'AHQ-ARQ
21 recommande à la Régie de demander à Énergir de
22 proposer, dans les meilleurs délais - alors, encore
23 une fois, on parle de délais - une approche
24 stochastique, à l'instar de ce que fait
25 Hydro-Québec pour évaluer sa fiabilité en

1 puissance, afin de déterminer le service de pointe
2 requis pour combler le déficit d'approvisionnement
3 en période d'hiver, le cas échéant.

4 Alors, je réitère les quelques constats que
5 nous avons. En fait, les méthodes stochastiques,
6 il n'y a rien de nouveau à ça. Je comprends que...
7 des discussions qu'on a eues avec mon collègue qui
8 ne s'est pas lancé dans ce débat de stochastique et
9 je ne le ferai pas non plus certainement, il y a de
10 meilleures personnes que moi pour en parler,
11 évidemment. Mais ce que je comprends
12 essentiellement, c'est que ce n'est pas quelque
13 chose de nouveau, ce n'est pas quelque chose de
14 très différent, c'est juste que c'est fait, dans
15 certains cas, mais ici ce n'est pas fait. Alors,
16 c'est l'enjeu.

17 En fait, ce qu'on fait ici, c'est qu'on...
18 on va empiler - excusez l'expression - plusieurs
19 aléas extrêmes en journée de pointe, ce qui n'est
20 pas une approche juste et raisonnable, je dirais,
21 en raison des coûts engendrés. J'ajoute ça avec la
22 question de l'approvisionnement dont on vient de
23 nous parler. Alors, les outils qui vont être mis en
24 place risquent d'être des outils coûteux. Et c'est
25 ce qu'on voit poindre à l'horizon, si on ne fait

1 pas cette approche stochastique parce qu'évidemment
2 on va présumer qu'on en a besoin de beaucoup et on
3 va présumer donc, parce qu'on empile les aléas
4 extrêmes, alors que ce n'est pas nécessaire.

5 On a parlé de la journée de deux mille
6 vingt-trois (2023), de février deux mille vingt-
7 trois (2023) comme étant une journée froide. Il y
8 avait encore de la place, il y avait encore de la
9 marge. Alors, je comprends que c'est une journée
10 extrême, mais on ajoute à tout ça une autre série
11 d'aléas extrêmes, comme monsieur Raymond en faisait
12 part. Et je vous parle particulièrement de : à la
13 page 6 de sa présentation au niveau des aléas.

14 Alors évidemment, l'aléa climatique, un sur
15 trente (30) ans, qui est déjà un aléa assez
16 important. Réduction disons prudente des capacités
17 projetées des vaporisateurs à l'usine LSR, avec un
18 taux de panne qui est appliqué là à ce niveau-là
19 également. Capacité nécessaire pour couvrir la
20 majorité des retraits interdits des clients du
21 service interruptible. Alors, la prise en compte de
22 l'interruptible c'est un sujet qui va revenir dans
23 la refonte, parce qu'évidemment on ne prévoit... on
24 prévoit ces retraits interdits là, donc on prévoit
25 donc alimenter malgré le caractère interruptible

1 des clients. Et dans une moindre mesure, une
2 approche prudente quant à la disponibilité future
3 du GSR produit sur son territoire. Ce sont les
4 éléments qui sont assez extrêmes, dont on prend en
5 compte. Et on ne fait pas cette approche
6 stochastique là, alors on dira « déterministe »,
7 c'est l'expression à consacrer. Une question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître... oui, je...

10 Me STEVE CADRIN :

11 Pas sur le stochastique j'espère.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je ne suis pas qualifiée non plus pour aller là-
14 dedans. En fait, je veux juste être sûre de bien
15 vous comprendre. Quand vous dites que le trois (3)
16 février deux mille vingt-trois (2023) il y avait
17 encore de la marge, ce que vous voulez dire c'est
18 que la journée du... seulement prendre la journée
19 du trois (3) février c'est suffisant, on n'est pas
20 obligé de rajouter des couches par-dessus pour
21 s'assurer de pouvoir rencontrer la pointe?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Pas tout à fait. L'approche stochastique, c'est
24 justement ça, c'est de prendre l'ensemble de ces
25 aléas-là. Un sur trente (30) ans, cet hiver-là très

1 froid, c'est une chose. C'est simplement vous
2 réconforter en vous disant que ça, c'était déjà
3 suffisant, là, un sur trente (30) ans on pouvait le
4 couvrir. Alors ça vous réconforte sur la fiabilité.
5 Mais l'approche stochastique, c'est de prendre une
6 série d'aléas, les insérer dans la machine, et je
7 vais résumer ça simplement, faire les simulations
8 nécessaires pour pouvoir éventuellement déterminer
9 la courbe et ce qui est nécessaire pour,
10 effectivement, passer cette pointe-là.

11 Alors, ces aléas-là ont une probabilité
12 d'occurrence. On en a parlé. Je pense que c'est
13 madame Durand qui en avait parlé également à un
14 moment donné. Alors la possibilité que tout arrive
15 en même temps est peut-être très faible, voire
16 nulle. Et il faut décider quel est, dans le fond,
17 notre critère de fiabilité. J'y venais à cette
18 question-là en me disant : bien, dans le fond, il
19 faut se déterminer un critère de fiabilité, on ne
20 parlera pas celui d'Hydro-Québec, mais il y en a un
21 qui est connu. Ici, on semble avoir adopté un
22 critère de fiabilité qui est de ne jamais se
23 tromper puis d'en avoir beaucoup. Je dis ça
24 simplement, là, pour pouvoir résumer en termes
25 ordinaires. Oui?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je m'excuse, je veux juste résumer parce que...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... ce n'est pas... Donc, dans le fond, ce que vous
7 dites, c'est que l'approche de - puis là, je
8 résume - « trop fort, casse pas » d'Énergir, c'est
9 peut-être un petit peu trop coûteux. Donc, prendre
10 la journée très froide du trois (3) février deux
11 mille vingt-trois (2023), quelques... mettre
12 quelques couches par-dessus, mais dans la méthode
13 stochastique, il y aurait, en fonction des
14 probabilités, il y aurait un choix parmi toutes les
15 autres, alors qu'Énergir, vous dites : bien, il ne
16 fait pas de choix, il les met toutes alors, pour
17 s'assurer.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Exact. En résumé, là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 En résumé.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Vous verrez à la page 7, dans le fond, c'est... des
24 représentations, excusez-moi, là, de monsieur
25 Raymond :

1 On ne connaît pas la probabilité de la
2 conjugaison de tous ces cas extrêmes,
3 celle-ci pouvant être quasiment nulle.

4 Et on a vu la référence de madame Durand dans les
5 notes sténographiques du quatre (4) septembre aux
6 pages 124, 125, il y avait cette conversation-là.
7 Donc, ce que vous dites c'est : pas assez de
8 fiabilité, ça crée des risques, alors de simplement
9 prendre un sur trente (30) ans cette journée de
10 février deux mille vingt-trois (2023), c'est peut-
11 être un risque indu, c'est ce que la méthode
12 stochastique vise à éviter d'ailleurs.

13 Trop de fiabilité, bien, c'est des tarifs
14 trop élevés parce que ça entraîne des
15 investissements additionnels, des acquisitions
16 additionnelles, mais aussi la mise en place
17 d'investissements dans le réseau lui-même, surtout
18 quand qu'on nous parle de transport qui pourrait
19 être déficient dans ces heures de pointe là...
20 « dans ces journées de pointe », pardon, je me
21 trompe, je m'excuse, il faut que je parle en
22 Énergir et non en Hydro-Québec.

23 Donc, c'est l'équilibre à rechercher.
24 Alors, ce n'est pas juste un, mais c'est cet
25 équilibre-là à rechercher par la méthode

1 stochastique. J'espère ne pas avoir trop dénaturé
2 monsieur Raymond qui m'écoute à distance.

3 Mme SYLVIE DURAND :

4 J'ai juste une petite question.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Oui.

7 Mme SYLVIE DURAND :

8 Qu'est-ce qui vous permet de dire que le trois (3)
9 février deux mille vingt-trois (2023), il y avait
10 encore de la place sur la journée de pointe? Est-ce
11 que j'ai bien compris cette affirmation-là?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Oui.

14 Mme SYLVIE DURAND :

15 Où est-ce que vous avez...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Ah, bien, je pourrai vous retrouver la référence,
18 je n'aurai pas de réplique, contrairement à mon
19 confrère, mais je pourrai vous retrouver la
20 référence à cet élément-là. On n'était pas en
21 déficit d'approvisionnement, on n'était pas au-delà
22 de ce qui était possible d'approvisionner. Alors,
23 c'est ce que moi, j'avais compris, ce que monsieur
24 Raymond et moi avons discuté, mais je peux vérifier
25 si dans la preuve ça apparaît, mais je peux vous

1 dire que c'est ce qu'on a discuté ensemble. Je
2 pourrai donner les chiffres précis, à la rigueur,
3 si vous me le permettez, peut-être par écrit parce
4 que je n'aurai pas la chance de répliquer à mon
5 confrère.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Si vous avez la chance, vous ou avec l'aide de
8 monsieur Raymond...

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... de nous trouver le passage avant la réplique
13 d'Énergir, parce que je les vois qu'ils se... leur
14 langage non verbal souligne un désir de réplique.
15 Alors, ce serait probablement...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Je les vois pas aussi bien que vous, là, mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mais pour qu'ils puissent répliquer justement à
20 votre affirmation si vous avez...

21 Me STEVE CADRIN :

22 Je vais voir ce que je peux faire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... si vous êtes capable.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, au courant de la matinée, je vais voir si je
3 suis capable de rejoindre monsieur Raymond, mais
4 qui est dans une... justement dans des conférences
5 sur l'énergie en tant que tel aux États-Unis en ce
6 moment.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Pas de problème, je vous remercie.

9 Mme ESTHER FALARDEAU :

10 Excusez-moi.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Oui, allez-y.

13 Mme ESTHER FALARDEAU :

14 Écoutez, quant à avoir décidé de...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Je ne dépasserai pas la recommandation numéro 2,
17 finalement.

18 Mme ESTHER FALARDEAU :

19 Non, mais parce que c'est quand même important ce
20 que vous dites, et puis ça m'interpelle
21 certainement comme régisseur. Donc, ce qu'on est en
22 train de comprendre tout le monde, c'est que vous
23 dites, c'est comme si l'approche actuelle nous mène
24 à une situation où il y a trop de prudence. Parce
25 que quand on utilise le terme « fiabilité » ou

1 « indice de fiabilité », on conclut vite au fait
2 qu'il pourrait... les approvisionnements pourraient
3 ne pas être fiables, on pourrait être dans une
4 situation où il faut s'assurer d'avoir suffisamment
5 d'aide, d'être suffisamment... dans une situation
6 où il y a suffisamment de fiabilité. Là, ce que
7 monsieur Raymond disait, c'est étant qu'on ne tient
8 pas compte de la probabilité d'occurrence des
9 différents événements, qu'on leur accorde une
10 probabilité de cent pour cent (100 %), bien, on se
11 retrouve dans une situation où on a la ceinture et
12 puis les bretelles. C'est-à-dire qu'on achète trop
13 d'approvisionnement.

14 Me STEVE CADRIN :

15 On achète trop, on investit peut-être trop dans des
16 équipements, dans du stockage, dans d'autres moyens
17 de transport, et caetera, et caetera, là. Mais je
18 veux... toutes ces choses-là peuvent nous amener,
19 dans le fond, cette approche trop prudente qui
20 n'est pas validée par une méthode stochastique,
21 fait en sorte qu'on va avoir à investir davantage
22 qu'on aurait besoin de le faire. Ce n'est pas
23 nécessairement toujours une question
24 d'approvisionnement tout simplement, ça peut être
25 d'autres éléments également. Surtout que là, on

1 parle de contraintes au niveau du transport
2 spécifiquement du gaz, alors oui, il pourrait en
3 manquer dans le sens, mais quand même bien qu'on en
4 voudrait plus, on n'en aurait peut-être pas plus.

5 Alors, l'aide, si je peux dire, d'achat de
6 court terme, on va les appeler comme ça, là, qui
7 pourrait venir en termes de gaz, est peut-être
8 limitée. Mais ça aussi, ça se modélise et ça aussi,
9 ça se prend en compte dans la méthode stochastique
10 également. Alors, mais la probabilité d'occurrence
11 de tout ça en même temps, je ne veux pas faire le
12 mathématicien sorcier, mais c'est quand même assez
13 faible, voire très faible.

14 La question, c'est à quel point - puis là,
15 pour continuer dans les images, là, on nous parle
16 de marcher sur le bord du précipice - mais à quel
17 point il faut se mettre loin du précipice
18 finalement ou pas. Alors là, je pense qu'on se met
19 beaucoup trop loin, on peut se rapprocher, là - le
20 « précipice » était un terme un peu qui fait peur,
21 là - mais donc de la ligne de fiabilité qu'on se
22 donne et qu'on doit respecter.

23 Monsieur Raymond parlait, par exemple, des
24 barrages hydroélectriques, là, sur une défaillance
25 un sur dix mille (1/10 000) ans, alors ça se simule

1 dans le modèle et ça va nous placer à la distance
2 appropriée du... de la ligne ou du précipice en
3 question, pour ne pas se retrouver... Mais ça peut
4 arriver et ça... c'est impossible de s'assurer
5 qu'il y aura cent pour cent (100 %)
6 d'approvisionnement en tout temps, en toutes
7 circonstances. Il peut y arriver toutes sortes
8 d'événements qui feront en sorte que le réseau ne
9 soit pas capable de répondre, ne serait-ce qu'un
10 bris majeur d'équipement qui est imprévu. Et ça
11 peut toujours arriver, il n'y a pas une probabilité
12 zéro à la... On ne peut pas arriver à une
13 fiabilité...

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Mais vous vous souviendrez, là, que les témoins
16 d'Énergir nous ont décrit quelle est la procédure à
17 suivre quand le réseau tombe, là, c'est-à-dire
18 quand... Et puis est-ce que vous avez intégré ça,
19 cette réalité-là du réseau de... gazier dans votre
20 proposition? Et si vous ne l'avez pas intégré,
21 pourquoi?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Non, non, bien sûr. Bien sûr. Quand je dis...
24 Monsieur Raymond vous a donné l'exemple du barrage,
25 là. Si le barrage rupture, là - c'est pour ça qu'on

1 a conçu le barrage un dans dix mille (1/10 000)
2 ans, là - c'est qu'il va inonder des gens puis il
3 va y avoir mort d'hommes et de femmes. Alors, c'est
4 risqué, c'est très important, c'est très grave. Et
5 ici, on parle de décès de gens. Alors, évidemment,
6 on n'est pas dans ce sujet-là, là, ici, en matière
7 de gaz. On a compris la procédure, c'est moi-même
8 qui posais les questions, une procédure assez
9 complexe qui peut entraîner certains délais,
10 certains coûts additionnels. Mais ça aussi, ça se
11 modélise.

12 Alors, je ne vous dis pas de prendre un...
13 une occurrence un dans dix mille (1/10 000) ans,
14 là, ce n'est pas ce que je vous dis. Mais c'est
15 simplement pour illustrer le propos en vous
16 disant : ça, c'est modélisé aussi, dans la question
17 de la gestion des barrages. C'est ce que monsieur
18 Raymond faisait, d'ailleurs, lorsqu'il travaillait
19 chez Hydro-Québec, cette méthode stochastique là
20 qu'il a « lui-même », entre guillemets, discutée et
21 présentée dans les années quatre-vingt-dix (90)
22 avec les simulations Monte Carlo, et caetera.

23 Alors, oui, c'est pris en compte. En fait,
24 on ne vous propose rien ici que de s'asseoir puis
25 de la faire, la méthode...

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 O.K.

3 Me STEVE CADRIN :

4 ... hein, on se comprend. Alors, on verra ensuite,
5 là, si nos collègues nous arrivent et nous disent :
6 « Bien, ça, c'est très très très important, c'est
7 très très très grave parce que ça entraîne ceci »,
8 bien, ça se compte, là, ça se mesure, ça se soupèse
9 à l'intérieur du modèle. C'est la beauté du modèle
10 de la méthode stochastique, de ce que j'en
11 comprends, puis ça s'arrête...

12 Mme ESTHER FALARDEAU :

13 Oui.

14 Me STEVE CADRIN :

15 ... pas mal là.

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Est-ce que vous avez une idée de la valeur de la
18 plus-value? Non, c'est-à-dire de la valeur de cette
19 prudence, de cet excès de prudence là dont
20 Énergir... Parce que là, on comprend qu'il y a trop
21 de prudence, là. Donc, si on avait une approche
22 différente qui permet de réduire cette prudence-là
23 à un niveau plus raisonnable, combien ça sauverait
24 en termes...

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, en fait, ce que vous me demandez, c'est de
3 faire la méthode stochastique puis vous faire le
4 delta entre les deux, là, ce que je ne suis pas
5 capable de faire aujourd'hui...

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 O.K.

8 Me STEVE CADRIN :

9 ... parce qu'on ne le fait pas. Alors, si on le
10 faisait - puis ce n'est pas par refus de répondre,
11 là - je vous dirais, si on le faisait, on... on
12 verrait la différence entre les deux.

13 Est-ce que c'est extrêmement coûteux de
14 faire ça? La réponse c'est « non », là. La méthode
15 stochastique, ce n'est pas quelque chose de si
16 difficile que ça à faire. Ça prend un certain temps
17 à faire, ça se comptabilise, puis monsieur Raymond
18 vous expliquera si vous voulez dans une prochaine
19 question que vous pourriez lui poser dans une autre
20 phase, peut-être, ou ailleurs, on pourra en
21 discuter.

22 D'ailleurs, on a parlé de rencontres de
23 travail, vous voyez, c'est le point final de ma
24 recommandation numéro 2, c'est d'avoir la chance
25 d'en discuter. Puis éventuellement, bien, vous avez

1 quelqu'un qui l'a fait toute sa carrière, là, qui
2 pourra être présent, si tant est qu'on discute avec
3 l'ouverture qui a été présentée par Énergir, je
4 pense, d'en parler. Mais c'est sûr que le delta
5 entre les deux, puis la valeur du delta en question
6 me préoccupe davantage, alors qu'on nous parle de
7 problématiques de transport, et caetera. Alors, on
8 risque, on parle peut-être d'investir des choses
9 pour pouvoir faire face à cette question-là.

10 Rappelons-nous, puis là, je ne veux pas
11 trop devancer, mais... ou reculer, mais la
12 biénergie nous amène à consommer davantage en
13 période de pointe, et la problématique se présente
14 en période de pointe. Alors, c'est comme si on
15 prépare un « perfect storm », si vous voulez, puis
16 on ne calcule pas correctement tout ça. Alors, il
17 est certain qu'il va y avoir des investissements
18 qui vont nous venir bientôt. Et ça, c'est surtout
19 quelque chose qu'on veut éviter, mais d'avance,
20 maintenant. Alors, évidemment, il y a des
21 approvisionnement aussi, tout simplement gaziers,
22 là, mais il y a également tous les équipements qui
23 doivent être construits. Le temps pour les
24 construire est particulier aussi, ça ne se fait pas
25 en une heure (1 h) ou en quelques jours, ça se fait

1 en années, et ça se prévoit d'avance, alors.

2 On veut dans une situation dans laquelle
3 on est actuellement, n'ayant pas la réponse, ça
4 nous apparaît important de faire l'exercice, qui,
5 avec égard, là, ne nous apparaît pas si coûteux.

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 Parfait. Puis on verra s'il y a des épargnes au
8 niveau des approvisionnements. Par exemple, après
9 avoir fait l'exercice.

10 Me STEVE CADRIN :

11 On peut présumer à l'oeil qui en a. L'ampleur, si
12 vous empilez des aléas extrêmes puis vous les
13 mettez toutes déterministes, là, c'est sûr. Bien,
14 pas c'est sûr que ça n'arrivera pas. À chaque fois
15 je dis ça, je me fais corriger par monsieur
16 Raymond. Ça peut arriver. Ça peut arriver, mais
17 c'est un dans dix mille (10 000) ans, par exemple.
18 Puis je vais donner un exemple extrême, là.

19 Alors, on est surprotégé. Alors...

20 Mme ESTHER FALARDEAU :

21 On est surprotégé.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Bien alors, combien maintenant, est-ce que ça vaut
24 la peine? Bien, ça ne sera pas... à mon avis, ça
25 sera pas en dizaine de dollars, ça va être un

1 montant quand même qui pourrait être appréciable,
2 surtout dans le contexte.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :
4 Merci.

5 Me STEVE CADRIN :
6 Je peux continuer. J'ai peut-être fini, je ne sais
7 pas, mais...

8 LA PRÉSIDENTE :
9 Non, mais c'est une conversation intéressante qui a
10 à avoir fait que c'est... puis c'est un sujet qui
11 nous intéresse tous, alors. Mais je vais vous
12 encourager à... à continuer puis...

13 Me STEVE CADRIN :
14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :
16 Si ça vous dérange qu'on vous pose des questions en
17 cours, on peut attendre...

18 Me STEVE CADRIN :
19 Aucunement.

20 LA PRÉSIDENTE :
21 O.K.

22 Me STEVE CADRIN :
23 Aucunement, aucunement. C'est juste parce que des
24 fois ça peut peut-être faire en sorte...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me STEVE CADRIN :

4 ... que je vais répéter quelque chose, vous allez
5 me dire : « Bien là, on en a parlé tantôt. »

6 Mais... parce que je suis peut-être allé plus loin.
7 Non, aucun problème, au contraire, je préfère ça.

8 Donc, ce que je vous mentionnais dans
9 le fond, on a parlé, là, on a fait un peu
10 d'imagerie, là, mais en termes de... de... de bord
11 du précipice dans le noir, ces choses-là, c'est sûr
12 que cette terminologie-là fait peur, là, si je peux
13 me permettre de le dire de cette façon-là.

14 Sauf que de me faire dire qu'on est dans
15 le noir alors qui a moyen de s'éclairer, ça me pose
16 un enjeu sérieux. Et c'est ce que monsieur Raymond
17 mentionnait. Alors je parle des lampes de poche,
18 là, des lanternes ou des guides lumineux, si vous
19 voulez continuer dans l'image, là, jusqu'au bout.
20 Mais il y en a, ça existe, ça se fait.

21 Alors. Donc, comme j'ai mentionné, ce n'est
22 pas des outils d'apprenti sorcier parce qu'on a
23 aussi des commentaires, hein, qui viennent... Je
24 pense, c'était maître Regnault aussi, là, qui avait
25 mentionné qu'il ne faut pas être apprenti sorcier

1 dans la question des approvisionnements. Bien, en
2 tout cas...

3 Je vous soumettrai que monsieur Raymond
4 est un expert, là, en optimisation notamment, on va
5 dire, électrique, là. Mais les techniques
6 d'optimisation sont les mêmes pour le gaz, de toute
7 façon. Alors, il y a des intrants qui sont
8 différents. Il y a des contraintes qui sont
9 différentes, on est d'accord.

10 Mais c'est ce que vous dit monsieur
11 Raymond également, donc parlons-nous, c'est la...
12 la fin, dans le fond de ma section de la
13 recommandation numéro 1. Je dirais, la 1.1, la
14 nouvelle.

15 Et pour répondre à la question. Donc, ça,
16 c'est urgent. Puis une ordonnance de la Régie
17 serait nécessaire pour dire que Énergir doit faire
18 cet exercice-là avec les intervenants en faisant
19 des rencontres de travail pour en parler, pour
20 arriver avec une proposition le plus tôt possible,
21 mais pour le prochain dossier tarifaire.

22 Or, dans l'intervalle. Donc, la
23 recommandation numéro 2, pardon. Alors, on
24 mentionnait, ça, c'est une recommandation qui a été
25 répondue, alors je vais lire rapidement :

1 Dans l'intervalle, l'AHQ-ARQ
2 recommande à la Régie de ne pas
3 reconnaître les coûts qui seraient
4 assumés [...]

5 Comme on l'a déjà mentionné, ce n'est plus
6 un enjeu, il y a eu des ajustements qui ont été
7 faits en cours de route. Ça ne présente pas
8 d'enjeux, donc, de cette approche déterministe dont
9 on vient de discuter ensemble qui est d'empiler des
10 aléas extrêmes.

11 Recommandation numéro 3 qui est maintenue :
12 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de
13 demander à Énergir d'obtenir une
14 version révisée des études réalisées
15 par Artelys pour l'établissement de la
16 prévision des besoins en journée de
17 pointe, mais en tenant compte que des
18 journées les plus froides.

19 En fait, ce qu'on demande, c'est de raffiner
20 l'exercice, tout simplement. En fait, les réponses
21 qu'on nous a données, puis je veux juste
22 paraphraser un peu. C'est qu'on va perdre un
23 certain nombre de données. Mais nous, ce qu'on vous
24 dit, c'est que les données qu'on va perdre, c'est
25 des données de journées qui ne sont pas parmi les

1 plus froides. Alors ça a peu ou pas d'intérêt de
2 connaître ces journées-là, ce qui est... ce qui est
3 intéressant pour établir notre ligne qui doit
4 passer dans le régression au bon endroit, là.

5 Puis je ne veux pas faire... Vous me
6 voyez gesticuler, là. Mais il faut passer dans les
7 journées froides pour déterminer là où la ligne est
8 corrélée, finalement, avec les résultats. Sinon, on
9 va faire une corrélation avec des journées non
10 pertinentes, et on va changer la... pardon, la
11 ligne ou la diagonale de place de façon trop
12 importante.

13 Alors. En soit, Artelys avait déjà
14 fait certains commentaires, et je vais arrêter là
15 parce que je vais être un apprenti sorcier si
16 j'essaie de vous expliquer ce qu'Artelys a fait.
17 Mais ce qu'on mentionne dans le fond, c'est : il
18 faut aller plus loin, de ce côté-là également. Puis
19 en tenant compte des journées les plus froides plus
20 particulièrement qui, je vous dirais, qui est le
21 principal enjeu, dans le fond.

22 Alors, ça, c'est les prévisions des
23 besoins en journée de pointe.

24 On voit toujours une question de...
25 une forme des besoins, de la demande, ce qu'on a...

1 et ce côté-là, on voit un certain exercice, je
2 dirais, qui... où on en demande trop ou on en veut
3 trop, peut-être. Puis on fera la méthode
4 stochastique pour pouvoir justement éventuellement
5 rétablir la demande au bon endroit et savoir ce qui
6 en est.

7 Les autres sujets, je les appelle comme ça,
8 d'abord la refonte du service interruptible. Alors,
9 dans le dossier... déjà dans le dossier
10 R-4177-2021, on considérait déjà qu'il y avait une
11 urgence de revoir le service interruptible en
12 général. On s'est aperçu des faux interruptibles en
13 cours de route, on a vu également qu'il y a...
14 qu'on considère finalement que ces retraits
15 interdits-là, il faut s'approvisionner quand même
16 parce qu'il y aura des retraits interdits. Alors,
17 il y a un enjeu à ce niveau-là, au niveau de
18 l'interruptible, je pense, qui doit être revu de
19 fond en comble. Je pense qu'on est tous venu à la
20 même position, de dire : effectivement, il faut le
21 faire.

22 On voit, Hydro-Québec a entrepris tout un
23 chantier, là, sur cette question de gestion de la
24 demande en puissance en fait, la GDP, là, avec
25 toutes sortes d'outils à ce niveau-là. Y voyant là

1 un gisement important pour la réduction, dans le
2 fond, parce que c'est... c'est de
3 l'approvisionnement déguisé en négatif, dans le
4 fond, c'est de l'approvisionnement qu'on n'a pas
5 besoin d'aller chercher, alors on peut l'appeler
6 « approvisionnement » si vous voulez ou autrement.
7 Mais, dans le fond, il s'agit essentiellement de
8 réduire la demande dans les besoins des journées de
9 pointe. Et c'est pour ça que l'interruptible existe
10 et existe depuis longtemps et chez tout le monde,
11 incluant au niveau électricité.

12 Alors, ce qu'on mentionne, ce que monsieur
13 Raymond mentionne c'est qu'il y a lieu de bien
14 évaluer la valeur du service interruptible et
15 d'attribuer un taux de réserve approprié. On
16 revient encore à une probabilité d'occurrence, là,
17 que personne ne soit capable de s'interrompre la
18 journée de pointe X. Ça, ça se modélise également
19 et ça se prend en compte également.

20 Mais, pour nous, ce n'est pas une question
21 simplement de déterminer : est-ce qu'on doit donner
22 moins aux interruptibles actuels parce qu'ils ne se
23 sont pas interrompus la journée X ou Y ou Z dans le
24 passé. Au contraire, c'est d'évaluer correctement
25 la valeur de ce service interruptible-là face à

1 l'alternative ici, d'avoir à s'approvisionner
2 davantage ou construire des équipements
3 additionnels pour pouvoir être en mesure de passer
4 les journées de pointe qui s'en viennent devant
5 nous. Avec, encore une fois, la fameuse contrainte
6 de transport qui nous est apparue en cours de
7 route, qui nous dit : il y a un risque, on risque
8 de ne pas pouvoir en acheter d'autre, puis d'en
9 faire venir d'autre de l'extérieur.

10 Comme j'ai dit, ces achats de court terme-
11 là, ça se modélise aussi. Mais quand même, la
12 valeur du service interruptible, si elle doit être
13 rehaussée, qu'elle le soit. C'est tout. Que les
14 crédits soient plus importants, mais qu'on accorde
15 à ça la valeur juste et appropriée au service
16 interruptible, qui aura un taux de réserve. Alors,
17 il ne s'approche... que ce ne sera pas cent pour
18 cent (100 %) des cas où tous les interruptibles
19 vont s'interrompre. Il va y avoir des aléas, des
20 bris d'équipement, des décisions d'affaires qui
21 vont être prises par l'entreprise, qui vont faire
22 en sorte qu'on va avoir une valeur à
23 l'interruptible, qu'on va pouvoir utiliser pour les
24 fins de notre approvisionnement, pour les fins de
25 notre réseau et de ce qu'on a besoin d'amener dans

1 le réseau, dans les journées de pointe
2 particulièrement.

3 Alors, je répète ce que j'ai déjà dit tout
4 à l'heure. Les causes plurianuelles, si nous
5 manquons le bateau, là, si je peux me permettre de
6 le dire de cette façon-là, on se revoit dans trois
7 ans ensuite. Alors, la preuve de l'été deux mille
8 vingt-six (2026) doit avoir été travaillée en amont
9 avec les intervenants pour éviter un autre report.
10 Ça fait déjà un certain temps, là, qu'on court
11 après ce dossier et cette refonte et on n'y arrive
12 pas. Alors, pour plein de bonnes raisons et de
13 mauvaises raisons, peu importe, ce qu'on vous
14 demande ici, dans le fond, c'est qu'on y voit ici
15 des rencontres techniques avec les intervenants en
16 amont d'une proposition. Évidemment, on pourra
17 travailler la proposition du côté d'Énergir, nous
18 rencontrer, en discuter avec nous, y voir les
19 enjeux, parler avec des gens, par exemple, de
20 l'ACIG, qui ont des clients... une clientèle
21 interruptible plus évidente. On y reviendra tout à
22 l'heure aussi sur la question de la gestion... de
23 la gestion de la demande, là, c'est la « demand
24 response » de Brattle Group. Je l'ai mentionné plus
25 tôt en fait, dans la question de la fiabilité. Je

1 le rementionne ici.

2 L'interruptible c'est une chose, mais il y
3 a également, là aussi, un gisement intéressant au
4 niveau du « demand response », qui peut s'appliquer
5 à la clientèle commerciale comme celle que nous
6 représentons, par exemple, mais qui peut
7 s'appliquer également à du résidentiel et
8 autrement. Alors, évidemment il y a... il y a toute
9 une série d'outils derrière ça, il y a des enjeux
10 de pouvoir utiliser vraiment cette « demand
11 response »-là ou la gestion de la demande, si vous
12 préférez, il va de soi. Brattle Group a fait un bel
13 exercice, je vous invite vraiment à aller lire ce
14 qu'ils ont fait comme Power Point, c'est
15 intéressant, ça vous donne les enjeux, ça vous
16 donne les avantages, mais ça vous donne aussi, dans
17 ce cas-ci, particulièrement si on parle de
18 l'interruptible, des solutions à court terme
19 rapides et faciles à mettre en place. C'est une
20 question... une option tarifaire, qui règle le
21 problème rapidement, d'un enjeu de risque
22 d'approvisionnement à la période de pointe.

23 Si on continue puis on va un peu plus loin,
24 bien il y a peut-être d'autres gisements, au niveau
25 de la gestion de la demande, qui peuvent être

1 utilisés.

2 Alors donc, encore une fois, c'est de ne
3 pas manquer le bateau, dans le sens de ne pas se
4 retrouver dans une autre cause pluriannuelle trois
5 ans plus tard que celle de l'année prochaine déjà.
6 Alors, c'est sûr que si la... ce qui arrive dans ce
7 genre de débat-là, puis on l'a vu aussi avec Hydro-
8 Québec, c'est que parfois on voit des écueils, on
9 s'aperçoit de choses qui ne fonctionnent pas
10 lorsqu'on parle avec les intervenants ou on se fait
11 questionner, puis on dit : ah, on aurait dû penser
12 à cet élément-là. Et ce qui arrive, c'est qu'on est
13 obligé de reporter. Alors, une autre phase, un
14 autre dossier. Si on s'en est parlé avant et on a
15 la chance de le faire et on a l'ouverture pour le
16 faire, bien tant mieux, faisons-le d'avance. Ce
17 n'est pas quelque chose qui est très difficile,
18 dans le fond, de faire, et ça va nous éviter de
19 reporter encore une fois cet élément-là.

20 Surtout avec... bien, je le mentionnais
21 déjà, je ne le répéterai pas trop, là, mais les
22 enjeux de transport, puis est-ce qu'on nous parle à
23 court terme. Alors, la solution de court terme
24 facile, là, c'est peut-être la question de gérer
25 l'interruptible adéquatement, de le placer au bon

1 endroit et d'inciter peut-être de nouveaux
2 interruptibles de se joindre rapidement à ce tarif,
3 qui sera bonifié peut-être, qui sera pris en compte
4 peut-être.

5 Alors, les indicateurs de performance pour
6 l'optimisation des approvisionnements, bien, ça,
7 c'est encore une fois un peu le dada de monsieur
8 Raymond. Si on ne se mesure pas, c'est difficile de
9 s'améliorer. En fait, on ne le saura pas, si on
10 s'est amélioré, tout simplement, ça va régler la
11 question assez rapidement.

12 Alors, c'est un autre enjeu soulevé à un
13 bon moment, là, sur cette question-là. Alors
14 évidemment, l'approvisionnement, on peut parler
15 particulièrement des approvisionnements en général,
16 mais les approvisionnements de court terme, en
17 journée de pointe. Alors, la mesure de l'écart
18 versus l'approvisionnement parfait, bien, c'est sûr
19 que c'est a posteriori, là, c'est un bulletin,
20 c'est le but de l'exercice.

21 On a eu toutes sortes de discussions avec
22 Hydro-Québec qui dit : « Bien, vous connaissez la
23 réalité parfaitement, mais ce n'est pas comme ça
24 quand on fait de la prévision. » Mais je dis :
25 « Oui, c'est ça, c'est comme ça qu'on mesure. On

1 établit qu'est-ce que ça aurait été parfaitement,
2 si vous aviez connu tout parfaitement avant, puis
3 ce que vous avez prévu. » Alors, l'écart peut être
4 en haut ou en bas, là, je vais laisser les mains
5 aller. Mais l'élément, c'est de déterminer ce qu'il
6 y a en termes de gisement d'optimisation possible à
7 ce niveau-là. Est-ce que ça vaut la peine de se
8 lancer dans cet élément-là, pour répondre à une
9 question de madame Falardeau tout à l'heure, quel
10 est le gisement, dans le fond, là, quand on parlait
11 de la méthode stochastique, là encore une fois,
12 c'est un élément de mesure, dans le fond, alors
13 difficile de s'améliorer si on ne se mesure pas, du
14 moins comme je l'ai dit, on ne le saura pas.

15 Ici, on a parlé du projet avec MoveAI pour
16 améliorer la prévision à court terme - vous aviez
17 posé la question, Madame Falardeau. Encore une
18 fois, on va améliorer par rapport à quoi, là? On
19 investit dans cette démarche-là, on va aller dans
20 cette direction-là? On n'est pas contre, au
21 contraire, c'est une très bonne idée, là. Utiliser
22 les outils qui peuvent nous permettre d'avoir une
23 meilleure prévision à court terme, c'est sûr que
24 c'est un élément important. Mais comment on va
25 pouvoir déterminer qu'il y a une amélioration?

1 Comment on pourra déterminer le coût de réalisation
2 du projet et la valeur de la réalisation du projet
3 de cette prévision-là, cette meilleure prévision-là
4 a-t-elle une valeur?

5 Alors, encore une fois, on revient toujours
6 à la question, dans le fond, d'avoir un indicateur
7 de performance qui nous permettra de mieux
8 comprendre. Alors, ça aussi, c'est assez important,
9 parce qu'il n'y en a pas en ce moment et il y a une
10 difficulté de voir également tous ces gisements-là
11 et tout ce qu'on va vouloir demander.

12 Donc, encore une fois, à ce niveau-là, on
13 aura encore une discussion de rencontres de travail
14 technique avec les intervenants, encore quelque
15 chose qui peut se faire à court terme, auquel on
16 pourra participer bien sûr. Vous avez compris que
17 monsieur Raymond, c'est dans sa table d'expertise,
18 je vous dirais même, même s'il n'est pas déclaré
19 ici expert, là, ce n'est pas ce que je dis, là,
20 mais vous le savez déjà qu'il a été déclaré expert
21 à plusieurs reprises, notamment en matière
22 d'optimisation des approvisionnements.

23 Alors, ça complète mes représentations. Je
24 ne sais pas si vous avez d'autres questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 J'en ai une petite. En fait...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Mausus! Allez-y.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est sur la priorisation de vos priorités. Donc,
7 on voit que le service interruptible est là, on
8 voit les indicateurs de performance. Mais si vous
9 aviez à choisir l'ordre de priorité pour l'AHQ-ARQ,
10 est-ce que c'est les interruptibles passent
11 avant...? Parce qu'on le sait que le tarif GSR et
12 la socialisation du tarif GSR devrait
13 définitivement être une priorité, mais dans quel
14 ordre? Alors, si je vous posais la question, vous
15 me diriez, vous préféreriez qu'on concentre nos
16 efforts sur lequel?

17 Me STEVE CADRIN :

18 Bien, écoutez, ça serait difficile pour moi de vous
19 dire de ne pas vous occuper du tarif de
20 socialisation des GSR, c'est sûr que c'est un point
21 important. Mais honnêtement, la question
22 d'interruptible est quelque chose qui, entre
23 guillemets, nous pend au bout du nez, là. Ce n'est
24 pas moi qui l'ai dit, on l'a appris, une certaine
25 nouvelle urgence, j'aurais tendance à dire, en se

1 faisant dire que peut-être pendant... C'est peut-
2 être temporaire, là, de ce qu'on nous dit, mais on
3 verra bien tantôt, là, parce que qui dit parfois
4 « temporaire » se trompe et le « temporaire »
5 devient un peu plus long, alors... Puis je vous dis
6 que c'est un gisement... Alors, l'interruptible
7 serait... la refonte d'interruptible est déjà
8 attendue depuis un certain temps, annoncée aussi
9 d'une certaine façon, on est tous d'accord, et je
10 pense que c'est un point qu'on doit travailler très
11 rapidement.

12 Mais il va de soi que ça... je ne peux pas
13 vous dire ça sans avoir une meilleure prévision de
14 la demande, sans avoir une meilleure capacité
15 d'évaluer nos réels besoins. Et d'empiler des aléas
16 extrêmes, c'est coûteux à tous les jours. Alors,
17 potentiellement, je vais dire, pour répondre à ce
18 que madame Falardeau me disait tout à l'heure, je
19 ne connais pas le chiffre, alors je vous dis, ça
20 peut être coûteux, je vais le dire comme ça.

21 Alors, ce sont ces deux éléments-là qui
22 sont les plus importants, je pense.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, ça va être l'ensemble de nos questions. Je
25 vous remercie, Maître Cadrin.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous nous revenez en avant-midi pour la
5 référence...

6 Me STEVE CADRIN :

7 J'essaie de faire ça, oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci beaucoup. On va pouvoir passer à
10 l'argumentation... oui, je vois maître David qui
11 s'approche.

12 PLAIDOIRIE PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

13 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Mesdames les
14 Régisseurs. Éric David pour Option Consommateurs.
15 On a déposé le plan d'argumentation il y a quelques
16 minutes, donc je vais y aller directement.

17 Au fond, au paragraphe 4, on a le résumé
18 des... plutôt la liste des sujets que nous avons
19 traités soit dans le mémoire ou pendant la
20 présentation de la preuve d'Option consommateurs.
21 Donc, en totalité, il y a huit sujets sur lesquels
22 on s'est penché. Et l'argumentation contient une
23 synthèse de la position d'Option consommateurs sur
24 les huit sujets.

25 Ceci dit, je voulais pas nécessairement

1 aborder tous les sujets individuellement, parce que
2 dans certains cas, à toutes fins pratiques, ce
3 qu'on avait à dire, on l'a dit soit dans le mémoire
4 ou dans la présentation, je n'ai rien de plus à
5 ajouter au niveau de l'argumentation. Alors, je
6 vous fais grâce de trois des sujets sur lesquels je
7 n'ajouterai rien, à savoir : prévisions de la
8 demande volontaire de GSR, évolution de
9 l'initiative d'approvisionnement responsable en gaz
10 naturel et la diversification des indices de
11 fourniture. Pour ces trois sujets-là, on vous
12 réfère donc à la synthèse qui est contenue ici dans
13 l'argumentation qui, elle, est basée sur le mémoire
14 et la présentation de monsieur Castiblanco.

15 Donc, je vais aborder le premier sujet, le
16 plan d'approvisionnement gazier. Au fond, et je
17 suis au paragraphe, juste avant le paragraphe 6,
18 Option consommateurs s'est penchée sur deux des
19 composantes du Plan, mais plus particulièrement sur
20 la question des hypothèses économiques et
21 énergétiques.

22 Évidemment, Énergir propose de maintenir la
23 méthodologie des scénarios haut et bas, et Option
24 consommateurs avait suggéré que ce serait pertinent
25 de faire une mise à jour des hypothèses économiques

1 qui dataient de l'automne vingt vingt-quatre
2 (2024), sauf dans... on a pris connaissance de la
3 décision procédurale qui, à toutes fins pratiques,
4 disait qu'une telle mise à jour était pas requise
5 dans les circonstances. Ceci dit, la décision en
6 question nous avait dit... avait dit qu'on pouvait
7 exprimer nos préoccupations sous l'angle du choix
8 du scénario, et c'est ce qu'Option consommateurs a
9 fait dans sa preuve. Donc, Énergie propose de
10 retenir le scénario de base et Option consommateurs
11 est d'avis que c'est plutôt le scénario bas qui
12 devrait être retenu.

13 Et maintenant, je suis au paragraphe 11.
14 Bien qu'à première vue, le scénario bas peut
15 paraître pessimiste, ce qu'on nous avons déposé en
16 preuve et présenté en preuve, c'est le fait que les
17 estimations les plus récentes, qui datent pour la
18 plupart du mois d'août, démontrent qu'il y a un
19 ralentissement plus marqué de l'économie que ce qui
20 avait été prévu dans les prévisions économiques de
21 l'automne vingt vingt-quatre (2024). C'est le
22 premier point.

23 Le deuxième point, on l'a vu d'ailleurs
24 dans les médias cette semaine, le taux de chômage
25 augmente au Canada, donc qui est également un signe

1 important de ralentissement économique.

2 L'éléphant dans la pièce, c'est évidemment
3 les tensions avec les États-Unis au niveau de nos
4 relations commerciales, et ces tensions-là ne
5 diminuent aucunement. Je lisais dans La Presse ce
6 matin qu'il n'y a aucune indication de la part du
7 gouvernement, des deux gouvernements, comme quoi
8 une entente est imminente ou même à proximité.
9 Donc, on est loin d'avoir réglé ce litige-là. Et
10 pour nous, donc, évidemment, étant une économie
11 basée largement sur les exportations, c'est un
12 point pour nous tout à fait important, que la Régie
13 doit tenir compte. C'est l'état actuel de la
14 situation économique, nous vous soumettons, que
15 vous devez considérer.

16 Donc, paragraphe 13. On estime que le
17 scénario bas est plus apte à refléter le contexte
18 économique actuel. Et notre recommandation qui est
19 repris au paragraphe 14, c'est donc de retenir le
20 scénario bas.

21 Je vais sauter maintenant au prochain
22 sujet, au paragraphe 27, Les modifications au PED
23 pour encourager la conversion vers la biénergie et
24 l'achat volontaire de GSR Comme vous le savez,
25 Énergir propose une série d'ajustements au PED afin

1 d'améliorer l'adhésion.

2 Le premier ajustement est l'élimination
3 d'un montant maximum d'aide financière qui est
4 présentement établi à quinze mille dollars
5 (15 000 \$) par client. Énergir propose plutôt le
6 fonder sur un montant de deux cents dollars (200 \$)
7 par tonne de GES évités. Option consommateurs
8 appuie cet ajustement.

9 Deuxième série d'ajustements concerne les
10 conditions d'admissibilité. Et le texte du
11 Programme serait reformulé pour clarifier, entre
12 autres, que c'est l'engagement de consommer le GSR
13 qui constitue le critère d'admissibilité et que
14 l'engagement de dix (10) ans est pris auprès
15 d'Hydro-Québec - et non pas d'Énergir.

16 Et finalement, Énergir propose à ce sujet
17 d'introduire la notion de GES évités admissibles.
18 Pour cette série d'ajustements là, encore une fois,
19 Option consommateurs les appuie.

20 Le dernier changement proposé par Énergir
21 concerne la structure des versements. Au lieu de...
22 qui est présentement un seul versement par
23 subvention et que le montant maintenant va être
24 versé en plusieurs versements. Encore une fois, on
25 appuie cet ajustement.

1 Paragraphe 31, ceci étant dit, on note
2 qu'il existe encore beaucoup de défis importants
3 concernant le PED, notamment la notoriété, et
4 deuxièmement, certaines des exigences
5 contractuelles qui peuvent constituer un frein à
6 l'adhésion.

7 Paragraphe 32, donc le renforcement des
8 efforts de commercialisation et de promotion
9 demeure un levier essentiel pour favoriser
10 l'utilisation. Comme le programme est en vigueur
11 depuis peu de temps, Énergir doit continuer à
12 montrer l'évolution du Programme et à encourager
13 l'adhésion.

14 Par conséquence, Option consommateurs
15 recommande d'approuver les ajustements au PED qui
16 sont proposés par Énergir, mais aussi d'enjoindre
17 Énergir à déployer plus d'efforts à la
18 commercialisation et à la promotion du Programme et
19 d'enjoindre Énergir à revoir certaines des
20 exigences contractuelles qui peuvent constituer un
21 frein à l'adhésion.

22 Le prochain sujet que je voulais aborder
23 avec vous, c'est la méthode d'évaluation de la
24 rentabilité des projets d'extension de réseau. Dans
25 la décision rendue dans le dossier 4213, la Régie

1 avait demandé à Énergir de fournir une évaluation
2 d'impact des modifications apportées à la Méthode.
3 Elle a également demandé à Énergir d'établir sa
4 position sur un assouplissement de l'hypothèse d'un
5 maintien de la consommation de trente pour cent
6 (30 %) entre les années 21 et 40.

7 Il faut se rappeler, donc, que les
8 paramètres de l'analyse de rentabilité ont pour
9 objectif de refléter le risque associé aux
10 raccordements de nouveaux clients.

11 La question principale soulevée dans la
12 décision D-2023-0018 concernait l'assouplissement
13 des hypothèses de consommation de gaz pour les
14 années 21 à 40. Cependant, Énergir a refusé de
15 donner suite à cette demande de la Régie en
16 invoquant trois raisons. Je vous fais grâce de lire
17 les raisons, mais elles sont notées au paragraphe
18 37.

19 Donc, Énergir a plutôt proposé des
20 modifications à la grille d'évaluation. L'une des
21 principales modifications consiste à exiger un
22 engagement de consommation de GSR sur une période
23 minimale de cinq ans. Pour Option consommateurs,
24 cette proposition s'avère contraignante, surtout
25 lorsqu'on considère le fait que les coûts du GSR

1 demeurent largement supérieurs à celui du gaz
2 naturel traditionnel. En audience, le témoin
3 d'Énergir a confirmé que l'engagement de
4 consommation en GSR sur cinq ans peut avoir un
5 effet dissuasif pour certains clients.

6 Paragraphe 39, Énergir propose également
7 d'éliminer les seuils de consommation pour le
8 résidentiel afin de simplifier la grille.
9 Cependant, Énergir n'explique pas la pertinence de
10 ne pas tenir compte de ses volumes ou du nombre de
11 portes dans l'appréciation du risque à long terme.

12 Donc, au paragraphe 41, les recommandations
13 d'Option consommateurs sont de : refuser la grille
14 telle que proposée par Énergir et plutôt de
15 demander au Distributeur de déposer, lors de la
16 prochaine cause tarifaire, une nouvelle version de
17 la grille avec les éléments suivants : ne pas faire
18 de distinction entre les clients qui consomment le
19 GSR ou le GNT; maintenir la distinction relative
20 aux volumes de consommation, avec une révision
21 potentielle de ceux-ci; établir à vingt (20) ans la
22 période considérée pour la projection des volumes
23 et des revenus pour les clients à petite
24 consommation, pour les marchés résidentiels,
25 commerciaux et institutionnels en intégrant une

1 consommation résiduelle de trente pour cent (30 %)
2 pour les années vingt et un à quarante (21-40); et
3 finalement, établir à quarante (40) ans la période
4 considérée pour la projection des volumes pour les
5 clients à grande consommation... pour les clients
6 industriels et aussi les clients à grande
7 consommation des marchés résidentiels, commerciaux
8 et institutionnels.

9 Je suis maintenant au paragraphe 55. Le
10 sujet est : l'allongement de la période
11 d'amortissement des aides financières au PGEÉ.
12 Énergir propose de porter la période
13 d'amortissement des aides financières de dix (10) à
14 quinze (15) ans. À première vue, cette prolongation
15 peut paraître avantageuse pour la clientèle.
16 Cependant, certains éléments doivent être examinés
17 de plus près.

18 On note que la réduction tarifaire
19 cumulative est d'environ... représente environ...
20 seulement un point quatre pour cent (1,4 %) du
21 budget autorisé pour vingt vingt-cinq, vingt vingt-
22 six (2025-2026). Deuxièmement, l'impact net devient
23 haussier à l'année 16. Ce qui soulève un enjeu
24 d'équité intergénérationnelle qui préoccupe Option
25 consommateurs.

1 Selon Énergir - et je suis au paragraphe
2 57 - la proposition offre aussi une plus grande
3 cohérence avec celle... avec la période
4 d'amortissement appliquée dans les programmes
5 d'Hydro-Québec. Mais le point que nous avons
6 apporté, c'est que, par exemple, en Colombie-
7 Britannique, des périodes d'amortissement
8 différentes sont appliquées à Fortis et à BC Hydro.
9 Ce sont deux secteurs énergétiques différents.
10 Donc, ce n'est pas nécessairement logique qu'il y
11 ait la même période d'amortissement pour un
12 distributeur de gaz et un distributeur
13 d'électricité.

14 On a aussi appris dans la preuve qu'Énergir
15 s'est appuyée sur une analyse indépendante faite
16 par une firme externe. Et, au fond, ce qu'on
17 constate de la preuve d'Énergir, c'est que
18 plusieurs facteurs peuvent influencer sur ces
19 estimations.

20 Afin de répondre à cette inquiétude, le
21 témoin d'Énergir a d'ailleurs suggéré une révision
22 quinquennale qui pourrait être déposée à la Régie,
23 incluant l'évolution des économies, une information
24 déjà présentée dans les rapports annuels.

25 Au paragraphe 60, on souligne le fait qu'on

1 estime utile et nécessaire qu'Énergir partage
2 l'étude faite par la firme externe, l'analyse
3 indépendante afin d'éclairer la Régie.

4 Paragraphe 61. En somme, Option
5 consommateurs a des réserves importantes quant à la
6 proposition d'Énergir et sur les effets à long
7 terme, et juge que les justifications fournies
8 demeurent insuffisantes. Pour ces raisons, et par
9 respect du principe de prudence, Option
10 consommateurs recommande à la Régie de refuser la
11 demande d'Énergir.

12 Option consommateurs demeure toutefois
13 ouverte à réexaminer la période d'amortissement
14 lors de la prochaine cause tarifaire, à la
15 condition qu'Énergir dépose les résultats détaillés
16 de l'évaluateur externe et présente l'impact
17 tarifaire à long terme.

18 En conséquence, nos recommandations sont de
19 refuser l'allongement de dix (10) à quinze (15) ans
20 pour la période d'amortissement et de demander à
21 Énergir de refaire une nouvelle proposition qui
22 inclurait une analyse de l'impact tarifaire sur
23 vingt (20) ans, et le dépôt des résultats de
24 l'évaluateur externe.

25 Le dernier sujet que je voulais aborder

1 avec vous, ce sont... Bien, c'est un sujet
2 d'ailleurs qui a suscité beaucoup de
3 questionnements de la part de la formation, et avec
4 raison étant donné votre mission première de
5 protéger les consommateurs. C'est la question
6 d'acheminer de manière électronique les avis de
7 recouvrement.

8 Donc, monsieur Castiblanco a relaté dans sa
9 présentation que, souvent, les gens qui ont de la
10 misère à payer leurs factures d'énergie ont
11 également des problèmes à payer leur fournisseur
12 d'Internet, leur fournisseur de service de
13 téléphone mobile et plein d'autres sujets. Donc, ça
14 peut souvent être relié tous ces problèmes-là.

15 Ce qui veut dire qu'il y a un risque quand
16 même que, pour cette clientèle-là qui est en
17 défaut, il y a un risque quand même significatif
18 qu'elle ne reçoive pas un avis qui est transmis
19 uniquement de façon électronique. C'est pour cette
20 raison qu'on estime que la demande de modification
21 devrait être rejetée.

22 Ce qu'on propose à la place, et on pense
23 que ça va répondre aux préoccupations qu'on a
24 entendues de la part de la formation, c'est
25 qu'Énergir nous revienne avec une proposition de

1 modification des Conditions de service qui
2 contiendrait une gradation claire du processus
3 d'avis de recouvrement.

4 Paragraphe 69, ce qu'on suggère, c'est que
5 le premier rappel se fasse dans le mode de
6 correspondance qui avait été désigné par le client.
7 Le deuxième devrait se faire par rappel
8 téléphonique. Et, si le client ne répond à aucune
9 des deux premières méthodes, l'avis final, lui,
10 devrait toujours être envoyé par écrit à l'adresse
11 de facturation du client. On estime que cette
12 gradation-là répondrait aux préoccupations que vous
13 avez exprimées et que l'analyste d'Option
14 consommateurs exprime également.

15 Voilà! Quant à la liste d'épicerie,
16 essentiellement, on constate qu'il y a plusieurs
17 enjeux tarifaires qui sont pressants. Mais dans
18 cette cause-ci, dans cette phase-ci, Option
19 consommateurs n'a pas pris position sur ces sujets
20 tarifaires, bien qu'on comprend pourquoi plusieurs
21 intervenants sont préoccupés par ces questions-là.

22 Donc, globalement, sur les enjeux
23 tarifaires, on s'en remet à la Régie. Le seul bémol
24 serait, par contre, notre suggestion au niveau de
25 l'article 9.4.1 des Conditions de service. Étant

1 donné qu'on vient de discuter du sujet et que c'est
2 frais dans nos esprits, on pense que ce serait
3 efficient si Énergir pourrait nous revenir avec une
4 proposition de modification bonifiée, telle qui
5 pourrait faire suite à nos suggestions, dès la
6 Phase 3 du présent dossier.

7 Alors voilà, ce sont nos représentations.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Vous avez été très clair, Maître David. Alors, il
10 n'y aura pas de questions de la part de la
11 formation.

12 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

13 D'accord. Merci beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup. Il est dix heures (10 h). Maître
16 Champigny, ce serait à vous. Voulez-vous passer
17 maintenant ou après la pause? O.K. Alors, on va
18 prendre une pause. Il est dix heures (10 h). Donc,
19 on revient à dix heures et vingt (10 h 20). Je vous
20 remercie.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 _____

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour, Maître Champigny.

1 PLAIDOIRIE PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

2 Bonjour. Bonjour, Madame la Présidente; bonjour,
3 Mesdames les Régisseurs. On est à la fin de deux
4 semaines d'audience. Je vais essayer d'être un
5 petit peu dynamique. Mais j'apprécie beaucoup votre
6 attention puis votre examen très aiguisé tout le
7 long de cette audience-ci.

8 Donc, j'ai mon plan d'argumentation qui a
9 été déposé sous la cote C-ROÉÉ-0032. En
10 introduction, on fait un bref rappel du cadre
11 juridique. Donc, j'aimerais juste rappeler que, en
12 tant que compagnie d'utilité publique jouissant
13 d'un monopole sur la distribution du gaz naturel
14 sur la plus grande partie du territoire et du
15 marché du Québec, Énergir est assujettie au
16 mécanisme de régulation de la LRÉ. Puis la Régie
17 doit jouer un rôle actif en tant que régulateur
18 dans l'intérêt public.

19 Plusieurs choses ont été dites durant
20 l'audience. Le ROÉÉ avait plusieurs sujets
21 d'intervention. Certaines préoccupations ont été
22 atténuées, certaines répondues. Puis notamment
23 c'est le cas de la modification proposée du calcul
24 du prix du GSR. À ce sujet-là, le ROÉÉ ne s'oppose
25 pas à la modification de la méthode de calcul

1 demandée par Énergir.

2 Cependant, plusieurs préoccupations
3 demeurent dans un contexte d'urgence climatique, de
4 décarbonation rapide nécessaire à l'atteinte des
5 cibles climatiques et d'une prise de décision
6 éclairée par la Régie, comme je disais tout à
7 l'heure, dans l'intérêt public.

8 Le ROÉÉ, c'est un regroupement de huit
9 organismes environnementaux qui représentent des
10 dizaines de milliers de Québécois qui sont
11 préoccupés par ces questions-là. Donc, c'est sur
12 cette toile de fond-là que s'inscrit l'intervention
13 du ROÉÉ.

14 Le premier sujet : le suivi sur la
15 stratégie de commercialisation du GSR. Le ROÉÉ
16 prône la réduction de la consommation d'énergie et
17 des émissions de GES, notamment à travers des choix
18 de consommation plus judicieux. Les consommateurs,
19 notamment les clients actuels et futurs d'Énergir,
20 ils doivent être en mesure de procéder à ces choix-
21 là judicieux et d'avoir l'heure juste sur leurs
22 choix énergétiques.

23 Énergir a présenté son suivi sur la
24 stratégie de commercialisation du GSR qu'on a lu
25 avec grand intérêt. C'est un suivi qui est

1 important. Puis non seulement la Régie devrait le
2 maintenir dans le temps, mais aussi, selon nous, le
3 bonifier. Énergir demande ici d'en « prendre acte »
4 puis de « s'en déclarer satisfaite ». Pour nous, la
5 Régie ne devrait pas, dans ce cas-ci, s'en déclarer
6 satisfaite.

7 Le ROÉÉ est d'avis que le suivi est
8 inadéquat et incomplet en ce qui concerne d'abord
9 la perception du public, pouvant influencer la
10 demande en GSR, puis par rapport aux communications
11 d'Énergir à l'égard de la traçabilité du GSR; de
12 l'absence de contribution directe, par l'achat de
13 GSR, à la réduction des émissions de GES; et sur la
14 mécanique d'augmentation des volumes de GSR dans
15 son réseau, qui n'est actuellement pas fonction des
16 achats volontaires, pour le moment, mais plutôt des
17 obligations d'Énergir qui lui incombent en vertu du
18 Règlement concernant la quantité de gaz de source
19 renouvelable devant être livrée par le
20 distributeur.

21 Il est clair, à la lecture de l'article 1,
22 que c'est une obligation d'Énergir. Puis
23 actuellement, tant que la demande volontaire n'est
24 pas au niveau souhaité, c'est ce qui... c'est ce
25 qui dirige.

1 Donc, la raison du suivi demandé par la
2 Régie en deux mille vingt et un (2021), c'était de
3 s'assurer qu'Énergir saisisse le maximum
4 d'opportunités de vente de GSR, pour l'ensemble de
5 la clientèle volontaire, et de prévenir les risques
6 de socialisation du surcoût du GSR, qui a un effet
7 à la hausse sur les tarifs de distribution de gaz
8 naturel.

9 Ce suivi-là représente une obligation, pour
10 Énergir, de faire preuve d'une plus grande
11 transparence par rapport à ses efforts de
12 commercialisation. C'est ce que la Régie disait
13 dans sa décision D-2023-022, aux paragraphes 434 et
14 435. Je ne les ai pas reproduits, mais je vous
15 invite à les consulter.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Champigny, préférez-vous les questions à la
18 fin ou on peut vous interrompre?

19 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

20 Vous pouvez m'interrompre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 J'aimerais vous revenir sur le paragraphe 17 de
23 votre mémoire. Vous parlez de l'absence de
24 contribution directe par l'achat de GSR à la
25 réduction des émissions de GES.

1 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que vous parlez au Québec ou le fait de
5 payer pour avoir du GSR, ça contribue à la
6 réduction des GES, notamment au lieu de production?
7 Par exemple, si on prend les sites d'enfouissement
8 au Québec et qu'on fait du GSR, Sainte-Sophie, par
9 exemple, ça contribue, pas par la consommation du
10 gaz qu'on reçoit, mais ça contribue par l'achat à
11 faire en sorte qu'il y ait moins de GES à
12 l'atmosphère puisque ce gaz-là, au lieu d'être
13 libéré à l'atmosphère, est capté et rendu utile à
14 des fins de chauffage de l'air et de l'eau. Est-ce
15 que ça ne vient pas... l'absence de contribution
16 directe, là, j'aimerais juste... contribution
17 directe, est-ce que ça ne vient pas contribuer
18 directement, l'achat, à la réduction des émissions
19 de GES?

20 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

21 Bien en fait, Énergir, en injectant du GSR dans son
22 réseau, puis c'est là que le ROÉÉ est réfractaire
23 en fait à l'injection d'une petite quantité de gaz
24 de source renouvelable dans un réseau qui est, lui,
25 principalement fossile, mais donc le réseau

1 d'Énergir est verdi, si on peut dire, par
2 l'injection de GSR. Mais ce qu'on dit ici, c'est
3 que le fait que quelqu'un achète du GSR
4 présentement ne fait pas en sorte qu'il contribue à
5 augmenter la proportion de GSR dans le réseau.
6 Énergir va atteindre sa cible réglementaire dans
7 tous les cas, puis on vient juste en fait trouver
8 preneur.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est là, la discussion, parce que je ne suis pas
11 sûre de vous suivre. On se comprend, Énergir
12 n'atteint pas en ce moment les cibles fixées par le
13 règlement.

14 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

15 Hum, hum.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais il vend tout de même point cinq pour cent
18 (0,5 %) à des clients volontaires et il socialise
19 ou enfin, il vend à ses clients en réseau le reste
20 de la cible qu'il doit atteindre, donc deux pour
21 cent (2 %). Donc, il y a quand même deux pour cent
22 (2 %) du gaz livré dans le réseau qui est... qui
23 contribue à diminuer les GES en raison de sa
24 production. Donc, on se comprend que ce n'est pas
25 en raison de sa consommation, mais c'est en raison

1 de sa production. Donc, si c'est acheté à Sainte-
2 Sophie, c'est plus directement au Québec, c'est
3 pour ça que je vous demandais le lieu géographique.
4 Et si c'est aux États-Unis, par exemple, qu'il
5 l'achète, bien ça contribue à injecter dans le
6 réseau nord-américain, à diminuer les Ges. Donc, à
7 la hauteur de la cible du règlement.

8 On se comprend que c'est un pour cent
9 (1 %), deux pour cent (2 %), c'est pas
10 quatre-vingt-dix-neuf (99 %) ou cent pour cent
11 (100 %), mais ça contribue directement à une
12 diminution, peut-être trop petite pour le ROÉÉ, là,
13 qui voudrait que ce soit plus grand, mais est-ce
14 que ça ne contribue pas, selon vous, à diminuer les
15 GES?

16 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

17 Bien ultimement, ça demeure la consommation de gaz
18 naturel qui produit des émissions de GES. À
19 savoir... Dans le fond, le ROÉÉ considère ça de
20 façon macro, là, si je peux dire. On n'est pas...
21 on n'est certainement pas opposé à ce qu'il y ait
22 de la récupération de biogaz localement, capter ce
23 méthane-là pour chauffer le bâtiment juste à côté,
24 surtout si c'est un bâtiment industriel qui n'est
25 pas électrifiable. Mais c'est là notre position.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Fait que donc, le fait, c'est que la
3 consommation soit du CH₄, du méthane, c'est ça qui
4 fait en sorte que, selon vous, c'est... bien, il
5 n'y a pas de contribution directe parce que c'est
6 fait via la production et non pas via la
7 consommation?

8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

9 J'hésite à répondre par l'affirmative. Je ne sais
10 pas si vous pouvez reformuler votre question.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais en fait, c'est juste parce que vous dites dans
13 votre argumentation que le suivi est inadéquat
14 parce que les communications d'Énergir, il y a
15 entre autres, c'est à l'égard de l'absence de
16 contribution directe par l'achat de GSR à la
17 réduction des émissions de GES. Et je questionnais
18 l'absence de contribution directe, qu'est-ce que
19 vous voulez dire par « absence de contribution
20 directe », sur la notion... Parce qu'il me semble
21 que...

22 La position d'Énergir, c'est que du fait
23 d'injection de GSR dans le réseau, même si à la
24 consommation, c'est tout du CH₄, on se comprend.
25 Mais qu'en injectant de la production d'un gaz

1 renouvelable, ça contribue directement à la
2 réduction des émissions de GES, vous, vous
3 contestez ce point-là parce que ce n'est pas de la
4 production qu'il faut... que la contribution
5 directe que vous marquez là, pour vous, le fait que
6 c'est de la production qui est renouvelable et non
7 la consommation... J'essaie juste de comprendre ce
8 que vous avez écrit, là.

9 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

10 Bien, en fait, je... peut-être que c'est plus clair
11 dans notre recommandation directement, là, que dans
12 ce paragraphe-là en particulier. Mais l'objectif,
13 ici, c'est d'informer les clients du fait que la
14 réduction des GES qui va résulter de leur achat de
15 GSR n'affectera pas leur propre bilan de GES.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. Donc, c'est à leur consommation. Eux, qu'ils
18 achètent du GSR ou qu'ils achètent du GNT, ils vont
19 consommer... Parce qu'ils vont brûler du CH₄, ils
20 vont émettre la même quantité de GES.

21 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Merci beaucoup.

25

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 Maître Champigny, juste pour continuer. Moi,
3 j'avais compris que... bon, c'est sûr que quand on
4 injecte du GSR dans le réseau, tout se mélange, là,
5 c'est sûr qu'on ne peut pas, comme on dit,
6 peindre le gaz puis s'assurer qu'on reçoit du
7 GSR. Mais ce que je comprends de votre
8 argumentation, c'est que vous dites : dans la
9 mesure où le gouvernement fixe des cibles et dans
10 la mesure où les achats de GSR volontaires sont
11 bien inférieurs aux cibles, tout ce que ça fait,
12 les achats volontaires, c'est que ça fait juste
13 déplacer les coûts de la socialisation vers les
14 clients en achat volontaire.

15 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

16 Exactement.

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 Bon. Alors, je comprends votre point de vue, c'est
19 vrai... c'est vrai que ça fait ça. Mais je ne sais
20 pas si vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'une
21 molécule de GSR, bien qu'au brûleur, c'est du CH₄
22 qui soit brûlé, mais de récupérer le méthane qui ne
23 s'échappe pas des sites d'enfouissement, ça
24 contribue, indépendamment des cibles fixées par le
25 gouvernement, là, à la réduction des GES de la

1 planète. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

2 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

3 Oui, on est d'accord.

4 Mme SYLVIE DURAND :

5 Donc, c'est que votre argument, en tout cas ce que
6 j'en comprends, c'est l'absence de contribution
7 directe, elle est là parce qu'il y a un règlement
8 qui fixe les pourcentages minimum de GSR. Et donc,
9 c'est comme si, quand je vous écoute, je me dis,
10 bien voyons, pour dire que le GSR, c'est bon pour
11 l'environnement, est-ce que la solution logique, ce
12 ne serait pas d'enlever le règlement et de... et
13 donc, à chaque fois que quelqu'un brûlerait une
14 molécule de GSR, on pourrait dire : oui, on est
15 capable de mettre un mètre cube (1 m3) de gaz de
16 GSR de plus dans le réseau?

17 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

18 On n'a pas de solution miracle, hein, ici, mais...

19 Mme SYLVIE DURAND :

20 Que c'est comme le règlement, dans ma perception,
21 il ferait en sorte d'accélérer la transition vers
22 le GSR en fixant des pourcentages. Je comprends
23 que, bon, comme il y a pas beaucoup de ventes
24 volontaires, il y a un comme une... c'est à cause
25 du règlement, là, que l'effet que vous mentionnez,

1 qu'il y pas de contribution directe, c'est parce
2 qu'il y a un pourcentage fixé par le gouvernement,
3 les ventes de GSR sont inférieures à ce
4 pourcentage-là. Si c'était pas le cas, si c'était
5 supérieur, là il y aurait une réduction.

6 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

7 Oui.

8 Mme SYLVIE DURAND :

9 Mais c'est que quand on vous lit, puis de dire aux
10 clients : « Bien là, si vous achetez du GSR, vous
11 ne contribuez pas à la réduction de GES parce qu'il
12 y a un gouvernement qui fixe des cibles qui sont
13 plus grosses que la consommation volontaire »,
14 est-ce que ça n'a pas pour effet... puis c'est
15 vrai, ce que vous dites est vrai, mais est-ce que
16 ça a pas pour effet de mettre une image que le GSR,
17 ça ne contribue pas à la réduction, là? Je trouve
18 qu'il y a comme une contraction. Est-ce qu'il
19 faudrait enlever le règlement pour qu'on puisse
20 dire : « Oui, oui, quand vous consommez du GSR,
21 c'est meilleur pour l'environnement »? J'ai de la
22 misère à comprendre, alors que le règlement a pour
23 objectif d'accélérer la décarbonation. J'ai de la
24 misère à concilier ces deux positions-là. Je
25 comprends ce que vous dites est vrai, mais...

1 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

2 Bien, peut-être que les clients aident Énergir à
3 atteindre ses cibles, mais il ne faudrait pas, dans
4 la commercialisation du GSR, faire apparaître des
5 réalités qui sont fausses. Vous le dites vous-même,
6 c'est vrai, alors pourquoi ça ne se transparaît pas
7 de cette façon-là dans les communications
8 d'Énergir? C'est là notre...

9 Mme SYLVIE DURAND :

10 Ça serait de dire : « Bien, si vous consommez du
11 GSR parce que le gouvernement fixe des cibles, ça
12 n'a pas d'effet direct sur l'abaissement des GES. »
13 T'sais, ça fait comme... Je comprends ce que vous
14 dites, mais sauf que ça donne mauvaise presse à la
15 consommation volontaire de GSR, alors que
16 l'objectif recherché, c'est qu'il y ait le plus de
17 volumes possibles en GSR, même au-delà des cibles,
18 mais de... Ce message-là, bien qu'il soit vrai, ne
19 permet pas d'aller au-delà des cibles parce que
20 vous dites : « Bien là, dans le fond, ça ne donne
21 rien. » J'ai un peu... t'sais, je trouve qu'il y a
22 comme une espèce de, je ne sais pas, de
23 contradiction, non?

24 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

25 Je suis pas spécialiste en marketing, là, mais...

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 O.K. C'est correct. Je voulais juste valider avec
3 vous. On se comprend. O.K. Parfait.

4 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

5 Oui. Je pense que vous comprenez très bien notre
6 position. Donc, si je continue.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous étiez à 18 quand je vous ai interrompue.

9 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

10 C'est ça, oui. En fait, à 19, oui, avec la décision
11 de la Régie de deux mille vingt-trois (2023) où,
12 justement, la transparence est un facteur très
13 important dans les efforts de commercialisation
14 d'Énergir. Puis, pour nous, t'sais pour des raisons
15 d'intérêt public, là, évidentes, les efforts
16 d'Énergir pour stimuler la demande en GSR qui est,
17 on vient d'en parler, un peu le nerf de la guerre,
18 ça doit aussi s'apprécier à la lumière des
19 contrecoups qui affectent les activités de
20 commercialisation. Donc, oui, quand vous dites...
21 Ça se peut que le GSR ait mauvaise presse. L'idée,
22 c'est seulement d'avoir un portrait complet de la
23 situation, puis de la réalité pour que les
24 consommateurs fassent, encore là, des choix
25 judicieux.

1 Puis, dans ce cas-ci, dans le cas du suivi,
2 c'est pour que la Régie puisse avoir une vision
3 claire et plus complète de la perception de la
4 clientèle, actuelle et future, d'Énergir.

5 Puis, à cet effet-là l'avis d'infraction de
6 l'Office de la protection du consommateur qui est
7 bien identifié dans la preuve du ROÉÉ, cet avis-là
8 visait spécifiquement les activités commerciales
9 d'Énergir sur le GSR. Donc, c'est un exemple
10 flagrant pour nous d'un... d'un contrecoup qui
11 affecte les activités de commercialisation.

12 Puis le ROÉÉ soumet que le suivi sur la
13 commercialisation devrait justement servir à
14 présenter ce type d'informations là.

15 La LPC, c'est une loi d'ordre public. Les
16 manquements à cette loi-là constatée par l'Office
17 sont assez graves et visent directement les
18 activités de commercialisation d'Énergir. Donc,
19 l'avis, ça va peut-être rebondir sur la discussion
20 qu'on vient d'avoir, là, mais... L'avis déplorait,
21 en fait que :

22 L'entreprise ait fait des
23 représentations concernant
24 l'acquisition des GNR susceptibles de
25 donner aux consommateurs l'impression

1 qu'en optant pour le GNR, et donc en
2 convertissant une partie de leur
3 consommation de gaz naturel en GNR
4 moyennent un tarif plus élevé, ils
5 agissaient directement sur leur propre
6 consommation.

7 Puis à cet effet-là, il semble y avoir une espèce
8 de dichotomie entre les informations soumises à la
9 clientèle en général ou, à plus forte raison, le
10 public et la clientèle qui a déjà pris sa décision
11 de s'engager dans la voie d'un achat de GSR.
12 On a appris qu'Énergir informe le client qui
13 s'apprête à acheter du GSR que la molécule qu'il
14 recevra ne sera pas nécessairement du GSR, et que
15 le client doit indiquer qu'il a bien compris.
16 Donc, un petit « pop up », comme disait monsieur
17 Goyette, qu'il faut, j'imagine, cocher pour... pour
18 dire qu'on a compris, là, que physiquement, il n'y
19 aura pas de molécules, nécessairement du GNR qui va
20 se rendre chez soi.

21 Mais Énergir affirme ne pas avoir ajusté sa
22 stratégie de commercialisation en fonction de
23 l'avis de l'OPC. Rien n'indique dans la preuve
24 soumise, que les clients en général ou le public
25 comprennent cette nuance-là, et encore moins que

1 cela signifie, ce que ça signifie en termes de
2 traçabilité, d'émissions de GES comme on vient de
3 parler, et de la place du GSR dans le réseau
4 gazier.

5 Si c'est le cas, si effectivement, il y a
6 des informations qui permettent de... d'être
7 claires sur cette question-là, devant les clients
8 en général ou le public, bien Le suivi devrait en
9 faire état.

10 Les avis de cette nature-là, comme celui de
11 l'OPC, c'est des avis qui sont rendus par des
12 entités spécialisées dans des questions de
13 pratiques commerciales trompeuses puis chapeauter
14 par les lois d'ordre public, souvent médiatisées,
15 par ailleurs, et qui sont susceptibles d'affecter
16 les résultats des efforts de commercialisation
17 d'Énergir, puis avoir des effets sur les ventes de
18 GSR et sur la socialisation des coûts.

19 Comme c'était le cas lors de la
20 bonification du suivi par la Régie en deux mille
21 vingt-trois (2023), l'inclusion des mises à jour
22 demandées par le ROÉÉ ne constituerait pas... à ce
23 qu'on comprend, là, des réponses aux questions puis
24 au contre-interrogatoire, ça ne serait pas
25 nécessairement un effort additionnel très important

1 pour Énergir. Mais en contrepartie ça permettrait
2 de fournir des informations pertinentes à
3 l'appréciation de la stratégie de commercialisation
4 par la Régie.

5 Pour ce qui est de la « traçabilité » du
6 GSR, la traçabilité ferait déjà partie des efforts
7 d'Énergir. Il suffirait d'en... d'en faire état. Le
8 suivi, actuellement... dans le fond, il nous donne
9 seulement une vague liste d'activités, sans
10 expliquer précisément ce qu'Énergir met en place
11 pour améliorer la compréhension de la traçabilité
12 sur laquelle il travaille. Que ce soit la
13 traçabilité réelle ou contractuelle. C'est pourtant
14 un des éléments clés qui distingue ce produit-là du
15 gaz naturel traditionnel fossile.

16 La compréhension de la clientèle pourrait
17 aussi être vérifiée en assurant un suivi plus
18 concret sur les résultats de la stratégie de
19 commercialisation, au-delà du résultat strictement
20 quantitatif que constitue la demande ultime en GSR.
21 À l'audience, on nous a confirmé que des... des
22 suivis de performance numérique existaient, des
23 sondages d'appréciation, puis que chaque élément de
24 commercialisation avait ses propres éléments de
25 résultats. Donc, c'est ce qui nous fait dire que le

1 présent dossier constitue l'occasion pour demander
2 à Énergir de bonifier le suivi. Puis, je ne vous
3 relirai pas la recommandation du ROÉÉ au complet,
4 mais c'est les éléments de suivi additionnels que
5 nous proposons au paragraphe 35.

6 Maintenant, si vous n'avez pas d'autres
7 questions sur ce sujet-là, je vais passer à
8 l'initiative de l'approvisionnement responsable.
9 D'abord, le ROÉÉ est quand même préoccupé par le
10 fait que l'initiative qui établit une cible de cent
11 pour cent (100 %) des achats d'Énergir d'ici deux
12 mille trente (2030) demeure principalement du gaz
13 de fracturation et ne permet pas, dans sa forme
14 actuelle, de mesurer adéquatement les émissions de
15 GES du gaz acquis dans le cadre de l'initiative.
16 Cette préoccupation, selon nous, devrait être au
17 coeur de l'examen par la Régie de la demande
18 d'Énergir.

19 Énergir nous dit dans le présent dossier
20 qu'elle prévoit étudier dans la prochaine année la
21 possibilité d'ajouter la certification MIQ dans les
22 certifications éligibles à des primes pour
23 l'initiative. Évidemment, on est favorable à cette
24 proposition éventuelle d'Énergir. Mais en fait, le
25 fait de repousser ça à plus tard, pour nous, n'a

1 pas vraiment d'assise, là. Le Distributeur
2 mentionne qu'il s'agit d'une approche prudente dans
3 le contexte où aucun producteur canadien ne détient
4 une certification MiQ actuellement. Par contre, on
5 sait qu'Énergir, monsieur Tremblay nous l'a
6 confirmé, là, Énergir est en constante discussion
7 avec les producteurs, devrait savoir assez
8 rapidement si un des producteurs obtient cette
9 certification-là, puis même tente d'encourager les
10 producteurs à l'adopter.

11 Énergir a aussi déjà averti les producteurs
12 qu'elle prévoit étudier la possibilité d'ajouter la
13 certification MiQ, puis les producteurs ont
14 confirmé leur intérêt pour cette certification-là.

15 Donc, selon nous, il existe un contexte
16 favorable à une proposition, que ce soit dès le
17 prochain dossier tarifaire. Je ne sais pas si la
18 Phase 3 est trop rapprochée, mais donc il existe un
19 contexte favorable dès le prochain dossier
20 tarifaire, minimalement, à l'ajout de la
21 certification.

22 Le cas échéant, comme on l'indiquait dans
23 notre rapport d'analyse, une modulation de la
24 rémunération serait essentielle pour que les
25 producteurs soient encouragés à implanter des

1 mesures leur permettant d'obtenir la certification
2 MiQ, puis pour refléter les avantages de cette
3 norme-là d'un point de vue environnemental. La
4 norme permet la divulgation de la performance des
5 producteurs gaziers en matière d'émission de GES et
6 l'évaluation des émissions de méthane et
7 l'intensité carbone des actifs à chaque étape
8 d'approvisionnement en gaz naturel. Ce qui est,
9 selon nous, la moindre des choses.

10 Énergir a aussi confirmé, là, qu'elle
11 étudiera l'aspect rémunération en fonction des
12 certifications. Donc, tout ça nous amène à
13 conclure, là, que la Régie devrait demander à
14 Énergir de présenter une proposition de structure
15 de rémunération évolutive qui intègre une
16 modulation de la rémunération en fonction des
17 différentes certifications puis, à terme, une
18 élimination des primes de base pour les producteurs
19 qui n'auront que la certification EO100.

20 Maintenant, la méthode d'évaluation de la
21 rentabilité des extensions de réseau. Ici, Énergir
22 propose une modification, prévoyant que pour
23 profiter d'une période de quarante (40) ans pour la
24 projection des revenus et des volumes, les clients
25 en biénergie devront s'engager à consommer cent

1 pour cent (100 %) de GSR pour une durée minimale de
2 cinq ans.

3 Selon nous, deux constats s'imposent à la
4 lumière de l'examen de cette proposition-là.
5 Premièrement, il s'agirait d'un faux problème,
6 étant donné que le faible... étant donné le faible
7 nombre de contributions exigées, puis le fait que
8 le paiement de celles-ci ne semble pas constituer
9 un frein au raccordement, comme nous l'expliquait
10 l'analyste, monsieur Finet.

11 Deuxièmement, la proposition d'Énergir
12 d'exiger un engagement de cinq ans serait
13 insuffisante. Il en résulte, indûment et sans
14 justification suffisante dans le présent dossier,
15 un important risque de verrouillage carbone en
16 raison des extensions de réseau qui seraient ainsi
17 facilitées par une projection sur quarante (40)
18 ans.

19 En général, le ROÉÉ est favorable à une
20 réduction de la période d'évaluation de la
21 rentabilité, puis de manière uniforme à l'ensemble
22 des nouveaux branchements, sans égard au mode de
23 consommation, que ce soit biénergie, GNT ou GSR.
24 C'était une éventualité à laquelle référerait la...
25 madame la présidente lorsqu'elle questionnait

1 Énergir.

2 C'est d'ailleurs une position qu'on avait
3 prise dans le dossier R-4213-2022. C'était assez
4 clair dans notre plan de... d'argumentation que je
5 cite ici au paragraphe 53.

6 Puis, dans sa décision D-2018-080, la Régie
7 rappelait aussi la prudence accrue dont elle devait
8 faire preuve, notamment à la lumière de l'article 5
9 de la LRÉ, lorsqu'elle détermine les paramètres de
10 la méthode d'évaluation de la rentabilité.

11 On est d'avis que la prudence ici est de
12 mise, puisque l'engagement pour une période
13 minimale de cinq ans nous paraît aléatoire ou à
14 tout le moins pas significative. Elle semble, en
15 fait, rien de plus qu'une déduction d'Énergir de
16 l'intérêt du client envers la décarbonation, alors
17 qu'il n'y a aucune garantie que le client va
18 demeurer au GSR après cinq ans ou plus et que
19 l'engagement n'est pas transférable à un futur
20 propriétaire de bâtiment. Ça ressortait assez
21 clairement, selon nous, des témoignages des témoins
22 d'Énergir.

23 Donc, comme la FCEI, le ROÉÉ considère
24 qu'Énergir se fonde sur des prémisses qui ne sont
25 pas tout à fait exactes. Un engagement de cinq ans

1 ne démontre pas forcément une volonté pérenne de se
2 décarboner et de demeurer au GSR. Il peut survenir
3 plein de situations où... par exemple où
4 l'engagement proviendrait d'un promoteur qui
5 réalise un projet de développement immobilier, où
6 le bâtiment change d'occupant, ou encore le client
7 change d'idée simplement quant à son choix de
8 système énergétique.

9 Bref, vu l'absence de démonstration
10 suffisante par Énergir, le ROÉÉ recommande à la
11 Régie de rejeter la demande de modification de la
12 méthode d'évaluation.

13 En ce qui a trait au CASEP, on sait que le
14 ministère de l'Environnement, le MELCCFP, a refusé
15 le programme soumis par Énergir puisque les
16 extensions de réseau de gaz pour distribuer du gaz
17 fossile représenteraient un frein à la transition
18 climatique et énergétique, de même qu'un risque de
19 verrouillage technologique et de verrouillage
20 carbone en l'absence de possibilité d'Énergir de
21 s'engager à livrer du GSR aux nouveaux clients. Ce
22 serait alors incompatible avec le Plan pour une
23 économie verte 2030.

24 En audience, la Régie s'interrogeait sur
25 l'impact de la décision du ministère de ne pas

1 approuver le CASEP. Puis elle demandait aussi à
2 l'analyste du ROÉÉ, bon, si jamais on devait
3 considérer que l'étendue de la juridiction du
4 ministère ne s'étend pas au PGEÉ... ne s'étend
5 qu'au PGEÉ, pardon, est-ce que ça changerait notre
6 recommandation. Donc, à cet... sur ce sujet-là, je
7 vais pas répéter l'argumentation de maître Lemay
8 Lachance, mais le ROÉÉ partage la lecture d'Énergir
9 à l'effet que le CASEP fait partie des programmes
10 et mesures qui doivent être soumis à l'approbation
11 du ministre au sens de l'article 10.2 de la Loi sur
12 le ministère du Développement durable, de
13 l'Environnement et des Parcs. Donc, je vous ai mis
14 les références ici dans le plan si ça peut
15 faciliter, mais essentiellement, là, on est... donc
16 c'était tout à fait approprié pour Énergir de
17 soumettre le CASEP à l'approbation du ministère. Je
18 vous laisserai lire les références qu'on a mises
19 explicitement dans le plan.

20 Mais si jamais la Régie retenait une autre
21 interprétation, donc selon laquelle Énergir
22 pourrait offrir le CASEP à titre de programme
23 commercial sans approbation du ministère, le ROÉÉ
24 maintiendrait néanmoins sa recommandation de mettre
25 fin au CASEP dont l'origine remonte d'ailleurs à

1 l'an deux mille (2000) - je suis allée aux sources
2 - la décision D-2000-183.

3 Puis, au soutien de cette position-là,
4 bien, pour nous, pour ce qui est de la clientèle
5 résidentielle, on sait que le Règlement sur les
6 appareils de chauffage au mazout interdits dans un
7 bâtiment résidentiel existant d'installer ou de
8 faire installer des appareils fonctionnant en tout
9 ou en partie au moyen d'un combustible fossile si
10 cet appareil a pour but de remplacer un appareil
11 fonctionnant en tout ou en partie au mazout.

12 Pour la clientèle industrielle, la
13 pertinence du CASEP paraît aussi faible parce qu'à
14 notre connaissance, le CASEP est attribué seulement
15 aux petits industriels, puis même qu'en deux mille
16 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023), le
17 CASEP a seulement bénéficié à des clients
18 résidentiels et commerciaux. Ça, c'étaient les
19 dossiers R-4076-2018 et R-4213-2022.

20 En plus de ça, il y a le PEV 2030 qui
21 reflète la volonté du gouvernement de remplacer le
22 mazout prioritairement par l'électricité. On sait
23 que le PEV 2030 qui est la Politique-cadre en
24 matière de lutte contre les changements
25 climatiques. Donc, les cibles qui sont fixées en

1 efficacité énergétique et par rapport aux produits
2 pétroliers doivent être lues à la lumière du
3 PEV 2030 maintenant selon le nouveau cadre
4 législatif.

5 Donc, pour conclure sur ce point-là, la
6 position du ROÉÉ est à l'effet que le CASEP devrait
7 prendre fin dans tous les cas étant donné la
8 priorité qui doit être donnée à l'électrification
9 et le fait que le gaz naturel, alors que celui-ci
10 est presque totalement d'origine fossile, n'est
11 pas, comme nous le disait clairement monsieur
12 Finet, une énergie de transition.

13 Sur le sujet du solde du CASEP, on a
14 constaté un certain flou autour de la période
15 nécessaire pour le versement du CASEP et aussi la
16 période nécessaire pour arriver à une proposition
17 de traitement quant à ce solde-là. On nous dit
18 qu'il y aurait au moins une période d'un an qui est
19 prévue pour que les clients puissent soumettre
20 l'ensemble des documentations pour le paiement de
21 la subvention. Cette période d'un an là débiterait,
22 à ce qu'on comprend, après le délai de quatre-
23 vingt-dix (90) jours pour procéder à l'installation
24 des équipements. Mais pour les raisons soulevées
25 dans sa preuve le ROÉÉ soumet que la Régie devrait

1 imposer à Énergir une date butoir pour compléter
2 les versements du CASEP pour les contrats auxquels
3 elle s'était déjà engagée afin d'éviter que ce
4 processus s'étale à trop long terme sans raisons
5 suffisantes.

6 Dernier sujet - je crois - la modification de la
7 période d'amortissement des aides financières du
8 PGEÉ. Ici, on demande d'approuver une période
9 d'amortissement de quinze (15) ans. En réponse à la
10 DDR numéro 4 de la Régie. Énergir expliquait
11 clairement les objectifs de l'allongement de la
12 période d'amortissement. Elle disait que c'était :

13 [...] avoir un meilleur appariement
14 entre la durée de vie moyenne pondérée
15 des mesures d'efficacité énergétique
16 encouragée par le PGEÉ, mais également
17 d'atténuer les impacts au cours des
18 prochaines années tout en respectant
19 le principe de prudence.

20 Dans sa décision D-2017-094, la Régie
21 autorisait l'amortissement des aides financières
22 incluses à la base de tarification pour une période
23 de dix (10) ans. Énergir, à cette époque Gaz Métro,
24 justifiait la réduction de la période
25 d'amortissement à dix (10) ans par le respect du

1 principe de prudence justement, qui était
2 primordial considérant l'incertitude associée aux
3 économies d'énergie à plus long terme, l'évolution
4 de la réglementation en la matière et la durée de
5 vie des programmes qui peuvent varier en fonction
6 des prochaines évaluations de programme.

7 Le ROEE, comme l'ACIG aussi, soumet qu'il
8 est nécessaire d'appliquer ce même principe de
9 prudence dans le présent dossier considérant,
10 notamment, l'incertitude des économies d'énergie
11 à plus long terme. Comme il était expliqué dans la
12 preuve.

13 Le ROEE n'a pas la même vision du respect
14 du principe de prudence qu'Énergir dans le présent
15 dossier. Admettre ici qu'on respecterait le
16 principe de prudence serait incohérent avec la
17 pratique antérieure de la Régie, alors que l'écart
18 entre la période d'amortissement et la durée de vie
19 utile passerait de huit ans à un point cinq an.
20 Aussi, le ROEE soumet que la Régie ne devrait pas
21 se fonder sur une comparaison avec Hydro-Québec,
22 comme elle l'a fait dans la décision D-2017-094,
23 puisque le contexte a évolué depuis, notamment avec
24 la décarbonation rapide nécessaire en réponse à la
25 crise écologique puis plusieurs facteurs aussi

1 distinguent les contextes très différents dans
2 lesquels sont placés Hydro-Québec et Énergir, y
3 compris la hausse de l'électrification au détriment
4 du gaz naturel, puis les technologies différentes
5 utilisées par Hydro-Québec et par Énergir.

6 Donc, le ROEE recommande à la Régie de
7 refuser la demande d'Énergir d'allonger la période
8 d'amortissement des aides financières de son PGEÉ
9 de dix (10) à quinze (15) ans. Ce qui met fin à nos
10 recommandations et nos représentations.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie, Maître Champigny. Je pense, vous
13 avez déjà répondu à l'ensemble de nos questions.

14 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

15 D'accord. Tant mieux. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci beaucoup. Maître Neuman?

18 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames les
20 Régisseurs. Nous avons déposé ce matin notre
21 argumentation qui est sous la cote C-RTIÉE-0037,
22 qui est en ce moment projeté à l'écran.

23 Mais avant d'aller plus loin, je voudrais
24 attirer votre attention sur un important erratum à
25 la présentation de monsieur Schiettekatte qui était

1 la cote C-RTIÉE-0036. Elle était incorrectement
2 datée de l'année deux mille vingt-quatre (2024),
3 alors il fallait lire deux mille vingt-cinq (2025).

4 Donc, je commence par la page 3, de notre
5 argumentation qui reprend un élément qui était
6 longuement développé dans notre mémoire, parce que
7 le mémoire contient aussi des aspects juridiques,
8 dont tout le chapitre 1 portait sur le droit
9 applicable.

10 Je vous réfère à ce mémoire pour que vous
11 puissiez suivre l'argumentation qui nous amène à
12 conclure que le droit applicable, c'est le droit
13 nouveau qui existe depuis le sept (7) juin deux
14 mille vingt-cinq (2025), c'est-à-dire la loi qu'on
15 appelait jadis la loi 69 et qui est devenue la loi
16 24. Donc, ça veut dire que c'est le nouvel article
17 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie qui
18 s'applique à la présente cause, à votre décision,
19 qui est encore meilleur que l'ancien puisqu'il
20 inclut des critères, tels que : l'intérêt public,
21 la transition énergétique ordonnée et au moindre
22 coût, l'innovation, la maximisation des bénéfices
23 économiques, sociaux et environnementaux de
24 l'énergie pour les Québécois, le respect des
25 politiques gouvernementales - ça, c'était déjà là -

1 et la perspective de développement durable et
2 d'équité. Donc, ça pose le cadre du présent
3 dossier.

4 Je suis les recommandations dans le même
5 ordre que le mémoire et également la même
6 numérotation qu'il y avait dans la présentation en
7 audience. Donc, c'est les mêmes numérotations que
8 vous retrouverez. Les recommandations sont selon le
9 cas révisées, puis en fait presque toutes ont été
10 révisées. Des fois, c'est des modifications très
11 mineures; des fois, c'est un petit peu plus
12 substantif.

13 Donc, vous avez dans cette argumentation
14 toutes les recommandations dans leur version
15 finale. Le développement se trouve encore dans le
16 mémoire, mais le texte exact des recommandations se
17 trouve ici.

18 Il y a eu un questionnement de la formation
19 sur notre recommandation relative à l'hypothèse
20 globale quant à la décroissance des marchés
21 d'Énergir dans le cadre de la transition
22 énergétique du Québec. Nous avions - c'était le
23 texte modifié en présentation d'audience - invité
24 la Régie de l'énergie à noter qu'Énergir,
25 contrairement à l'impression antérieure, n'utilise

1 pas les projections de décroissance de ses ventes
2 de son Rapport sur la résilience climatique comme
3 intrants à son Plan d'approvisionnement et à ses
4 stratégies de commercialisation, mais plutôt comme
5 extrants à sa prévision annuelle ou pluriannuelle
6 qu'elle dépose dans sa cause tarifaire.

7 Nous avons indiqué qu'il nous semble que
8 ces projections de décroissance d'Énergir devraient
9 constituer un intrant au Plan d'approvisionnement
10 et à ses stratégies de commercialisation, plutôt
11 que de seulement constituer un extrant de son Plan.
12 Ces projections l'aideraient à mieux planifier ses
13 stratégies respectives de ventes de GNT, de GSR,
14 ses besoins de capacité, ses démarches quant aux
15 nouveaux bâtiments, en programmes d'aide financière
16 et en promotion de la biénergie dans ses différents
17 marchés. Énergir devrait notamment ainsi traduire,
18 en projections annuelles, les projections deux
19 mille trente (2030) de son Rapport sur la
20 résilience climatique.

21 Et, il nous semble, sauf erreur - donc la
22 formation me le dira si j'ai mal interprété les
23 préoccupations qu'elle aura exprimées en audience -
24 que notre recommandation pour qu'Énergir traduise,
25 en projections annuelles, ses projections deux

1 mille trente (2030) de son Rapport sur la
2 résilience climatique rejoint la préoccupation plus
3 large de la formation, et que nous partageons, qui,
4 surprise du soudain « changement de paradigme » de
5 manque de capacité de transport, avait exprimé le
6 souhait qu'Énergir arrime davantage sa
7 planification avec sa cause tarifaire, ceci afin
8 que l'on puisse voir venir les choses et aussi
9 s'assurer qu'elles s'inscrivent bien dans la vision
10 à long terme du distributeur.

11 Madame la régisseuse Durand avait alors
12 mentionné les enjeux de sécurité
13 d'approvisionnement, d'optimisation du plan,
14 d'allocation des coûts, de tarification, de
15 transport et de décroissance anticipée. Et ces
16 préoccupations étaient exprimées aux pages 103 et
17 104 des notes sténographiques d'hier. Et nous
18 ajoutons à cela les stratégies de commercialisation
19 et d'aides financières d'Énergir.

20 Donc, il nous semble qu'il y a une certaine
21 communauté de vue entre l'esprit dans lequel nous
22 faisons cette recommandation et l'esprit qui
23 guidait ce questionnement qui s'étend sur de
24 nombreuses pages dans les notes sténographiques où
25 il semble... Ce que nous souhaitons éviter c'est

1 que, comme il y a des objectifs long terme, de deux
2 mille trente (2030), c'est qu'on navigue à la
3 petite semaine ou à la petite année et que, bon,
4 année après année, bon, Énergir, elle prévoit
5 encore une croissance de ses ventes, mais elle
6 prévoit que, bientôt, ça va... il y aura une
7 décroissance qui va s'en venir, qu'il y a
8 différents phénomènes qui se passent, mais qu'on
9 ait nulle part la vision d'ensemble qui nous permet
10 de dire, bien, ce qui se passe après l'année, oui,
11 ça fait partie des courbes qui vont mener aux
12 cibles du rapport deux mille trente (2030)...
13 cibles deux mille trente (2030) du rapport sur la
14 résilience.

15 Je suis sûr qu'Énergir est de bonne foi.
16 Elle essaie du mieux d'atteindre sa cible deux
17 mille trente (2030). Mais il nous faudrait, ne
18 serait-ce que traduire la courbe deux mille trente
19 (2030) en courbe annuelle. Est-ce qu'elle est
20 linéaire? Est-ce qu'elle sera en escalier? Est-ce
21 qu'elle sera en zigzag? Et afin qu'on puisse se
22 servir de ça pour prendre des décisions. Et je
23 parle de la Régie et d'Énergir, et des intervenants
24 qui vont... qui conseillent comme d'habitude la
25 Régie.

1 Qu'est-ce qu'on fait en termes de stratégie
2 de commercialisation, qu'il s'agisse des nouveaux
3 bâtiments, nouveaux raccordements, qu'il s'agisse
4 de la commercialisation du GSR, de la manière dont
5 on traite le secteur industriel qui a des
6 préoccupations qui lui sont propres? Il nous faut
7 un guide. C'est ça que nous souhaitons. Un guide,
8 non pas une personne mais un document qui nous
9 serve de guide. Et c'est ça que nous essayons
10 d'exprimer par cette première recommandation.

11 Je passe au scénario de prévision de la
12 demande retenue aux fins de la cause tarifaire et
13 le Plan d'approvisionnement. Lorsque le contexte
14 énergétique ou économique évolue de façon
15 importante entre la date de constitution de la
16 prévision de la demande et l'audience, la Régie de
17 l'énergie a déjà exprimé qu'elle ne favorise pas de
18 refaire cette prévision mais plutôt d'examiner s'il
19 ne serait pas simplement plus approprié de choisir
20 un scénario d'encadrement.

21 Mon confrère d'Option consommateurs vous
22 l'a rappelé tout à l'heure. Et cela apparaissait
23 notamment dans les décisions que... la décision que
24 vous avez rendue quant aux sujets d'intervention
25 des différents intervenants. Vous référiez à ce qui

1 avait déjà été exprimé dans des décisions
2 antérieures. Donc, il nous semble que vous nous
3 avez vous-même incité à venir vous présenter, si on
4 pense que la prévision a changé de façon
5 importante, à vous soumettre des propositions de
6 retenir un scénario d'encadrement à la place. C'est
7 ce que nous faisons.

8 Donc, c'est dans cette perspective que le
9 RTIÉE, sur la foi d'informations moins optimistes
10 sur le contexte énergétique et économique, y
11 compris des informations additionnelles obtenues en
12 cours d'audience, qui ont été citées par monsieur
13 Schiettekatte dans sa présentation, il a notamment
14 référé aux preuves qu'Option consommateurs elle-
15 même avait déposées et à d'autres éléments que nous
16 avons également trouvés du côté des États-Unis.

17 Donc, lors de la présentation du dix (10)
18 septembre, c'était une présentation du dix (10)
19 septembre, elle a été déposée le dix (10) septembre
20 mais a été lue le onze (11) septembre, a recommandé
21 de retenir un scénario mi-faible de prévision de la
22 demande retenu aux fins de la cause tarifaire et le
23 Plan d'approvisionnement au présent dossier.

24 Donc, nous sommes en accord avec Énergir
25 que son scénario faible aurait été trop extrême,

1 surtout que l'écart des scénarios d'encadrement
2 constitués selon la méthode d'Énergir s'accroît
3 cette année en raison de l'incertitude plus grande.
4 Mais Énergir n'a pas démontré qu'un scénario
5 mi-faible ne correspondrait pas au nouveau contexte
6 énergétique et économique.

7 Et j'attire votre attention sur la
8 plaidoirie de mon collègue d'Énergir qui a été
9 prononcée hier, qui a bien développé et bien cité
10 tous les propos des témoins d'Énergir à l'effet que
11 le scénario faible ne serait pas approprié. Nous
12 sommes d'accord. Mais il y avait juste une toute
13 petite phrase à la fin de la plaidoirie qui
14 semblait dire : oui, c'est la même chose quant au
15 scénario mi-faible.

16 Mais ce n'est pas ce que les témoins
17 d'Énergir ont indiqué. Ils ont prouvé que le
18 scénario faible est trop faible. Ils ont dit que ce
19 serait compliqué d'utiliser un scénario autre que
20 le scénario fort, le scénario moyen et le scénario
21 faible, parce que ce serait difficile de faire des
22 suivis. Mais ils n'ont pas mis en preuve qu'un
23 scénario mi-faible serait, ne correspondrait pas à
24 l'évolution que l'on constate tous quant aux
25 hypothèses économiques et aux hypothèses

1 énergétiques.

2 Donc, nous vous invitons donc à inviter
3 Énergir à retenir ce scénario mi-faible aux fins...
4 aux fins de la présente cause tarifaire, du présent
5 plan d'approvisionnement. Donc, nous avons
6 reproduit les deux recommandations, telles que
7 modifiées pour ajouter le mot « mi-faible » lors de
8 l'audience, lors de la présentation de l'audience.
9 Donc, qui... qui exprimait les aspects moins
10 optimistes dans les hypothèses économiques et
11 énergétiques. Et, comme je l'ai mentionné, à ça se
12 sont même ajouté d'autres informations que nous
13 avons mentionnées... qui ont été... qui sont
14 sorties en audience et que nous avons mentionnées
15 dans notre... dans la présentation de monsieur
16 Schiettekatte.

17 Donc, j'arrive maintenant à la section qui
18 est 2.5 dans notre mémoire, qui sont les
19 approvisionnements en gaz de source renouvelable,
20 GSR, par Énergir et leur coût. Le texte de la
21 présentation d'audience ne comportait pas le texte
22 révisé de la recommandation comme telle, mais
23 différentes planches qui aboutissent à ce que nous
24 vous soumettons ici, sur cette page.

25 Alors d'abord, les offres en GSR québécois.

1 Comme c'était... comme c'était mentionné dans la
2 présentation de monsieur Schiettekatte, depuis
3 plusieurs années, le RTIÉE milite en faveur d'un
4 approvisionnement de GSR en territoire québécois,
5 conformément aux orientations du gouvernement du
6 Québec. Cela est meilleur pour la réputation du
7 GSR, pour l'économie du Québec et également
8 environnementalement, car l'on peut ainsi davantage
9 récupérer le méthane des matières résiduelles du
10 Québec qui autrement s'échapperaient dans
11 l'atmosphère, en les brûlant en CO2, un gaz vingt-
12 cinq (25) fois moins réchauffant. C'est ce qu'on
13 appelle le... le PRP, potentiel de réchauffement
14 planétaire, qu'on a déjà déposé dans différents
15 dossiers, mais en tout cas c'est établi par le GIEC
16 et repris par le gouvernement du Canada. Donc,
17 c'est... donc, non seulement on récupère le méthane
18 et en le brûlant on fait vingt-cinq (25)... on a
19 vingt-cinq (25) fois moins d'effet sur le climat.

20 Donc, nous soumettons que la Régie doit
21 continuer d'accorder une préférence au GSR
22 québécois en maintenant un seuil de prix plus haut
23 avant de requérir que les contrats
24 d'approvisionnement en GSR d'Énergir soient sujets
25 à une approbation préalable individuelle de la

1 Régie, tel qu'établi au dossier R-4008-2017.

2 Maintenant, en ce qui concerne les offres
3 en GSR états-unien. Donc, le RTIEÉ invite la Régie
4 de l'énergie à constater que, selon l'actuel projet
5 états-unien de modifications aux normes sur les
6 carburants renouvelables aux États-Unis,
7 l'Environmental Protection Agency des États-Unis
8 envisage de diminuer de cinquante pour cent (50 %)
9 le crédit d'énergie renouvelable - c'est-à-dire la
10 cote RIN - accordé aux producteurs canadiens par le
11 programme états-unien de Renewable Fuel Standard,
12 RFS, dès deux mille vingt-six/deux mille vingt-sept
13 (2026-2027).

14 Énergir a répondu que c'est un projet.
15 C'est un projet, mais elle s'inquiète quand même de
16 ce projet qui... qui s'inscrit dans une... une
17 grande série de mesures nouvelles du gouvernement
18 des États-Unis, qui... qui sont de nature très
19 protectionnistes.

20 La baisse des valeurs des RIN, donc est
21 illustrée par le tableau que nous avons déposé. Il
22 s'agit des RIN D3, le numéro... l'appellation était
23 incorrecte dans notre preuve initiale. C'est les
24 RIN D3. Donc... donc, cette diminution de valeur
25 affectera directement la rentabilité des projets de

1 tous les producteurs nord-américains de GNR ou de
2 GSR, mais surtout des producteurs canadiens qui
3 seront sujets à la nouvelle discrimination que nous
4 venons de mentionner.

5 Or, plusieurs producteurs canadiens de GSR,
6 qui comptaient sur leurs ventes aux États-Unis pour
7 établir leur rentabilité, pourraient ainsi
8 dorénavant être obligés de compenser leur manque à
9 gagner états-unien en augmentant le prix de leur
10 GSR vendu au Canada, ou pourraient même abandonner
11 des projets de production de GSR au Canada, ce qui
12 engendrerait aussi une pression à la hausse sur les
13 prix du GSR au Canada.

14 La nouvelle réglementation projetée aux
15 États-Unis apportera ainsi un avantage
16 concurrentiel artificiel aux producteurs
17 états-uniens de GSR désirant vendre à Énergir par
18 rapport aux producteurs canadiens ou québécois de
19 GSR. Le marché d'acquisition de GSR par Énergir
20 sera ainsi dorénavant artificiellement biaisé par
21 l'administration fédérale états-unienne en faveur
22 de producteurs de GSR états-uniens.

23 Et nous ajoutons, et c'est ce qui est
24 souligné ici : une telle concurrence injuste
25 s'apparente à du « dumping », car une fois les

1 producteurs canadiens ou québécois éliminés,
2 Énergir deviendrait captive des coûts extrêmement
3 élevés anticipés de renouvellement des contrats de
4 GSR états-unien, comme nous l'avions... comme nous
5 l'avons souligné lors de la présentation en
6 audience. Et voir également la réponse de monsieur
7 Jean Schiettekatte à Énergir qui se trouve aux
8 pages 26 à 27 des transcriptions du onze (11)
9 septembre deux mille vingt-cinq (2025).

10 Donc, il avait souligné que le problème
11 qu'il voyait, c'était surtout au... lorsque les
12 contrats états-uniens auront à être renouvelés.
13 Donc c'est le principe du « dumping ». Si on a
14 éliminé la concurrence, après, on est libre de
15 hausser les prix puisqu'il n'y a plus de
16 concurrence pour... pour nous en empêcher.

17 Devant un tel biais et une telle
18 concurrence injuste états-unienne, nous soumettons
19 respectueusement que la Régie de l'énergie ne peut
20 pas demeurer immobile. Nous soumettons
21 respectueusement qu'il y a lieu d'adapter à cette
22 concurrence injuste le processus actuel, établi au
23 dossier R-4008-2017, dispensant Énergir de
24 soumettre à l'approbation spécifique de la Régie de
25 l'énergie certains contrats d'acquisition de GSR

1 comportant des caractéristiques spécifiques.

2 Sans aller, à ce stade, jusqu'à incorporer
3 de façon générique une pénalité dans la comparaison
4 du prix offert par les producteurs états-uniens,
5 nous soumettons à tout le moins que les producteurs
6 états-uniens ne devraient plus être dispensés de
7 l'examen spécifique de leurs contrats, au cas par
8 cas, aux fins d'approbation par la Régie de
9 l'énergie.

10 En examinant ainsi, au cas par cas, ces
11 contrats, la Régie de l'énergie devra ainsi mieux
12 être en mesure d'évaluer si l'acquisition de leur
13 GSR par Énergir résulterait ou non d'une
14 concurrence injuste et donc satisfait... et
15 j'ajoute, et s'il s'agit de « dumping », et donc
16 satisfait ou non au critère de « dépense
17 raisonnable » et « nécessaire » d'Énergir selon
18 l'article 49 de la Loi, cet article devant être
19 interprété largement, en tenant compte également
20 des critères de l'article 5 de cette même Loi, que
21 j'ai énuméré tout à l'heure, c'est-à-dire :
22 « l'intérêt public, la transition énergétique
23 ordonnée et au moindre coût, l'innovation, la
24 maximisation des bénéfices économiques, sociaux et
25 environnementaux de l'énergie pour les Québécois,

1 le respect des politiques gouvernementales et la
2 perspective de développement durable et d'équité ».

3 Même du strict point de vue du coût,
4 lorsque vous examinerez au cas par cas de tels
5 contrats, si Énergir vous en soumet, vous aurez à
6 considérer également le coût prévisible au moment
7 du renouvellement si un effet de « dumping » se
8 produit et que les compétiteurs... les compétiteurs
9 canadiens et québécois auraient été mis hors
10 circuit par des coûts moins élevés des... des
11 offrants états-uniens.

12 Je passe maintenant à la question des
13 achats volontaires et de la socialisation du gaz de
14 source renouvelable. Nous... aux deux premiers
15 paragraphes, nous reproduisons, avant la partie
16 soulignée, nous reproduisons l'argument qui vous a
17 été présenté par de nombreux intervenants et que la
18 Régie même a évoqué dans certaines de ses
19 questions, à savoir est-ce qu'il est viable de
20 continuer d'accumuler dans un compte de frais
21 reportés les unités invendues de GSR.

22 Et je sors de mon texte pour vous indiquer
23 que peut-être que la question de la
24 commercialisation du GSR est partie sur un mauvais
25 pied. Initialement, on croyait, en fait, que...

1 qu'Énergir serait capable d'absorber les quantités
2 croissantes de GSR que le règlement l'obligerait à
3 acquérir, à absorber ces... ces volumes en les
4 vendant à des clients volontaires. Donc, c'était
5 ça, l'assomption de départ, c'était au dossier
6 R-4008-2017, c'était la décision D-2020-057. Donc,
7 Énergir avait présenté cette assomption, donc on...
8 on avait assumé que, oui, il y aurait de clients
9 volontaires et que ça continuerait de croître, donc
10 à mesure que les achats croîtraient, que les ventes
11 volontaires croîtraient aussi. Ça ne s'est pas
12 réalisé.

13 Donc, quelques années plus tard, on a
14 constaté qu'il y avait des, entre guillemets,
15 unités invendues, mais on avait encore espoir de
16 les vendre, donc on a mis en place un compte de
17 frais reportés où ces unités invendues resteraient
18 stockées pendant deux ans avant d'être socialisées
19 si elles ne sont toujours pas vendues. Là, on
20 arrive aujourd'hui dans un monde où il est évident
21 qu'une grande partie et sa... et que la majeure
22 partie du GSR ne sera pas et ne peut pas
23 réalistement être vendu à des clients volontaires.

24 Donc, qu'il y a lieu de poser le problème
25 autrement, de la manière... Écoutez, je vous donne

1 un exemple d'Hydro-Québec Transport, lorsqu'elle
2 construit des poteaux, donc l'investissement,
3 l'amortissement de l'investissement, est alloué à
4 l'ensemble des clients. Si par bonheur, un jour il
5 arrive qu'il y a un groupe de poteaux qui peut se
6 faire financer en obtenant qu'une compagnie de
7 télécommunication paie un certain coût pour en
8 réduire le coût, tant mieux. Mais la majeure partie
9 du coût de ces poteaux va être assumée par les
10 clientèles parce que c'est à l'ensemble de la
11 clientèle que ça sert.

12 Donc, pour ce qui est du GSR, le GSR doit
13 être considéré comme faisant... comme étant le coût
14 du gaz, le gaz naturel qui est distribué
15 physiquement dans les conduites, c'est un mélange
16 de GNT et de GSR, donc le GSR fait partie de ce
17 coût. Tant mieux si Énergie réussit à réduire un
18 petit peu ce coût en obtenant de vendre du GSR à
19 des clients volontaires, ce qui, pour les clients
20 volontaires, leur offre un avantage réputationnel
21 et leur permet parfois d'obtenir des certifications
22 environnementales gouvernementales ou privées, mais
23 ça... on ne peut pas axer la livraison du GSR
24 entièrement là-dessus. Donc, essentiellement, le
25 GSR doit être considéré comme étant du gaz qui est

1 vendu et comme tout autre coût d'Énergir ou d'un
2 autre distributeur, il est établi de façon
3 prévisionnelle. Puis, s'il y a des écarts entre la
4 prévision et le réel, il y a toujours le rapport
5 annuel qui dispose de règles pour gérer les écarts.

6 Donc, notre recommandation est de passer à
7 un mode prévisionnel pour l'allocation à la masse
8 de la clientèle du coût du GSR duquel on aura
9 soustrait la part de moins en moins grande qui aura
10 pu être vendue à des clients volontaires.

11 Et nous ajoutons, et c'est ce qui est
12 souligné, que nous invitons respectueusement la
13 Régie à procéder à cette modification dès l'année
14 deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026)
15 (préféablement rétroactivement au premier (1er)
16 octobre deux mille vingt-cinq (2025) ou sinon peu
17 de temps après), en invitant Énergir à lui
18 soumettre promptement sa proposition à cet égard en
19 suite de la présente phase 2; c'est notre
20 recommandation la plus urgente.

21 Donc, Énergir s'est montrée ouverte à
22 présenter une proposition - d'abord c'était
23 octobre, maintenant c'est devenu pour l'automne -
24 nous invitons la Régie à inviter Énergir à être un
25 petit peu plus prompte dans la présentation de -

1 bien octobre arrive bientôt - à ne pas attendre le
2 vingt et un (21) décembre en disant que l'automne
3 est pas terminé pour qu'on ne perde pas l'hiver au
4 complet. Si la proposition d'Énergir arrive
5 suffisamment tôt et que la Régie pense qu'elle peut
6 raisonnablement la rendre rétroactive au premier
7 (1er) octobre, tant mieux. Si la Régie a des
8 réserves à rétroagir au premier (1er) octobre, on
9 sera peut-être premier (1er) décembre comme c'était
10 avant, premier (1er) janvier, mais au moins qu'on
11 ne perde pas l'hiver au complet, et surtout qu'on
12 ne perde pas l'année au complet en étant toujours
13 en mode CFR.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Neuman, si je peux me permettre une
16 question. C'est le « rétroactivement au 1er octobre
17 2025 », là ce que vous proposez, c'est évidemment,
18 enfin, si je comprends bien votre proposition, ça
19 serait d'augmenter immédiatement le tarif de
20 socialisation, donc la vente du GSR au...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... prix du... au gaz de réseau...

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... et avec les surcoûts au tarif de socialisation.

5 Et donc, le tarif de socialisation serait

6 immédiatement plus élevé. Là, quand vous...

7 « préférablement rétroactivement au 1er octobre

8 2025 », vous voulez qu'on refacture si... parce que

9 la décision ne sortira pas au premier (1er) octobre

10 deux mille vingt-cinq (2025), clairement. Enfin,

11 c'est bien improbable. Alors, pour reprendre les

12 précautions de...

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... de maître Cadrin. Alors, c'est bien improbable

17 qu'elle sorte au premier (1er) octobre. Si on

18 devait accéder à votre demande, vous voyez qu'on

19 demande de refacturer pour corriger ou qu'on roule

20 l'excédent - excusez-moi l'expression, là - dans

21 les dix (10) mois qui restent à partir du premier

22 (1er) décembre?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Les deux sont possibles. Et je comprends que...

25 C'est le même enjeu qui se pose à chaque fois qu'il

1 y a des tarifs provisoires. Si les tarifs
2 définitifs ne sont pas les mêmes que les tarifs
3 provisoires, qu'est-ce qu'on fait avec l'écart?
4 Est-ce que... Théoriquement, la Régie, comme elle a
5 fixé des tarifs à caractère provisoires, elle a
6 toujours le pouvoir de les changer rétroactivement,
7 ce qui signifie qu'il y aurait une refacturation.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je suis d'accord avec vous qu'on a le pouvoir de le
10 faire.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 La question, selon vous, c'est... parce que c'est
15 votre proposition; qu'est-ce qui serait le plus
16 approprié? Parce que refacturer des gens, des fois,
17 pour le résidentiel ça pourrait être quelques sous,
18 là, ce n'est pas... Alors, est-ce qu'il vaudrait
19 mieux, selon vous, dire : bon, bien, les... cent
20 vingt (120) unités, est-ce qu'on le met
21 nécessairement sur douze (12) mois et on facture
22 dix sous (10 ¢) à chaque mois, et on refac... tout
23 l'objectif de refacturation? Ou on le calcule
24 sur... le cent vingt (120), on le calcule sur dix
25 (10) mois, et on facture un point deux (1,2 ¢)

1 cennes par mois de plus?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Ce serait une solution très acceptable ce que vous
4 mentionnez, que de le répartir sur les mois
5 restants plutôt que de refacturer. Et parce
6 qu'évidemment, là, plus on s'éloigne du premier
7 (1er) octobre - je ne sais pas quand la décision
8 sera rendue - ...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Moi non plus.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 ... plus ça risque de faire grincer des dents.
13 Surtout des dents industrielles, en tout cas. O.K.
14 Mais ces options sont, dans tous les cas,
15 préférables à attendre une autre année, de le
16 garder dans le CFR deux ans et de pelleter le
17 problème... enfin, d'accumuler ce pelletage au
18 pelletage qui existe déjà et qui est reporté aux
19 années ultérieures.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Afin de donner suite aux préoccupations notamment
24 de l'Office de protection du consommateur, quant à
25 la qualité de l'information diffusée par Énergir

1 sur les achats volontaires de GSR, la RTIÉE invite
2 également la Régie de l'Énergie à requérir
3 qu'Énergir mesure par des sondages la compréhension
4 par le public et par sa clientèle, notamment ses
5 « consommateurs volontaires de GSR », mais pas
6 seulement les consommateurs, l'ensemble du public,
7 et dépose un suivi annuel des résultats de ces
8 sondages et de ses démarches d'amélioration de son
9 information quant à ce en quoi l'achat de GSR
10 consiste, et ce en quoi il ne consiste pas.

11 Et là-dessus, je sors de mon texte pour
12 indiquer que dans l'avis de l'Office de protection
13 du consommateur, l'Office a énoncé qu'il y a eu un
14 problème dans les communications passées, mais
15 qu'Énergir était en cours de résolution de ce
16 problème. Donc, c'est sur la foi de la bonne
17 volonté d'Énergir que l'Office n'a pas émis de
18 sanction après avoir émis cet avis défavorable.

19 Également, les témoins d'Énergir ont
20 confirmé qu'ils essaient de s'assurer que
21 l'information passe bien, que particulièrement pour
22 les consommateurs volontaires, lorsqu'ils font leur
23 choix d'adhérer, à ce moment-là, ils doivent
24 cliquer pour indiquer qu'ils ont bien compris tel
25 et tel paragraphe. Et de façon générale, j'ai moi-

1 même vu le site Internet d'Énergir, et quelque part
2 dans la masse d'informations qui est diffusée au
3 sujet du GSR, quelque part, il y a le bon
4 paragraphe qui dit les bonnes choses correctement.
5 Mais c'est au sein de plein d'autres paragraphes
6 qui disent plein de choses tout à fait vraies sur
7 d'autres aspects du GSR.

8 Énergir fait des sondages pour - ils nous
9 l'ont indiqué - pour vérifier si les clients
10 comprennent bien ce que c'est que le GSR, c'est-à-
11 dire un GSR émis de matières résiduelles, et
12 caetera. C'est très bien qu'ils fassent ce sondage
13 sur ce sujet. Ils indiquent qu'ils n'en faisaient
14 pas à leur connaissance pour vérifier la
15 compréhension par la clientèle de ce qu'est la
16 consommation volontaire de GSR.

17 C'est important pour nous et je rejoins un
18 petit peu le ROEE, mais dans une perspective
19 globale différente, là. C'est important que le
20 public en général et que la clientèle volontaire
21 comprennent bien ce qu'est l'achat volontaire pour
22 éviter qu'ils aient la fausse impression qu'il y
23 ait un gaz différent qui circule dans les tuyaux en
24 un tel cas. Et après, ils s'aperçoivent que ce
25 n'est pas le cas et soient déçus, ce qui

1 contribuerait négativement à la réputation du GSR
2 et ce qui pourrait influencer les ventes à la
3 baisse.

4 Donc, il est important que les clients
5 comprennent bien que ce qu'ils achètent... que le
6 bénéfice, pour eux, c'est l'aspect réputationnel et
7 le fait que c'est une opération juridique et
8 comptable. Je prends l'expression qui avait été
9 employée par la Régie dans le dossier R-4008-2017,
10 décision D-2020-057, au paragraphe 232. C'est une
11 opération juridique et comptable, donc ce n'est pas
12 une livraison réelle. Et même, dans le... une autre
13 décision, qui était la décision D-2025-025, la
14 décision du R-4253-2024, aux paragraphes 32 et 34,
15 la Régie utilisait l'expression « consommation
16 réputée » pour décrire ce que c'était.

17 Donc, qu'il est important que la clientèle
18 en général et ses consommateurs comprennent bien ce
19 dont il s'agit. Et on a la possibilité d'inclure
20 ces questions dans un sondage, donc ce sondage
21 devrait faire parler... les résultats de ce sondage
22 devraient faire partie de l'information qui serait
23 déposée en suivi, puis le ROÉÉ demande de tels
24 suivis. Donc, nous sommes d'accord qu'il y ait un
25 bon suivi pour bien comprendre ce qu'il en est et

1 qu'éventuellement, si le sondage révèle que les
2 clients n'ont pas encore bien compris, bien
3 qu'Énergir continue de travailler à améliorer la
4 compréhension par ses clients.

5 Je sors encore de mon... enfin, je suis
6 toujours sorti de mon texte, mais pour ajouter une
7 précision sur le bénéfice que représente la vente à
8 des consommateurs volontaires de GSR. Le ROEÉ a
9 tout à fait raison en disant que ça ne change rien
10 à la décarbonation, à la réduction des GES puisque
11 les GES sont réduits du fait qu'il y a un achat par
12 Énergir, conformément au Règlement, d'une certaine
13 quantité de GSR.

14 Ce que ça change, c'est au niveau du coût.
15 C'est que par cette méthode, Énergir peut faire en
16 sorte d'alléger le coût du GSR, qui serait
17 autrement payable par la masse de la clientèle. Du
18 fait qu'il y a quelques clients qui y trouvent un
19 avantage réputationnel ou un avantage au niveau de
20 la possibilité d'obtenir des certifications
21 environnementales publiques ou privées. Donc, c'est
22 au niveau du coût qu'il y a... que c'est avantageux
23 qu'il y ait des consommateurs volontaires. Mais ça
24 ne change rien à la réduction globale des GES
25 résultant de l'existence du GSR dans le

1 portefeuille d'Énergir.

2 Et par ailleurs, je reviens à mon texte, je
3 suis au dernier paragraphe souligné.

4 Mme SYLVIE DURAND :

5 Maître Neuman.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui.

8 Me SYLVIE DURAND :

9 Est-ce que je peux vous poser une question à ce
10 sujet-là, qui va...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui.

13 Mme SYLVIE DURAND :

14 ... recouper un peu la question que j'ai faite au
15 ROÉÉ. J'essaye de comprendre, là. Vous êtes
16 d'accord avec moi que d'utiliser du GSR ça permet
17 justement de capter du méthane qui s'en irait
18 directement à l'atmosphère, qui est vingt et une
19 (21) fois polluant que du...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. Oui.

22 Mme SYLVIE DURAND :

23 ... gaz brûlé. Donc, il y a un effet sur la
24 réduction...

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui.

3 Mme SYLVIE DURAND :

4 ... de GES, qui est important. Ça, c'est juste le
5 fait de transformer le méthane des sites
6 d'enfouissement en GSR.

7 Maintenant, je comprends bien, là, je me
8 souviens, je pense que dans le 4253, on a eu ce
9 genre de discussion là. C'est vrai. Mais parce
10 qu'il y a un règlement qui fixe des cibles, et
11 parce que les ventes de volontaires sont
12 inférieures aux cibles, que les bénéfices du GSR,
13 ce n'est qu'une opération juridique et comptable.
14 Je reprends votre...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui.

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 ... extrait. Je comprends très bien ce que vous
19 voulez dire. Mais ce que je comprends, là, du ROEE
20 puis de votre intervention en lien avec la
21 préoccupation de l'Office de la protection des
22 consommateurs, c'est qu'il faudrait que les clients
23 comprennent ça. Puis en fait, d'abord, c'est assez
24 compliqué à comprendre, là, que le gaz se mélange
25 puis qu'on... Il y a plusieurs notions complexes

1 que le commun des consommateurs de gaz, là, t'sais,
2 ça... nous, on est spécialisés là-dedans, là, puis
3 on le comprend, mais c'est que cette prémisse-là
4 d'opération comptable et juridique, elle tient
5 juste dans la mesure où les consommations
6 volontaires sont inférieures aux cibles ou ça ne
7 tiendrait pas non plus s'il n'y avait pas de
8 règlement.

9 Donc, cette... puis là, je reprends le
10 point du ROEE, l'affirmation selon laquelle la
11 consommation de GSR ne réduit pas directement les
12 gaz à effet de serre, elle tient juste dans le
13 contexte où il y a un règlement...

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui.

16 Mme SYLVIE DURAND :

17 ... et que les consommations volontaires sont
18 inférieures.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui.

21 Mme SYLVIE DURAND :

22 Parce que si ce n'était pas le cas, on ne pourrait
23 pas faire une telle affirmation.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Absolument. Si la consommation volontaire dépassait

1 la cible réglementaire, absolument, ce serait...

2 là, il y aurait un plus.

3 Mme SYLVIE DURAND :

4 Il y aurait un gros plus.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 Mme SYLVIE DURAND :

8 Et quand on regarde la logique de ça, moi, je
9 comprends bien, là, mais j'essaie de voir où est-ce
10 qu'on s'en va avec tout ça, c'est de finalement
11 dire, parce qu'on est dans ce contexte-là, les
12 consommations de gaz volontaires, ça ne lève pas du
13 tout, comme vous l'avez mentionné. Bien, on dit aux
14 clients : « Bien, le gaz volontaire, ce n'est
15 qu'une opération juridique et comptable et toute
16 action que vous feriez n'aurait aucun impact. » Et,
17 oui, c'est vrai, mais ce faisant, on n'est pas en
18 train de s'auto-cannibaliser, dans le sens qu'on ne
19 pourra jamais faire en sorte qu'on dépasse les
20 cibles du gouvernement ou... J'essaie de voir, je
21 trouve qu'il y a une apparente contradiction, puis
22 j'aimerais ça vous entendre là-dessus. Je ne sais
23 pas si vous comprenez mon questionnement.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Je comprends, mais là où il faut miser, c'est

1 l'avantage réputationnel, c'est que les clients,
2 ils paient. C'est qu'ils... ce qu'ils... ils
3 paient, ils contribuent à payer ce GSR. Donc,
4 c'est... ils peuvent dire que dans leur publicité
5 coopérative, que tout le GSR... tout le gaz qu'ils
6 ont payé, c'était du... ou une certaine proportion,
7 que c'était du GSR. Et également, le fait d'avoir
8 payé pour ce GSR leur donne, dans certains cas,
9 bien, des avantages du point de vue du SPEDE, du
10 point de vue d'autres certifications éventuelles
11 gouvernementales ou privées, des certifications
12 forestières ou je ne sais pas. Et donc, c'est...
13 c'est ça, l'avantage pour le client.

14 Écoutez, c'est tout le système des droits
15 d'émission échangeable qui est en place avec le
16 SPEDE, qui était dans le protocole de Kyoto. C'est
17 que les clients achètent des droits d'émission qui
18 peuvent être... qui ne sont pas liés à une
19 possession ou une livraison physique de quelque
20 chose. Ils achètent des droits d'émission ou des
21 crédits d'émission dans certains cas.

22 Donc, c'est le système dans lequel on
23 essaie de réduire à la fois la pollution
24 atmosphérique, la pollution de gaz à effet de
25 serre. Donc, c'est le système dans lequel on vit,

1 où des gens peuvent acheter des droits, des
2 crédits, des attributs environnementaux, sans avoir
3 la possession physique qui vient avec. Et il me
4 semble que ça... bien, il faut trouver un moyen de
5 le communiquer.

6 De toute façon, présumément, lorsqu'Énergir
7 met ce petit encadré sur son site web sur lequel
8 les clients volontaires doivent cliquer avant
9 d'adhérer, présumément, c'est parce qu'ils
10 comprennent, c'est ça qu'on vise, à ce qu'ils
11 comprennent cet aspect-là. Et Énergir n'a pas fait
12 état du fait qu'il y aurait eu des retraits massifs
13 de clients déçus qui auraient soudainement appris
14 que c'est le même gaz dans le tuyau, et qu'après
15 ça, ils se seraient désengagés de leurs achats de
16 GSR. Donc, il semble, enfin on verra ce que le
17 sondage dira, s'il y en a un, présumément on vise à
18 ce que les clients comprennent ce qui en est.

19 Puis, écoutez, on peut même dire, mais ça,
20 c'est les clients un peu plus sophistiqués, un peu
21 plus riches, les clients en achat direct qui
22 achètent du gaz en Alberta, c'est pas la molécule
23 d'Alberta qu'ils reçoivent dans leurs tuyaux, c'est
24 la même que tout le monde.

25

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 Et, en fait, c'est juste, comme, il y a des
3 qualités intrinsèques environnementales au GSR qui
4 sont indéniables, mais quand on lit, t'sais pour
5 quelqu'un qui connaît pas l'ensemble de la
6 réglementation qui entoure tout ça, puis le
7 fonctionnement physique d'un réseau gazier, c'est
8 comme si toutes ces qualités intrinsèques là
9 environnementales associées au GSR disparaissaient
10 du fait qu'il y a un règlement. C'est ça un petit
11 peu qui m'apparaît contradictoire.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Non, au contraire, c'est le... c'est le règlement
14 qui fait en sorte qu'il y a ces achats de GSR, donc
15 c'est le règlement qui est la bonne chose qui fait
16 en sorte qu'il y a un pour cent (1 %), deux pour
17 cent (2 %), cinq, sept, dix pour cent (10 %), et
18 peut-être plus bientôt, du gaz qui circule dans les
19 tuyaux qui est du GSR. Donc, c'est... le règlement
20 est la bonne chose... c'était la bonne chose à
21 faire, puis le reste, c'est une question de
22 répartition du coût.

23 Mme SYLVIE DURAND :

24 Merci.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Et écoutez, dans certaines juridictions, pas ici,
3 la même chose se passe pour l'électricité. Ici,
4 tous les consommateurs d'électricité consomment la
5 totalité du mix qui... que constitue l'électricité,
6 mais il y a certaines juridictions où des clients
7 peuvent acheter de l'électricité éolienne. Donc,
8 espérons qu'ils comprennent que c'est... que c'est
9 le même fil avec les mêmes électrons dans le...
10 dans le fil qui se rend chez eux, mais qu'ils ont
11 payé pour avoir de l'électricité éolienne. Donc,
12 ça... ça semble marcher, entre guillemets, je
13 sais... je ne connais pas la compréhension des
14 clients dans les autres juridictions, mais ça
15 semble marcher un peu partout en Amérique du Nord.

16 Mme SYLVIE DURAND :

17 Je vous remercie.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Je passe à la question des programmes. D'abord,
20 donc écoutez, je vais résumer la recommandation qui
21 avait été... qui avait été révisée en audience sur
22 le... sur le PGEÉ. Essentiellement, notre
23 recommandation tient... tient dans les dernières
24 lignes ici qui sont soulignées :

25 Nous précisons que le rejet de la

1 prolongation à 15 ans de la période
2 d'amortissement
3 - des programmes du PGEÉ -
4 devrait être prononcé dès la présente
5 Phase 2 pour l'année 2025-2026, en
6 maintenant l'actuelle période de
7 10 ans. C'est en Phase 3 (sans qu'il y
8 ait d'urgence)
9 - donc ça vous permet de situer où nos
10 recommandations se situent dans... dans l'urgence
11 par rapport aux autres -
12 qu'il appartiendrait à Énergir de
13 soumettre, si elle le souhaite, des
14 cas particuliers de programmes
15 d'efficacité énergétique qui devraient
16 faire exception à la règle de 10 ans.
17 Donc, nous avons... nous avons énoncé dans le texte
18 notre recommandation qu'il faudrait... qu'il
19 faudrait réviser les durées de vie, et cetera. Ces
20 recommandations sont toujours là, mais ultimement,
21 en bout de ligne, c'est dix (10) ans, on garde le
22 dix (10) ans, et si Énergir a des cas particuliers
23 qu'il veut nous soumettre. Mais quand on parle...
24 quand on parle de cas particuliers, c'est pas
25 seulement la durée de vie de l'équipement qu'il

1 faut regarder, c'est la durée de vie du... du
2 client, en fait du comportement... du comportement
3 du client. Est-ce que si on a un équipement qui
4 dure seize (16) ans, est-ce qu'on anticipe que le
5 client sera encore au gaz dans seize (16) ans?
6 Donc, c'est ça qu'il faut évaluer aussi, et la
7 réponse variera selon le marché et le type
8 d'équipement aussi peut-être. Si c'est un
9 investissement important, peut-être que le client
10 aura tendance à rester jusqu'à la fin de la durée
11 de vie de ce qu'il aura acheté comme équipement,
12 mais si c'est un équipement plus de... moins
13 coûteux, peut-être qu'on est moins assuré que... il
14 faudrait voir d'autres aspects du comportement de
15 la clientèle pour savoir s'il sera toujours là.

16 Donc, pour l'instant, par prudence compte
17 tenu de la... de l'évolution, de l'évolution à la
18 baisse de la clientèle. Nous pensons qu'il est sage
19 de garder l'amortissement de dix (10) ans.

20 On passe au PED. Donc nous sommes en accord
21 avec les différentes modifications proposées par...
22 par Énergir, et nous avons supprimé, suite aux
23 commentaires qu'Énergir a formulés, nos
24 modifications, c'est les trois petits points que
25 vous voyez deux fois sur la présente page. Nous

1 avons supprimé notre recommandation d'avoir un
2 projet pilote de seulement deux ans, par exemple
3 suite aux commentaires... aux commentaires
4 d'Énergir à ce sujet.

5 Et également, notre proposition à la fin de
6 revoir complètement le PED dans la prochaine hausse
7 tarifaire.

8 Nous ajoutons quelque chose qui ne se
9 trouve pas dans le texte. Concernant la manière de
10 calculer le PED. Et j'avais posé des questions là-
11 dessus aux témoins au pluriel, témoins au pluriel,
12 d'Énergir.

13 Nous sommes actuellement, la logique
14 d'Énergir est de fournir une aide qui couvre tout
15 ce qui excède l'obligation du client. Actuellement,
16 l'obligation du client, il n'y en a pas. Il y a une
17 obligation d'Énergir d'acheter un, deux, cinq,
18 sept, dix pour cent (10 %) de GSR, mais le client
19 n'a pas d'obligations. Mais le client a
20 l'obligation de payer les tarifs de socialisation.

21 Donc, il nous semble que l'aide financière
22 accordée dans le cadre du PED devrait être basée
23 sur ce qui excède le tarif de socialisation qui,
24 que l'on peut modéliser comme étant égal ou
25 légèrement différent de l'obligation réglementaire.

1 Donc, c'est... et qui varie d'une année à l'autre.
2 Donc, c'est ce qui excéderait l'obligation de payer
3 en vertu du tarif de socialisation. Donc, de payer
4 du coût du GSR par ce tarif de socialisation, donc
5 c'est seulement cette partie qui excéderait, qui
6 devrait être couverte par l'aide financière.

7 Et j'ajoute un autre bémol. L'obligation
8 réglementaire en deux mille vingt-cinq (2025), on
9 sait que c'est cinq pour cent (5 %). En deux mille
10 vingt-six (2026), selon le Règlement, c'est zéro
11 pour cent (0 %).

12 En deux mille vingt-sept (2027), c'est
13 zéro pour cent (0 %). En deux mille vingt-huit
14 (2028), c'est sept pour cent (7 %). Deux mille
15 vingt-neuf (2019), c'est zéro pour cent (0 %). En
16 deux mille trente (2030), c'est cinq pour cent
17 (5 %). Pardon, c'est dix pour cent (10 %), je veux
18 dire.

19 Puisque le Règlement couvre des
20 années spécifiques, mais ne couvre pas les années
21 intermédiaires à ces années spécifiques. Donc, il
22 semble qui devrait être prévu dans le modèle qui
23 sert à déterminer ce qui serait payé par le PED, de
24 prévoir que l'obligation réglementaire suivrait une
25 courbe pour ne pas tomber à zéro pendant deux

1 années, puis ensuite revenir à un autre niveau puis
2 ensuite tomber à zéro pendant les suivantes pour
3 ensuite remonter à dix pour cent (10 %).

4 Donc, on devrait concevoir que
5 l'oblige... parce que c'est probablement ce qu'il
6 aura dans le tarif de socialisation, ce ne sera pas
7 zéro pour cent (0 %) de socialisation pendant des
8 années intercalaires. Donc. ..Et ce serait la
9 prévision pour la période d'engagements de cinq
10 ans. Donc, pas seulement pour l'année, pour l'année
11 1 ou l'année 0. Donc, je reviens au texte.

12 En ce qui concerne le CASEP, notre
13 recommandation a été modifiée lors de l'audience.
14 Et elle est modifiée davantage par certains...
15 certains aspects soulignés ici. Donc nous sommes
16 d'accord, nous sommes en accord avec le maintien ou
17 le rétablissement du CASEP, en autant qu'il soit
18 uniquement destiné à convertir au gaz naturel les
19 clients actuellement au mazout effectuant des
20 usages peu ou difficilement électrifiables. Donc,
21 nous invitons Énergir à soumettre dans un prochain
22 dossier ou une prochaine phase, une proposition de
23 CASEP en tant que programme commercial, à cet
24 effet.

25 La fin soulignée de ce premier paragraphe

1 indique que l'intention du législateur, en effet,
2 n'a pas été d'interdire à tout distributeur
3 d'énergie d'effectuer, hors des programmes du PGEÉ
4 approuvés par le ministre, d'autres mesures
5 réduisant la consommation d'énergie en général ou
6 des produits pétroliers en particulier; ce serait
7 absurde que d'interpréter la loi en un tel sens.

8 Donc, il nous semble que lorsque le
9 législateur a mis en place le système d'approbation
10 par le ministre avec des cibles fixées par le
11 ministre, il n'a pas eu pour intention d'interdire
12 à tous les distributeurs d'énergie de faire quelque
13 chose en plus hors de ces programmes sujets à
14 approbation ministérielle.

15 Sinon, et je peux vous donner des exemples.
16 Supposons qu'Énergir adopte une politique auprès de
17 ses employés de bureau pour les inciter à ne pas
18 faire de copie papier de leurs documents. Est-ce
19 qu'on va dire : non, c'est interdit? Parce que ça
20 va réduire les consommations énergétiques des
21 photocopieurs. Donc, il est interdit de faire ça
22 tant que le gouvernement n'aura pas adopté un
23 programme qui dit qu'il faut qu'Énergir réduise les
24 photocopies papier, les photocopies de documents.
25 On pourrait donner plein d'exemples. Et ça n'aurait

1 aucun sens que de se retrouver dans une situation
2 où un distributeur se ferait interdire de faire ce
3 qui est hors programme.

4 Un autre exemple, c'est... la biénergie
5 n'est pas un programme du PGEÉ, mais néanmoins elle
6 existe. Je ne sais pas comment la qualifier, si
7 c'est un programme commercial ou autrement. Les
8 programmes d'utilisation efficace de l'énergie en
9 réseaux autonomes d'Hydro-Québec réduisent la
10 consommation de mazout, mais ils ne sont pas dans
11 son PGEÉ. Le GDP Affaires, jadis, c'était un
12 programme qui faisait partie du Plan directeur de
13 TEQ. C'est devenu par la suite un tarif, qui
14 présumément réduit la consommation en puissance.
15 Est-ce qu'il est interdit à Hydro-Québec d'avoir un
16 tarif GDP aux motifs que ça réduit la consommation
17 en puissance et que ce n'est pas dans un programme
18 approuvé par le ministre?

19 Donc, tout ceci nous amène à la conclusion
20 qu'Énergir a le droit de soumettre un CASEP, un
21 CASEP en tant que programme commercial, et tel que
22 nous le proposons, qui serait limité aux usages peu
23 ou difficilement électrifiable, et que la Régie a
24 le pouvoir de l'approuver.

25 Nous passons au paragraphe suivant

1 souligné. Nous ne proposons pas de restreindre le
2 CASEP aux seules conversions du mazout au GSR. La
3 réalité concurrentielle est plus complexe et il est
4 important que tous les consommateurs au mazout
5 effectuant des usages peu ou difficilement
6 électrifiables puissent quitter le mazout. Les
7 participants au CASEP pourraient toutefois
8 bénéficier d'aides additionnelles offertes par
9 Énergir s'ils optent pour le GSR.

10 Et je ne sais pas si ce serait le PED ou un
11 autre au programme ou une bonification de CASEP,
12 mais... Donc, il pourrait être important de
13 récompenser les usages mazout qui migrent vers le
14 GSR, oui, mais pas d'interdire ceux qui, pour
15 différentes raisons, ne peuvent que migrer au gaz,
16 au GNQ, puisque, déjà, c'est beaucoup mieux, c'est
17 beaucoup mieux et c'est beaucoup mieux en termes de
18 volume, que de les laisser au mazout.

19 Il est important que la réinitialisation du
20 CASEP, dans ce cadre, puisse s'effectuer dès
21 l'année vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-
22 2026). C'est donc une recommandation urgente. Bien,
23 il n'y a pas de liquidation du solde du CASEP
24 actuellement. Et si le CASEP est réinitialisé comme
25 nous le proposons, bien, dans ce cas, le CASEP

1 survivra.

2 Pour ce qui est de la biénergie gaz
3 naturel-électricité. Donc, nous avons fait une
4 recommandation. Et on a hésité avant de faire cette
5 recommandation, à savoir, notre recommandation,
6 c'est que les clients qui participent à la
7 biénergie gaz naturel-électricité aient
8 l'obligation d'installer un thermostat intelligent.
9 L'avantage, oui, c'est que ça va optimiser les
10 gains énergétiques, oui.

11 On se demandait : est-ce que ça va faire
12 fuir des clients? Est-ce qu'il y a des clients qui,
13 s'ils se font imposer le thermostat intelligent,
14 qui ne migreront pas vers la biénergie alors qu'ils
15 l'auraient fait si on ne leur avait pas imposé le
16 thermostat intelligent?

17 On croit que non et monsieur Schiettekatte
18 a spécifié qu'il fallait noter qu'Hydro-Québec
19 fournit des aides financières à de tels thermostats
20 et qu'ils sont désormais presque gratuits. Et donc,
21 ce n'est pas... Je comprends, si un client a
22 beaucoup de thermostats, beaucoup de pièces dans
23 son bâtiment, ça peut s'additionner, mais il nous
24 semble que ce ne serait pas un frein que d'avoir
25 cette exigence. Puisque, de toute façon, le client

1 doit adapter son système pour qu'il y ait une
2 sonde, pour que le passage entre le gaz naturel et
3 l'électricité se fasse selon la température. Donc,
4 il nous semble qu'ajouter cet ajout de thermostats
5 intelligents, à la fois est bénéfique et ne
6 semblerait pas agir comme un frein pour l'adhésion
7 à cette option.

8 Et finalement, nous avons fait des
9 recommandations concernant la planification
10 annuelle du Programme d'entretien préventif
11 d'Énergir et qui est resté inchangé depuis notre
12 mémoire, et donc qui est reproduite ici. Donc, ceci
13 termine nos représentations. Je vous remercie
14 énormément.

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Bonjour, Maître Neuman. J'aurais une question ici.
17 Je me demande si on a compris la même chose.
18 Concernant le CASEP, votre recommandation débute de
19 la façon suivante : « Il invite la Régie de
20 l'énergie à prendre acte de la décision du
21 Ministère de ne plus reconnaître le CASEP au sein
22 du PGEÉ. » Mais il me semble qu'on a posé la
23 question directement à Énergir. Est-ce que le CASEP
24 fait partie, selon le Ministère, du PGEÉ et qu'on
25 nous a clairement dit que, non, c'était

1 considéré... le Ministère le considérait comme un
2 programme commercial, n'étant pas inclus dans le
3 PGEÉ. Est-ce que c'est votre compréhension aussi ou
4 vous avez compris autre chose?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Ma compréhension c'était que l'approbation
7 ministérielle résultait de son pouvoir d'approuver
8 les programmes et mesures en application de
9 l'ancien plan directeur de Transition, Innovation
10 et Efficacité énergétique, de TEQ, que c'est en
11 vertu de ça que le Ministère a un pouvoir
12 d'approbation et qu'il a exercé son... que la
13 ministre a exercé sa discrétion, de ne pas donner
14 l'approbation.

15 Mais il ne nous semble pas que tous les
16 programmes commerciaux doivent être approuvés par
17 le ministère. Et il ne nous semble pas... et aussi
18 que... je comprends que les programmes que le
19 ministre a approuvés, il les approuve en fonction
20 de cible. Les cibles de réduction de la
21 consommation d'énergie et de réduction de la
22 consommation pétrolière. C'est les cibles qui ont
23 été mentionnées par Énergir dans sa preuve.

24 Mais ça ne veut pas dire que tout dans
25 l'univers qui a pour effet de réduire la

1 consommation d'énergie ou de réduire la
2 consommation pétrolière a besoin d'une approbation
3 ministérielle. C'est seulement... les cibles
4 servent seulement à évaluer les programmes qui sont
5 sujets à l'approbation. Mais le reste, donc un
6 programme commercial hors de ce champ, peut viser
7 des objectifs d'efficacité énergétique ou de
8 réduction de la consommation pétrolière, sans
9 nécessité d'approbation ministérielle.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Je vous remercie. Donc, je comprends que les
12 différentes interprétations peuvent être faites de
13 l'article loi, là, le 10.2 que maître Lemay-
14 Lachance nous a citées hier et du décret. Bien, je
15 vous remercie de votre clarification. Merci.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vais juste faire du « peeky backing » sur...
20 excusez. Je vais faire suite aux questions de
21 madame Falardeau. 10.2, personnellement je n'ai pas
22 nécessairement la même interprétation que maître
23 Lemay-Lachance... où on dit que « les distributeurs
24 d'énergie doivent soumettre au ministre, pour
25 approbation par celui-ci, des programmes et mesures

1 afin... » Et là, c'est... Dans le deuxième cas du
2 décret, là, pour les produits pétroliers :

3 [...] afin de permettre l'atteinte des
4 cibles visées à l'article 17.1.2 de la
5 Loi sur le ministère des Ressources
6 naturelles et de la Faune.

7 Je suis d'accord avec... vous dites, « bon, bien,
8 il peut le faire dans un cadre autre que le PGEÉ »,
9 il me semble que dans un cadre autre, le CASEP ne
10 ferait donc pas partie des programmes et mesures
11 pour les produits pétroliers, mais il pourrait être
12 utilisé à d'autres fins.

13 Donc, vous, ce que vous dites, c'est qu'à
14 l'extérieur des programmes prévus par l'article
15 10.2 de la Loi sur le MELCCFP, ça pourrait être
16 utilisé dans un cadre marketing, de
17 commercialisation, dans un autre cadre, mais les
18 résultats, que ce soit au PGEÉ ou que ce soit...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... pour les produits pétroliers, pourraient être
23 utilisés... ne pourraient pas être utilisés pour
24 ces programmes-là, mais pourraient être quand même
25 continués, et vous, vous faites la promotion

1 peut-être d'une modification au CASEP pour
2 s'adapter aux nouvelles réalités?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui. Oui. Et soit dit en passant, il se peut, mais
5 je ne me prononce pas là-dessus, que le CASEP était
6 déjà limité aux usages peu ou pas électrifiables,
7 mais je ne le sais pas. Je sais qu'on a trouvé un
8 cas où c'était... où du CASEP a été utilisé pour
9 une conversion de mazout vers le gaz, on a trouvé
10 un cas historique de ça, mais... Mais en tout cas,
11 tout ça pour dire, je ne me prononce pas sur ce que
12 le... cette limitation aurait de toute façon existé
13 selon le CASEP actuel, mais il y aurait lieu de...
14 enfin, j'ai... en pratique, si elle existait en
15 pratique. Mais au moins dans les critères, il
16 faudrait que dans un nouveau CASEP, que ce soit
17 clairement limité de cette manière, ce qui le
18 rendrait acceptable du point de vue environnemental
19 pour éviter qu'on empêche un client mazout à se
20 convertir à l'électricité s'il aurait pu le faire.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, je vous remercie beaucoup. Alors, ça va être
23 tout pour les questions de la formation. Je vous
24 remercie, Maître Neuman.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 C'est moi qui vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Cadrin, je vous vois prêt à sauter sur le
5 micro.

6 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

7 Alors, bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

8 Alors, en réponse à votre questionnement qui
9 touchait notre fameuse journée très froide du trois
10 (3) février deux mille vingt-trois (2023), les deux
11 commentaires qu'on avait faits à l'effet qu'il
12 restait encore de la marge, je vous montre tout
13 d'abord la présentation qui a été faite par Énergir
14 à ce sujet-là.

15 Vous verrez au deuxième boulet, et en fait,
16 à la première flèche en dessous qu'on est passé
17 proche que le réseau gazier tombe avec des
18 pressions qui ont chuté au minimum opérationnel. On
19 a compris que c'est une partie du réseau, et non
20 pas tout le réseau, dans les questions qu'on avait
21 posées, mais peu importe. Le « passé proche »,
22 qu'est-ce que ça veut dire? C'est un peu la
23 question de la marge dont on parlait. Alors, je
24 vais vous aider, dans la preuve, à vous ramener au
25 mémoire de monsieur Raymond.

1 Je vous amène donc à la pièce
2 C-AHQ-ARQ-0029, à la page 14, on en traitait de cet
3 enjeu-là, de cette question-là. Alors, on parle,
4 puis je suis au deuxième paragraphe que vous voyez
5 à l'écran que je vous affiche :

6 Afin de juger d'un tel besoin,
7 l'AHQ-ARQ a analysé les valeurs des
8 tableaux 3 et 4 ci-dessus et elle en
9 arrive aux constats suivants.

10 Alors, parlons de :

11 La journée du 3 février 2023 est
12 identifiée comme étant la journée de
13 pointe historique des 30 dernières
14 années, avec un volume projeté de
15 36 275...

16 Je le dis à chaque fois, mais c'est trente-six
17 millions (36 M), ça va aller plus vite. Alors,
18 grosso modo. Simplement faire un petit commentaire,
19 là, on me rappelait, puis monsieur Raymond le
20 mentionnait avec sa date de fête, là, que c'est
21 aussi la journée la plus froide peut-être des
22 soixante-dix (70) dernières années, et non pas
23 simplement des trente (30) dernières années. Oui,
24 elle est dans les trente (30) dernières années,
25 mais c'est quelque chose qui était du jamais vu, ou

1 presque, enfin, de son rappel à lui. Alors, donc :

2 L'AHQ-ARQ est d'avis que les
3 conditions météorologiques de cette
4 journée ont une probabilité
5 d'occurrence significativement plus
6 basse que 1/30 - comme je l'ai
7 mentionné. Lors de cette journée
8 extrême, le modèle de prévision
9 d'Énergir a surestimé la demande d'un
10 écart de 583 000 m3.

11 On fait une note de bas de page à cet endroit pour
12 vous aider à vous retrouver dans les chiffres.
13 Alors, on voit la note de bas de page 25 qui nous
14 amène à la pièce B-0166, annexe 1, pour qu'on
15 puisse voir ensemble les chiffres et d'où on part.
16 Donc, je vous l'affiche. Vous me direz si vous
17 arrivez à le voir peut-être sur votre écran. Ça va?
18 O.K.

19 Alors, il faut aller dans la section 2023,
20 évidemment. Vous allez voir dans la colonne 4 qui
21 s'appelle pointe en milliers de mètres cubes par
22 jour, trente-six mille six cent vingt (36 620). Ça
23 va, vous êtes avec moi? D'accord.

24 Ensuite, on va se tasser d'une colonne vers
25 la droite, le volume réel de pointe. Alors, le

1 volume réel de pointe, c'est ce qui a été
2 effectivement constaté, c'est trente-cinq mille
3 deux cent neuf (35 209), ce qui donne un écart de
4 mille quatre cent onze (1 411), là, sauf erreur, là
5 - milliers de mètres cubes/jour.

6 Alors, je comprends, et demandez-moi pas
7 comment faire l'ajustement, mais qu'il y a un
8 ajustement à faire à ce chiffre-là. Vous allez le
9 trouver dans la colonne 10, qui nous amène à
10 l'ajustement de volume de huit cent vingt-huit
11 (228) que vous allez trouver.

12 Alors, premier point, d'abord avant
13 l'ajustement, on voit qu'il y avait de l'espace, le
14 mille quatre cent onze (1 411) dont je vous
15 parlais, mètres cubes... milliers de mètres
16 cubes/jour était déjà là, et donc on n'a pas
17 atteint. Puis là, on se comprend, là, on compare la
18 prévision de la pire journée prévue, là, dans le
19 fond, par Énergir, et je présume que cette
20 prévision-là était associée avec ce qu'il faut pour
21 l'alimenter, bien évidemment. Et je ne pense pas
22 que ça a été remis en question non plus.
23 D'ailleurs, on n'a pas de chute... on n'a pas de
24 perte de réseau.

25 Alors, même avec l'ajustement du huit cent

1 vingt-huit (828) dont je vous fais grâce des
2 détails que je ne serais pas capable de vous
3 expliquer, mais on arrive avec trente-six mille
4 zéro trente-six (36 036), ce qui nous amène au
5 fameux cinq cent quatre-vingt-trois mille mètres
6 cubes jour (583 000 m3/jour) qui sont... qui est la
7 marge ou calculée une fois l'ajustement fait. Et
8 c'est ce qui justifie le commentaire que je vous
9 faisais à l'effet que nous n'étions pas allés au-
10 delà et qu'il y avait encore de la marge, selon le
11 cas, mille quatre cent onze (1 411) ou cinq cent
12 quatre-vingt-trois (583), avant et après
13 ajustement.

14 Alors, évidemment, c'est toujours par
15 rapport à une prévision, là, qu'on se comprenne
16 bien, là. Donc, dans le fond, la prévision
17 d'Énergir, donc anticiper la pire journée de
18 consommation, la plus froide journée de
19 consommation, là, que je devrais dire, dans l'année
20 deux mille vingt-trois (2023). Alors, voilà. Je
21 sais pas si ça répond au cheminement.

22 Mme SYLVIE DURAND :

23 Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie également.

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 Maître Cadrin, pourriez-vous remettre la première
3 citation, j'essaie de la retrouver, là.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Oui, je vais y aller... je vais y aller. Celle-là?

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 C'est ça. Ça, c'était donc deux cent cinquante
8 quatre (254), d'accord. Je vous remercie.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui, la cote, j'ai oublié de vous la donner.

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 Non, il y a pas de problème.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Oui, 254.

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Il y a pas de problème.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Oui, la présentation d'Énergir.

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 Je pensais que c'était... Donc... donc Énergir,
21 ici, nous dit que « passé proche que le réseau
22 tombe avec des baisses de pression qui ont chuté au
23 minimum opérationnel ». Ça, est-ce que c'est un
24 élément... j'imagine que c'est quelque chose qu'on
25 doit, comme, croire, je veux dire il faut... il

1 faut considérer s'ils nous disent qu'il y a eu des
2 baisses de pression qui ont chuté au minimum
3 opérationnel, ça doit être vrai, là, c'est-à-dire
4 qu'il doit... le réseau doit maintenir une certaine
5 pression. Et puis, si la pression baisse, bien,
6 ça... on met le réseau en danger de... de tomber ou
7 de... c'est ça, de tomber.

8 Donc, à ce moment-là, est-ce que c'est un
9 facteur qu'on doit prendre en considération, ça,
10 dans notre évaluation des... des outils requis
11 quand on nous dit que la pression baisse? Je veux
12 dire, c'est une chose de regarder, de faire...

13 Me STEVE CADRIN :

14 C'est dans la prévision, là, c'est pas...

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 ... des calculs mathématiques...

17 Me STEVE CADRIN :

18 Oui.

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 ... mais quand un ingénieur nous dit : « Vous
21 savez, la pression a baissé à un niveau qui faisait
22 en sorte que... qui mettait à risque le réseau de
23 tomber », est-ce que c'est un élément aussi qu'on
24 doit considérer?

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, je ne dis pas que vous devez pas le
3 considérer, là. Ce que je dis, c'est que nous, on
4 le savait déjà, là, cet élément-là, on est allés
5 faire le mémoire sur le sujet, puis on a cherché
6 les chiffres qui appuient les... les mots qui sont
7 forts, comme le précipice dans le noir, puis ces
8 genres de choses là, comme ici. Puis, je ne dis pas
9 que c'est pas vrai. On vous dit : « En
10 opérationnel, il semblerait que les pressions ont
11 chuté au minimum opérationnel. » Qu'est-ce que ça
12 veut dire? Est-ce qu'il y avait encore de la marge?
13 Jusqu'à quel point il y avait encore de la marge?
14 Est-ce que c'est vraiment un... un énoncé qui dit :
15 « Bien, un de plus, puis on est mort »?

16 Comprenez-moi l'expression que je veux
17 mentionner ici, au minimum opérationnel. Nous,
18 quand on dit « passé proche », là, on l'a cherchée
19 la réponse en chiffres, là, et en éléments, et
20 c'est pour ça que monsieur Raymond en a parlé dans
21 son mémoire, et il y a personne en preuve qui est
22 venu en parler ni en contrepreuve, par ailleurs, de
23 cet élément-là. Alors, nous, ce qu'on constate,
24 c'est qu'il y avait encore de la marge et on l'a
25 exposé dès le mémoire. Alors, on voit qu'il y a

1 encore de la marge.

2 Alors, on nous dit : « Bien, oui, c'est
3 vrai qu'on était proche de. » Bien, oui, c'est...
4 bien, en fait c'est un et demi pour cent (1,5 %),
5 là, si j'ai bien compris, par rapport aux chiffres
6 qui étaient anticipés. Faut se comprendre, là,
7 c'est la prévision qui est faite par Énergir.
8 Alors, ils sont capables de livrer - reprenez le
9 chiffre qu'on disait tout à l'heure - trente-six
10 mille six cent... trente six millions six cent
11 vingt mille mètres cubes (36 620 000m³) que vous
12 voyez à la pièce B-0166. Il y a pas de réseau qui
13 tombe, là, j'espère. Parce que sinon, on nous dit :
14 « Bien, on... c'est ça notre prévision, puis on
15 s'est organisé pour que le réseau tombe. » Bien,
16 c'est pas ça qui est dit.

17 Alors, c'est ce qui est prévu c'est la
18 prévision d'Énergir. Donc, le réseau tient, tient
19 la route, la pression est là, je comprends qu'on
20 est arrivé à une pointe à un moment plus extrême,
21 plus particulier, puis on fait des énoncés qu'on
22 aurait bien aimé voir chiffrés. Puis, quand on
23 regarde les chiffres, bien, la réalité colle pas
24 nécessairement avec autant de - comment je dirais
25 ça, là - on n'est pas aussi interpellés, disons,

1 là, par les chiffres qui sont présentés. On aurait
2 bien aimé voir une démonstration de ça dans la
3 preuve, les chiffres pour expliquer ça dans la
4 preuve et comment on répond à ce qui était écrit
5 dans notre mémoire sur ce sujet-là, ce qu'on a
6 occulté dans la preuve qu'on nous a présentée.

7 Mme ESTHER FALARDEAU :

8 Bien, oui, c'est une bonne idée peut-être d'avoir
9 éventuellement une personne qui vient nous
10 expliquer ce... ce minimum opérationnel-là, peut-
11 être un ingénieur, là, qui... qui est connaissant
12 là-dedans, là, dans... sur ces questions-là,
13 pourquoi c'est important de respecter ce minimum
14 opérationnel là. Je vous remercie de...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Oui. Je veux juste dire, le trente-six millions six
17 cent vingt mille mètres cubes (36 620 000 m³), c'est
18 Énergir qui l'a prévu pour la journée la plus
19 froide de deux mille vingt-trois (2023). Je présume
20 que la pression va avec, là, j'ai aucune raison de
21 penser l'inverse, là. Au contraire, je suis
22 réconforté qu'on va être capable de livrer sans
23 problème cette pression-là, ce volume-là, avec la
24 pression. Vous comprenez ce que je veux dire? C'est
25 ça la distinction que je fais, là, c'est que c'est

1 eux qui ont fait leurs prévisions, donc ils se sont
2 organisés pour livrer, c'est ce que je comprends,
3 puis je n'ai pas de raison de penser l'inverse.

4 À ce stade-ci, il faudrait démontrer que
5 malgré ce qu'on a prévu, on est pas capable de
6 livrer. Là, ça, c'est une autre question, puis je
7 ne pense pas que vous avez eu ça dans la preuve.

8 Mme ESTHER FALARDEAU :

9 Je vous remercie.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie. Il y a pas d'autres questions?

12 Me STEVE CADRIN :

13 J'ai eu peur quand vous preniez votre micro, j'ai
14 dit : « Ah, non, une question. » J'ai faim, je veux
15 m'en aller. Non...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Effectivement, je pense que ça va être l'ensemble
18 des questions.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Merci, ça complète.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie beaucoup d'avoir fait l'effort de
23 nous ramener des références. Maître Thibodeau,
24 juste avant que l'on quitte, et pour la réplique,
25 la question, en fait, elle est pour vous deux, je

1 ne sais pas qui s'occupe des conditions de services
2 dans votre retour? Alors, dans l'ensemble des
3 priorisations, et puis vous avez entendu la...
4 l'offre d'OC ce matin concernant l'article 9.4.1,
5 alors j'aimerais savoir, si vous avez une chance
6 d'en parler cet après-midi dans votre réplique, à
7 savoir si c'est quelque chose qui... qui serait à
8 prendre en considération par Énergir ou pas, ça
9 serait apprécié. Alors, je vous remercie beaucoup.

10 Alors, la pause lunch. Il est midi et quart
11 (12 h 15), on va prendre... à treize heures trente
12 (13 h 30)? On va revenir à treize heures trente
13 (13 h 30)? Pour la réplique, est-ce que ça vous
14 convient une heure... une heure dix (1 h 10), une
15 heure vingt (1 h 20)?

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Est-ce qu'on peut vous négocier une heure quarante
18 (1 h 45). En fait, on veut juste simplement
19 s'assurer...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, pas de problème.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 ... il y a plusieurs points à couvrir, puis on a
24 des gens à qui parler aussi. Juste pour s'assurer
25 qu'on ait tout couvert, donc on nous disait qu'on

1 aimait le quatre-vingt-dix minutes (90 min), bien,
2 on propose le même quatre-vingt-dix minutes
3 (90 min).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Alors, une heure quarante-cinq (1 h 45),
6 on se revoit.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Génial, merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 _____

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Maître Neuman.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames les
18 Régisseurs. J'ai prévenu mes collègues d'Énergir
19 que j'avais une petite rectification à vous
20 mentionner. Ce matin, j'avais dit que les cibles
21 réglementaires existaient seulement pour les années
22 vingt vingt-deux (2022), vingt vingt-cinq (2025),
23 vingt-sept (2027) et trente (2030), et qu'il n'y
24 avait aucune cible pour les années intermédiaires.
25 Quand j'ai vérifié le Règlement, je me suis aperçu

1 que c'était absolument faux, que la cible continue
2 de s'appliquer pour toutes les années. Comme disent
3 les Anglais « je me tiens debout », « I stand
4 corrected ».

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est beau. Merci. Bonjour, Maître Marie Lemay
7 Lachance.

8 RÉPLIQUE PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

9 Bonjour. Alors, on y est pour la réplique. C'est
10 moi qui vais prendre la parole en premier. Je vais
11 céder la parole à maître Thibodeau par la suite.
12 Peut-être commencer par deux petits sujets. Vous
13 nous avez demandé d'identifier certaines... en
14 fait, les conclusions de notre requête qui seraient
15 en lien avec les tarifs, avec notre demande
16 tarifaire, de façon à vous permettre de voir sur
17 quels sujets vous devez vous prononcer d'ici le
18 sept (7) novembre de manière à fixer les tarifs sur
19 le fond et non pas de façon provisoire.

20 On a fait l'exercice avec mes collègues à
21 la Réglementation. Je vous dirais que ce serait
22 long pour vous de prendre des notes. Donc, ce que
23 je vous suggère, ce serait de déposer le tout par
24 écrit. On s'engage à le faire rapidement. Peut-être
25 qu'on pourrait y aller avec un genre de code de

1 couleurs, là, à même la requête. C'est-à-dire, ce
2 qui apparaît en grisé n'a pas de lien avec les
3 tarifs, par exemple, et le reste oui. Ce serait
4 peut-être une solution que je vous proposerais.

5 Ceci étant dit, puis je tiens à le dire
6 maintenant, il y a peut-être certains sujets ou
7 certaines demandes qui n'ont pas de lien direct
8 avec les tarifs, mais qui, pour nous, sont quand
9 même des demandes prioritaires. Donc, on pourra les
10 identifier également peut-être dans notre lettre de
11 dépôt si jamais ça vous convient qu'on procède
12 comme ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Je veux juste vous expliquer le contexte dans
15 lequel on fait la demande. On est toujours liés par
16 le soixante (60) jours par ailleurs. Donc, on va
17 essayer de répondre à tout dans les soixante (60)
18 jours. Ceci dit, on est... Madame Falardeau et moi,
19 on est pris... - « pris », je ne devrais pas dire
20 ça comme ça - nous sommes en audience les deux
21 dernières semaines d'octobre, qui va faire en sorte
22 que la rédaction et la décision va devenir un petit
23 peu plus ardu, ou du moins trouver le temps. C'est
24 pour ça qu'on avait songé à couper la décision en
25 deux. Parce que vous aviez demandé dans un premier

1 temps la décision pour le sept (7) novembre. Et,
2 ça, c'est une semaine après les deux audiences en
3 matière tarifaire dans le R-4305 et dans le R-4306.

4 Donc, ça nous semblait un petit peu serré
5 comme échéance. On s'est dit que, peut-être, on
6 pouvait séparer pour que vous ayez les tarifs pour
7 le sept (7), comme demandé, et puis le reste, ce
8 serait le dix-sept (17) novembre, je pense, que le
9 soixante (60) jours nous amène.

10 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

11 Parfait. Bon, bien écoutez, tout ça est rassurant.
12 L'idée n'est pas de mettre le tout sur la glace,
13 là, bien, c'est-à-dire, ce qui ne serait pas dû aux
14 tarifs. Parfait.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Et c'est vraiment juste une question d'écriture, de
17 relecture, révision pour s'assurer d'écrire les
18 bons numéros de pièce ou les trucs comme ça. C'est
19 toujours long à revoir l'ensemble des pièces, les
20 notes de bas de page, les trucs comme ça. Afin de
21 faire une assurance qualité, on s'était dit qu'on
22 pouvait peut-être diviser. Mais tout devrait sortir
23 en novembre. Enfin, c'est le plan.

24 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

25 Parfait. O.K. C'est très clair. Merci. Je voulais

1 vous revenir également au sujet de l'article 9.4.1
2 des Conditions de service et Tarif. Vous avez
3 évoqué la proposition d'OC qu'ils nous ont faite ce
4 matin. Malgré toute notre bonne volonté, on a tenté
5 de faire des appels. En fait, j'ai fait un appel.
6 Ce qu'on m'a dit du côté du service à la clientèle
7 gestion des comptes à recevoir, c'est qu'il y
8 avait... il y avait une ouverture à considérer
9 cette option-là. Maintenant, nous ne sommes pas
10 prêts... en fait, il y a des validations à faire au
11 niveau des systèmes, à savoir qu'est-ce que ça
12 implique justement d'envoyer, par exemple, un
13 rappel de façon électronique, mais... mais pas
14 l'avis d'interruption final. Donc, à moins d'avoir
15 fait, justement on n'a pas été en mesure d'aller
16 plus loin au niveau des systèmes, de ce que ça
17 impliquait. Alors, je ne peux pas aller plus loin,
18 malheureusement, aujourd'hui, par rapport à ça.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Il n'y a pas de problème, c'était juste pour savoir
21 si c'était quelque chose qui pouvait être considéré
22 dans le cadre de la phase 3, avec les Conditions de
23 service, là, c'était la proposition de OC. Ça fait
24 que, ce n'était pas d'arriver avec la proposition,
25 là, aujourd'hui, là, ne vous inquiétez pas.

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Oui. Parfait. Bien noté pour une phase 3. Je
3 réitère cependant qu'on croit quand même que notre
4 proposition au présent dossier est justifiée, là,
5 et vous avez toute la preuve en main pour aller de
6 l'avant avec les propositions de modification qu'on
7 fait à cet article-là. Mais on va quand même faire
8 certaines vérifications au niveau justement de ce
9 que nous permettent de faire nos systèmes
10 informatiques.

11 Je voulais également revenir sur le suivi
12 de commercialisation GSR. On en a parlé un peu ce
13 matin, je n'en avais pas parlé en argumentation
14 principale, mais voyant justement les échanges
15 qu'on a eus ce matin, je me disais que c'était
16 peut-être l'opportunité, que la réplique était
17 peut-être une bonne opportunité pour revenir sur ce
18 suivi-là.

19 Bon, il faut se rappeler que c'est un...
20 c'est un suivi qui vise à mesurer les efforts...
21 les efforts qui sont faits par Énergir en matière
22 de commercialisation de GSR. Comme le disait maître
23 Duquette, je crois, dans le contexte d'un échange
24 qu'on avait lors du contre-interrogatoire de Marc-
25 Antoine Bellavance, je vous ai entendu dire :

1 « Bien, le résultat c'est l'achat volontaire de
2 GSR. » Puis encore là, l'achat volontaire de GSR ne
3 sera jamais le reflet parfait et exact de nos
4 efforts de commercialisation, là, évidemment. Donc,
5 on aurait beau communiquer de la façon la plus
6 parfaite, cibler les bons clients, évidemment il y
7 a le facteur prix qui a un effet sur l'achat
8 volontaire. Donc, alors que certains intervenants
9 souhaitent qu'on augmente le spectre de ce suivi-
10 là, je vais vous dire bien franchement, nous, on se
11 questionne même sur la réelle pertinence, là, du
12 suivi, dans le contexte que je viens de vous
13 exposer.

14 Bon, par ailleurs, on a déposé plusieurs
15 suivis sur la commercialisation du GSR dans les
16 dernières années. Je pense qu'on est passé d'un
17 suivi qui était semestriel à un suivi qui est
18 devenu trimestriel et là qui est annuel. Bon, la
19 Régie ne nous a jamais avisés que ce suivi-là
20 n'était pas complet.

21 Puis bon, sur la question d'ajout
22 d'informations en lien avec l'avis d'infraction de
23 l'OPC, bien monsieur Bellavance a mentionné qu'à sa
24 connaissance, aucun client n'avait cessé d'acheter
25 du GSR en mentionnant que c'était à cause de l'avis

1 de l'OPC. Bon, c'est ressorti de la preuve qu'il
2 n'y avait pas de lien direct entre cet avis-là et
3 l'évolution de nos pratiques de commercialisation
4 sur le GSR. Ce sont deux processus qui se sont
5 faits en parallèle, donc les vérifications de
6 l'OPC, si vous me prêtez l'acronyme, et les efforts
7 qu'on fait pour communiquer le mieux possible avec
8 nos clients, le plus clairement possible, de façon
9 transparente, comme monsieur Goyette le disait.
10 Donc, au prochain suivi vous serez en mesure de
11 voir si le suivi... si vous souhaitez toujours
12 avoir ce suivi-là, évidemment, bien vous verrez...
13 vous verrez si et comment on communique autrement
14 avec notre clientèle à ce sujet-là. Je pense que la
15 Régie n'a pas besoin d'aller plus loin aux fins du
16 suivi, là, à l'heure actuelle. Puis, bon,
17 évidemment, vous avez lu quelques échanges qu'on a
18 eus en lien avec les questions juridictionnelles
19 que ça peut... justement en lien avec le fait que
20 ça n'appartient pas à la Régie, bon, de valider les
21 pratiques de commercialisation en lien avec la Loi
22 sur la protection du consommateur ou la Loi sur la
23 concurrence. Donc, c'est les petits éléments sur
24 lesquels je souhaitais revenir en lien avec ce
25 suivi-là.

1 Puis peut-être un retour au sujet du CASEP.
2 Ce que je vous ai mentionné comme raisonnement hier
3 en argumentation, le fameux article 10.2 de la Loi
4 sur le MDDEP, ce raisonnement-là, c'est celui...
5 c'est celui du gouvernement, là, que je vous ai
6 expliqué. C'est... je ne veux pas nécessairement
7 m'approprier ce raisonnement-là. Je vous ai exposé
8 en fait ce que le gouvernement nous avait expliqué
9 lorsqu'il nous a demandé de soumettre le CASEP pour
10 approbation.

11 Pour nous, il y avait une certaine logique
12 à soumettre le CASEP, en raison de la cible qui
13 concerne le pétrole. Puis je vais vous dire,
14 t'sais, bien franchement, on ne s'est pas battus
15 longuement lorsqu'on a appris que le gouvernement
16 ne l'approuvait pas, parce que bon, ce n'est pas un
17 programme sur lequel on comptait beaucoup pour le
18 développement des ventes d'Énergir dans le futur.

19 La raison pour laquelle on demandait la
20 reconduction du CASEP depuis quelques années, c'est
21 que c'est un programme qui coûtait très peu cher,
22 sinon pas de coûts, là, à administrer, puis qui
23 nous permettait de subventionner quelques
24 conversions dans le secteur commercial, là. Mais
25 évidemment, c'est un programme qu'on utilisait de

1 moins en moins. On parle de quelques dizaines de
2 milliers de dollars annuellement, là, selon les
3 vérifications que j'ai faites dans les derniers
4 dossiers. Aucune enveloppe supplémentaire n'était
5 demandée, là, d'une année à l'autre depuis...
6 depuis plusieurs années, là, je vous dirais. Donc,
7 on reconduisait un solde, mais je vous dirais,
8 justement, t'sais, pour Énergir, ce n'était pas
9 nécessairement un programme commercial d'avenir.
10 Donc, on n'a pas remis en question plus que ça la
11 décision du MELCCFP, là.

12 Je vous vois vouloir prendre le micro. Je
13 vais vous laisser... Allez-y avec la question que
14 vous aviez, puis je pourrai poursuivre.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien en fait, c'est ça, c'est juste parce que...
17 J'ai relu hier l'article 10.2. Et puis, évidemment,
18 là, c'était « afin de permettre l'atteinte des
19 cibles », mais si on le faisait à d'autres fins, je
20 me disais, bien, ça n'empêche pas de mettre en
21 place le CASEP. Mais je comprends votre point de
22 vue que ce n'est pas nécessairement le programme
23 d'avenir qui va vous amener un afflux de clientèle
24 et de volumes, là, on se comprend là-dessus.

25 Si on devait indiquer dans la décision, par

1 exemple, là, je pense tout haut, mais regarder les
2 sommes avec les clients qu'on a signés en ce
3 moment, les sommes engagées seraient de « X » et
4 puis on remettrait le solde dans le revenu requis
5 plutôt que de... on regarderait les sommes, mais
6 seulement celles qui sont nécessaires. Et puis s'il
7 y a un... Parce que là, je pense qu'il y a un
8 million (1 M) ou un million cinq (1,5 M) dans le
9 budget, bien, écoutez, si on a besoin de deux cent
10 cinquante mille (250 000) pour... avec les clients
11 déjà signés, bien, on va remettre la balance ou le
12 solde au revenu requis, puis ça ferait juste ça de
13 moins à regarder. T'sais, ça, c'est vraiment
14 alloué, ces sommes-là seraient allouées pour voir
15 si les clients l'utilisent ou ne l'utilisent pas,
16 puis ça ferait une moins grande somme à... un solde
17 à la fin, mais...

18 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

19 Effectivement, c'est sûr que bon, on... une chose
20 est sûre, c'est qu'on va vouloir aller au bout des
21 engagements qu'on a pris auprès des clients.
22 Maintenant, une fois que ça, ça sera fait, pour le
23 solde restant, je pense que ce que vous proposez a
24 du bon sens, mais je me retourne vers mon collègue
25 en arrière, là, mais je... a priori, je pense que

1 ça a du bon sens. Mais c'est ça, j'insiste sur le
2 fait que bon, on veut... ce qui est important pour
3 nous, c'est pouvoir respecter les engagements qu'on
4 a pris auprès des clients. Pour le solde restant,
5 bien, on proposait de vous revenir éventuellement
6 avec une proposition. Donc là, je comprends que
7 vous, vous souhaiteriez tout de suite en disposer
8 dans votre décision, c'est ça?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien, c'est des cailloux restants qu'il va falloir
11 - excusez l'anglicisme - adresser à un moment
12 donné. Plus on... Et chaque chose a sa place, puis
13 une place pour chaque chose, là. Si on règle les
14 dossiers, bien, il y en a moins qui traînent.
15 Donc...

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 Je suis d'accord avec vous là-dessus. C'est bon. À
18 moins que vous ayez d'autres questions, je céderais
19 la parole à maître Thibodeau. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci.

22 RÉPLIQUE PAR Me PHILIP THIBODEAU :

23 Rebonjour. Bon, deux ou trois petits points, là, de
24 mon côté. Je vais essayer d'être rapide, on va
25 finir ça en beauté.

1 Je commence avec la question de pointe.
2 Donc, il y a eu des discussions, je vais continuer
3 un peu la discussion que vous avez eue avec AHQ-ARQ
4 pour le trois (3) février. Je prends une note
5 d'ailleurs qu'il faut que je travaille sur ma
6 « poker face » ou mon non-verbal parce
7 qu'apparemment, ça me trahit, donc je vais faire un
8 effort là-dessus. Je vais vous avouer, j'ai été
9 quand même surpris d'entendre dire qu'on avait
10 encore de la marge justement le trois (3) février.

11 J'ai vu le tableau avec les écarts et
12 l'ajustement à la colonne 10 et tout ça, mais
13 écoutez, ce qu'on a vécu de façon concrète, c'est
14 que non, il n'y en avait plus de marge. Monsieur
15 Tremblay vous l'a bien expliqué. En fait, il y
16 avait tellement pas de marge que le flux de gaz de
17 TCPL s'est inversé. Donc, plutôt que de recevoir
18 des capacités de TCPL, à un certain moment c'est
19 l'inverse, donc le flux s'inversait et allait dans
20 le sens inverse. Il y des parties de réseau où ça a
21 chuté au minimum opérationnel, on tentait de faire
22 des achats pour des clients, puis je comprends, peu
23 importe le prix offert, il y avait plus rien.

24 Donc, écoutez, s'il y avait des capacités
25 de transport additionnel, je vous garantis que

1 monsieur Tremblay aurait été bien curieux de savoir
2 elles étaient où cette journée-là, là, il aurait
3 probablement beaucoup mieux dormi.

4 Et donc, je vous sou mets qu'ici, la
5 position de l'AHQ-ARQ repose sur une prémisse qui
6 est erronée. C'est sûr qu'on ne veut pas que ce
7 genre de situation se reproduise. Une chose qu'on a
8 remarquée dans cette journée-là, c'est que, bien,
9 il y a vingt-deux (22) clients qui avaient faits
10 des retraits interdits, donc dans les fameux
11 interruptibles qui sont... sur lesquels on
12 comptait. Et évidemment, c'est le genre de chose
13 qui a contribué au problème. Donc, je vous sou mets
14 que c'est tout à fait raisonnable de proposer, de
15 tenir compte des consommations de ces vingt-deux
16 (22) clients là. Donc, on ne propose pas de venir
17 ajouter les... les quatre paires de bretelles ou...
18 on propose d'ajuster la ceinture un peu, si je peux
19 reprendre l'image, là.

20 Je vais vous avouer que si on prévoyait pas
21 de « buffer » pour ces vingt-deux (22) clients-là
22 et qu'une journée du style du trois (3) février se
23 reproduisait, et là qu'on perdait une partie du
24 réseau, on aurait été pas mal plus gênés de se
25 présenter devant vous, puis de se faire questionner

1 à savoir : « Bien, Énergir, vous avez vécu la
2 situation v'là deux ans, pourquoi vous avez rien
3 fait après avoir eu un... un passé proche comme
4 ça? » De se faire dire : « Qu'est-ce que vous avez
5 fait? Pourquoi vous en avez pas tenu compte? »
6 Donc, je ne suis pas sûr que c'est optimal ici de
7 se demander : « Bon, bien, O.K., on a eu un passé
8 proche, mais à quel exactement est-ce que vous avez
9 passé proche ou combien de barbecue de plus qu'il
10 aurait fallu partir pour que là, ces... on perd le
11 réseau? » Je pose... c'est peut-être... c'est pas
12 ça la question qui doit se poser ici.

13 Puis, j'ai eu - pour répondre un peu à la
14 question qu'il y avait, là - j'ai eu quand même des
15 discussions avec, évidemment, avec monsieur
16 Tremblay, là, puis savoir, t'sais, est-ce qu'il y
17 aurait une plus value? Est-ce qu'on devrait
18 réévaluer quand même la méthode ou l'approche
19 stochastique ou... Il a fallu que je google
20 d'ailleurs en début d'audience, là, j'étais pas...
21 je sais pas si je suis le seul, mais... Donc,
22 t'sais, est-ce qu'il y aurait un avantage d'y aller
23 avec ça, puis je veux faire attention, là, parce
24 que je... si je vous expose, je vous... je réitère
25 tout ce qui a été... tout ce qui m'a été expliqué,

1 je... il faudrait je me fasse qualifier comme
2 témoin expert, je pense.

3 Mais la réponse courte, c'est non. Il y a
4 pas ou peu de plus value à ça, et outre le fait que
5 ce ne soit pas nécessaire, il y a l'enjeu de la
6 priorisation. On l'a vu qu'il y a beaucoup de
7 dossiers à traiter. La question de comment établir
8 la pointe, ce n'est pas petit, là, c'est énorme,
9 c'est l'équivalent d'un dossier de taux de
10 rendement, là, donc c'est très complexe comme
11 dossier. Il y avait eu d'ailleurs, de mémoire c'est
12 en deux mille onze (2011) ou deux mille quatorze
13 (2014), il y a eu plusieurs dossiers tarifaires,
14 là, où le modèle avait fait... il y avait l'objet
15 de dossier tarifaire. Il y avait eu en deux mille
16 vingt et un (2021), un rapport sur le calcul de la
17 pointe par la firme Artelys, là, pour évaluer la
18 formule actuelle, qui arrivait à la conclusion que
19 ça permettait d'obtenir un résultat de pointe assez
20 précis.

21 Donc, écoutez, avec tout ça, ce qu'on vous
22 soumet essentiellement, c'est qu'on pense que
23 l'approche qu'on vous propose ici, avec les vingt-
24 deux (22) clients, est à tout à fait raisonnable et
25 adéquate. Ça fait le tour de la pointe. Est-ce que

1 je passe au prochain sujet?

2 Mme ESTHER FALARDEAU :

3 J'aurais une petite question. Vous parlez de vingt
4 vingt et un (2021), donc c'était dans le cadre de
5 la cause tarifaire que cette étude d'Artelys là a
6 été déposée, ou peut-être qu'elle n'a pas été
7 déposée?

8 Me PHILIP THIBODEAU :

9 Je peux toujours faire la vérification, parce que
10 je ne veux pas vous donner l'information, puis
11 après ça, pas compléter, là, je pourrai vérifier,
12 là. On mentionnait vingt vingt et un (2021), donc
13 je sais pas si c'était l'année du dossier
14 tarifaire?

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Vingt vingt et un (2021), donc il y a une étude qui
17 aurait été faite.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Exactement

20 Mme ESTHER FALARDEAU :

21 Mais si c'est dans le cadre d'une cause, on va la
22 retrouver...

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Exactement.

25

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 ... sans problème.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Exact.

5 Mme SYLVIE DURAND :

6 Maître Thibodeau, avant que vous changiez de sujet.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Oui.

9 Mme SYLVIE DURAND :

10 Je... c'est juste un commentaire, là, je... pas

11 besoin que vous... vous me répondiez, mais je

12 trouve ça préoccupant, puis vous pourrez faire du

13 pouce en Phase 3, là, parce que la preuve est

14 presque fermée, mais c'est que, bien, la pièce qui

15 a été démontrée par maître Cadrin, là, qui... qui

16 fait un suivi de la pointe qui a été prévue versus

17 la pointe réelle qui a eu lieu en cours d'année.

18 Là, vous êtes en train de me dire que la pointe qui

19 est prévue dans le cadre du plan d'appro, là, parce

20 qu'il y avait un écart de quand même - j'y vais de

21 mémoire, là - huit cent cinquante-trois (853) 10(3)

22 M(3) par jour. Puis la pointe réelle, là, inclut

23 les vingt-deux (22) clients interruptibles qui ont

24 consommé des retraits interdits.

25 Je vous lance la question pour la Phase 3 :

1 Est-ce que vous êtes en train de me dire que la
2 prévision de pointe que vous faites dans le dossier
3 tarifaire ne permet pas de rencontrer les pressions
4 du réseau? Je trouve ça inquiétant ce que vous me
5 dites là.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 En fait, je la prends en note, puis je ne veux pas
8 simplifier, parce que j'ai posé la question sur
9 l'heure du midi sur cette pièce-là justement puis
10 comment. Quand j'ai posé la question, on m'a
11 répondu un « ouf! », puis on dit... Le nombre de
12 personnes qui maîtrisent bien ce sujet-là est assez
13 limitée. Ce n'est pas évident. Puis ce n'est pas
14 juste de dire : voici le chiffre. Je propose de la
15 prendre, de la mettre dans ma poche arrière, puis
16 vous revenir avec ça.

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 Dans un autre dossier.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Exactement.

21 Mme SYLVIE DURAND :

22 Merci.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 L'autre point qui n'est pas évident non plus, la
25 question des interruptibles. Puis ce n'est pas

1 évident parce qu'on est sensible au souhait d'avoir
2 rapidement un débat là-dessus puis un dossier sur
3 les interruptibles. Puis en même temps, on a un
4 enjeu sur la question de l'ordonnancement qu'on
5 envisage pour le volet A et volet B. On est
6 convaincu que c'est ce qui était optimal. Donc,
7 c'est ça qui est difficile, dans le volet B qu'on
8 entendait présenter on va revoir toute la structure
9 du tarif de distribution. Donc, ça, ça inclut aussi
10 le tarif D5, donc pour les interruptibles.

11 Ce qui devient complexe, ce qui n'est pas
12 évident, bien, si, avant de faire ça, bien, on
13 arrive avec une proposition puis un dossier sur les
14 super interruptibles, par exemple, pour arriver à
15 une solution pérenne, bien, cette solution-là des
16 super interruptibles, on viendrait rémunérer
17 davantage ou différemment les clients lors des
18 interruptions. Puis cette rémunération-là se ferait
19 au service d'équilibrage.

20 Ce serait difficile ou ce ne serait pas
21 adéquat de venir maintenir cette reconnaissance-là
22 monétaire à la fois au service d'équilibrage et de
23 distribution. Donc, ça se pose des questions. C'est
24 que si on décide d'étudier plus rapidement la
25 question des super interruptibles, bien, est-ce que

1 ça pourrait mener à devoir mettre fin au D5 avant
2 l'étude de la vision tarifaire? On parle de
3 priorisation. Mais si on devance les
4 interruptibles, bien, il y a aussi l'enjeu que,
5 nécessairement, on va retarder la question du volet
6 A puis du volet B qui, eux aussi, sont importants
7 de traiter rapidement.

8 Donc, on a chez Énergir l'enjeu, oui, des
9 interruptibles. Mais nos gens à la Réglementation
10 ont aussi une préoccupation pour la question du
11 volet A et du volet B à faire avancer ces dossiers-
12 là. Donc, c'est un enjeu également.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, le volet A, si je comprends bien, c'est tout
15 sauf le tarif de distribution. Donc, ce serait le
16 tarif d'équilibrage, tarif de transport?

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Non. En fait, la façon qu'on me l'a expliqué...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parce que le tarif de distribution est dans le
21 volet D.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Oui. Donc, on voit les tarifs à ce moment-là. Donc,
24 ce qu'on m'expliquait, c'était... Je comprends,
25 pour le volet A, la Régie avait demandé de trouver

1 une structure tarifaire qui permettait
2 essentiellement de ramener l'interfinancement à
3 zéro, donc au niveau des tarifs de distribution. Le
4 volet A touchait les tarifs de distribution. Mais
5 c'était d'amener une solution qui ne tenait pas
6 compte nécessairement des enjeux commerciaux et
7 stratégiques, mais purement si on veut de
8 l'interfinancement entre les différents tarifs de
9 distribution de... c'est quoi la solution, c'est
10 quoi l'approche.

11 Puis dans le volet B ensuite, là, c'est
12 d'arriver avec une proposition pour les tarifs de
13 distribution qui tient compte de l'ensemble, tout
14 ça. Mais l'aspect commercial... Donc, la partie A
15 est plus, je ne veux pas dire théorique, mais c'est
16 justement de voir si on veut ne pas avoir
17 d'interfinancement entre les différents... Donc,
18 c'est tout au niveau du tarif de distribution dans
19 les deux cas.

20 Mme ESTHER FALARDEAU :

21 Écoutez, moi, j'aurais une question. Puis c'est par
22 ignorance que je vous demande ça. Volet A, volet B,
23 en quelle année la Régie a fait cette demande-là,
24 d'abord qu'on regarde à établir une structure
25 tarifaire où il n'y aurait pas d'interfinancement

1 et ensuite qu'on regarde à établir des tarifs de
2 distribution en fonction d'une stratégie
3 commerciale? Ça a été v'là cinq ans?

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 C'est une excellente question. C'est là que je me
6 retournerais d'habitude pour avoir peut-être... Ce
7 que je viens vous expliquer de façon très
8 intelligible, je l'ignorais avant la pause du
9 lunch. Donc, je n'étais pas impliqué dans le
10 dossier de la vision. J'avais fait la vision 3B à
11 mon arrivée chez Énergir au temps de Mathusalem.
12 Puis depuis ce temps-là, la vision tarifaire je
13 n'étais pas impliqué dedans. Donc, je ne sais pas
14 si on a une réponse rapide de, ça a été fait quand
15 cette demande-là. Je peux me reculer de deux, trois
16 pas...

17 On me dit à peu près ces années-là, dans
18 les années de la Phase 3B. Donc, on parle de deux
19 mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018),
20 je suppose, là. Je n'ai pas davantage de détail sur
21 ce...

22 Mme ESTHER FALARDEAU :

23 Ma question suivante c'est... Je ne remets pas en
24 cause la décision de la Régie en deux mille dix-
25 sept, deux mille dix-huit (2017-2018). Mais est-ce

1 que c'est encore contemporain? Est-ce que c'est
2 encore pertinent? Puis c'est quoi l'opinion
3 d'Énergir par rapport à ça?

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 La réponse, j'ai posé la question justement, puis,
6 oui, c'est pertinent. Donc, oui, le volet A, volet
7 B, de venir avec ça, c'est pertinent, c'est quelque
8 chose qu'ils veulent avoir. Puis d'ailleurs, c'est
9 un... Dans toutes les raisons pour lesquelles on se
10 demande de devancer, il y a la question de la
11 cohérence, parce qu'on dit, c'est important d'avoir
12 quelque chose de cohérent avec le... les
13 interruptibles ou la solution pérenne et la
14 question des volets de distribution. Mais aussi,
15 une des grosses préoccupations, si on devance,
16 c'est le fait que ça décale le reste. Donc, ça
17 décale justement le volet A et le volet B. C'est
18 quelque chose qui n'est pas souhaité. Donc oui,
19 pour répondre à votre question, oui, c'est quelque
20 chose qui est toujours... qui est toujours
21 souhaité, d'où le fait... la réponse était de quand
22 vous allez déposer le volet A? La réponse c'est :
23 le plus rapidement possible, donc dans les
24 prochains mois. Puis on va parler après des autres
25 dossiers, là, donc on a... il y en a beaucoup sur

1 la table à dessin pour tout le monde.

2 Mme ESTHER FALARDEAU :

3 Dure de comprendre que je suis aujourd'hui, là,
4 donc le volet A c'est... on établit la structure
5 tarifaire. Mais, dans le volet B aussi il y a un
6 petit peu de structure tarifaire, mais dans le
7 volet A on s'inquiète à développer une structure
8 tarifaire où il y aura zéro interfinancement.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Exactement.

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 Et dans le volet B, la structure tarifaire est
13 encore modifiée en fonction d'autres objectifs, qui
14 sont commerciaux.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Exact. C'est ce qu'on m'a expliqué,
17 qu'effectivement donc dans le volet A, puis...
18 Malheureusement, ce n'est jamais agréable d'arriver
19 ici puis de ne pas avoir des réponses précises à
20 vos questions, là, j'aimerais ça vous en donner
21 plus pour l'instant, mais la façon que je peux vous
22 l'expliquer c'est effectivement le volet A. Ce
23 n'est pas au moment du volet A qu'on va venir fixer
24 donc la refonte, éliminer les tarifs puis d'arriver
25 avec des nouveaux tarifs. Donc, le volet A c'est

1 d'analyser tout ça, sans compter l'aspect
2 commercial, puis l'aspect de l'impact que ça
3 aurait. C'est vraiment, pour ne pas avoir
4 d'interfinancement, la structure tarifaire qui
5 pourrait être proposée. Puis après ça, dans le
6 cadre de l'étape B, c'est d'arriver avec les tarifs
7 en fonction de ça, mais aussi en fonction de
8 l'ensemble des impacts que ça aurait, puis donc une
9 proposition de tarif, qui demanderait d'être
10 approuvée par la Régie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 Mme ESTHER FALARDEAU :

14 Et ensuite, l'option interruptible.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 En fait, ce serait en même temps, l'option.

17 Mme ESTHER FALARDEAU :

18 En même temps que B?

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 En même temps que le B, exactement. Pour que ce
21 soit cohérent justement parce que le D5, qui est
22 l'interruptible, probablement va sauter justement.
23 Et là, d'avoir quelque chose de cohérent avec la
24 question des super interruptibles, qui serait
25 présentée.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Puis là, c'est moi qui va plaider l'ignorance.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Il n'y a pas moyen de... de faire volet A et B...

7 t'sais, que... qu'il y ait une proposition qui

8 inclut le tarif de distribution ou c'est

9 nécessairement consécutif ou est-ce que ça peut se
10 faire tout d'un bloc cette étude-là?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Bien, c'est... c'est ça qu'on expliquait. La

13 séquence, parce qu'évidemment si on vient amener

14 d'abord la question des super interruptibles, puis

15 là jouer avec le volet équilibrage, mais là est-ce

16 qu'on... est-ce qu'en attendant, est-ce qu'on fait

17 sauter le D5, ce qu'on voulait regarder dans le

18 cadre du volet B? C'est... c'est le... c'est la

19 cohérence avec tout ça, qui rend ça difficile.

20 Donc, je ne peux pas m'avancer beaucoup plus que de

21 dire que... si on voulait garder ça cohérent, puis

22 si on voulait retarder le volet A, ce serait de le

23 faire en même temps que le volet B.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est toujours la même inquiétude. Ce que je veux
5 dire, c'est que le 3867 c'est un dossier de deux
6 mille treize (2013). Et puis si on avait toujours
7 attendu après les résultats de 3867, votre
8 quotidien serait beaucoup plus dur, parce qu'il ne
9 tiendrait pas compte de la réalité de ce qui se
10 passe sur le terrain maintenant. Alors, la réalité,
11 elle, elle ne nous attend pas. Et elle n'attend pas
12 nécessairement les explications puis les décisions
13 sur les grands concepts. Elle se déroule toujours
14 et puis ce qui fait en sorte que ça nous amène avec
15 des difficultés pour le tarif interruptible, mais
16 peut-être pour d'autres sujets aussi.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Hum, hum.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, je cherche juste s'il y a une façon de
21 procéder qui puisse faire en sorte que vous ayez ce
22 que vous avez de besoin, tout en tenant compte des
23 besoins de vos clients et des intervenants, là,
24 quand on... quand on les consulte.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Oui. Bien, j'ai posé la question justement en
3 disant : bon, bien si jamais on le dit quand
4 même... qu'est-ce qui arrive? Puis ce qu'on
5 m'expliquait, c'est que ça va retarder... ça
6 retarderait l'étape A et le volet B. Donc, si on le
7 devançait, c'est que ça... il n'y aurait pas...
8 autrement dit, nous, on prévoyait de faire le volet
9 A dès que possible, puis après ça arriver avec le
10 volet B par la suite. Si on vient insérer d'abord
11 ça, l'interruptible, bien le volet A et donc volet
12 B par la suite va nécessairement être décalé,
13 donc...

14 Puis juste pour... puis je veux juste faire
15 un petit point pour boucler la boucle là-dessus ou
16 ce sujet. Puis évidemment, c'est sûr que si
17 Énergir... puis, je ne veux pas minimiser parce
18 qu'on parlait, avant de déposer, les fameuses
19 solutions temporaires, là, puis évidemment il y a
20 quelque chose qui pourrait être optimisé. Mais si
21 Énergir, on avait senti qu'il y avait une
22 problématique ou un... un risque particulier avec
23 les interruptibles, on aurait nous-mêmes arrivé
24 avec... dire : écoutez, il y a d'autres priorités,
25 mais ça, ça doit en être une. On doit vous arriver

1 plus rapidement avec un... avec quelque chose là-
2 dessus.

3 La réalité, c'est que ce qu'on a en place
4 présentement, même si ça pourrait être toujours
5 amélioré, puis on arrive avec quelque chose, mais
6 ça tient la route, ça fonctionne encore. Quand ça a
7 été adopté de façon temporaire à l'époque, ça
8 disait que ça faisait beaucoup de sens. Juste pour
9 un... pour vous souligner ça, il y a deux
10 questions. Il y a les faux interruptibles, puis il
11 y a aussi les questions des vingt-deux (22)
12 clients, dans lesquelles on tient compte des
13 volumes, puis les coûts, mais pour les faux
14 interruptibles, la réalité il en reste trois. Donc,
15 il reste trois faux interruptibles. Assez
16 rapidement, il n'en restera plus. Et l'article des
17 CST qu'on a présentement pour ces trois faux
18 interruptibles là tient la route, fait du sens, il
19 y a un montant qu'on s'assure justement de tarifer
20 le jour où il y aurait eu normalement les
21 interruptions, mais il y a un montant qu'on
22 s'assure de les tarifer pour que ça reste équitable
23 pour tout le monde.

24 Puis la question des vingt-deux (22)
25 clients, t'sais, il y a un cinq millions de dollars

1 (5 M\$) d'attaché au coût relié à ça, mais que c'est
2 cohérent avec les économies qui sont liées aussi,
3 puis que tout ça, ça fait que c'est un net positif
4 pour l'ensemble de la clientèle. Ça fonctionne
5 aussi pour la clientèle. Et ce cinq millions de
6 dollars (5 M\$) là, puis je l'ai pris en note
7 évidemment, mais on parle d'un point six pour cent
8 (1,6 %) des coûts de transport puis d'équilibrage.

9 Donc, dans la somme des choses, on pense
10 que cet... ce qu'on a présentement en place, même
11 si on va vous arriver avec quelque chose l'année
12 prochaine, mais ça tient la route, ça fonctionne,
13 c'est raisonnable, ça mène à une sécurité
14 d'approvisionnement. S'il y avait vraiment un
15 risque, on serait arrivé plus tôt avec quelque
16 chose. Nous, ce qu'on vous suggère, c'est que
17 l'approche qu'on proposait de revenir l'année
18 prochaine dans le volet B fonctionne. En attendant,
19 c'est tout à fait adéquat comme structure en place.

20 Mme SYLVIE DURAND :

21 Juste pour faire un peu de pouce.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Oui.

24 Mme SYLVIE DURAND :

25 On porte à mon attention que le sujet A, ça porte

1 sur la segmentation de la clientèle. Donc, c'est de
2 savoir... Je donne un exemple, au D1, là, il y a
3 des tout petits clients, puis il y a des très très
4 très gros clients. Puis les petits clients, bien,
5 c'est les petits, mais les gros, c'est souvent des
6 clients chauffage. Donc, est-ce que, t'sais, bon,
7 sur la distribution, là, c'est de savoir si les
8 groupes de clients, ça pourrait être 5, 6, 5, 7, 5,
9 est-ce que c'est les bons groupes, c'est ça que je
10 comprends? Puis bon, le sujet B, bien, c'est le
11 reste. T'sais, c'est sûr qu'il faut avoir les
12 groupes de clients.

13 Mais l'interruptible dont on parle, là,
14 c'est sûr, bon, il y a le tarif D, je sais que vous
15 avez une proposition d'il y a très longtemps
16 d'abolir le tarif de distribution pour
17 l'interruptible, mais ce dont on parle, c'est le
18 plan d'appro, les interruptions, donc c'est
19 vraiment le tarif d'équilibrage pour les clients
20 interruptibles.

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Bien, en fait, oui, mais là, si on vient justement
23 modifier, rajouter des super-interruptibles, qui
24 pourrait être la solution pérenne, puis donc à
25 l'équilibrage...

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 Équilibrage.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 ... bien là, on ne peut pas garder les deux à la
5 fois et le... il faudrait que ce soit cohérent avec
6 le tarif de distribution, qui est présentement ce
7 qui est prévu au D5. Vous dites, probablement que
8 ça va être aboli, là, dans le cadre de... Donc, il
9 faut... puis je ne veux pas m'avancer trop, mais il
10 faut s'assurer, justement, c'est la question de
11 cohérence dans tout ça, là, d'où la question du
12 volet B, là.

13 Mme SYLVIE DURAND :

14 Bon, bien, merci.

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Oui, je veux être certaine de tout bien comprendre
17 en sortant d'ici.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Oui.

20 Mme ESTHER FALARDEAU :

21 Donc, quitte à avoir l'air d'être dure de
22 compréhension. Mais là, je comprends que ce que vous
23 dites à l'idée, la façon dont vous répondez à
24 l'idée qu'on pourrait traiter ça en un seul
25 dossier, pas de phase A, pas de phase B, c'est que

1 de toute façon, on ne devancerait pas les travaux,
2 puisqu'il faudrait attendre le début de la... ce
3 qui aurait été la phase B pour entreprendre
4 l'ensemble de l'étude. C'est ce que vous dites?

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Exactement. Exactement. Donc, ça a été vraiment un
7 séquençement. Donc, on a besoin, de la façon que ça
8 serait présenté, avec le volet A et le volet B, on
9 avait besoin d'une décision sur le volet A avant de
10 traiter le volet B.

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 Ah, vous avez besoin d'une décision...

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Oui.

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 ... sur la segmentation de la clientèle.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Exactement.

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 Donc, sur la segmentation de la clientèle avant de
21 parler de la structure du tarif comme tel.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Oui. T'sais, c'est un gros casse-tête, là, puis je
24 vois des... je sais qu'il y a des... on se gratte
25 la tête un peu tout le monde ensemble là-dessus

1 puis on essaie de voir c'est quoi la solution la
2 plus rapide, là, pour arriver avec quelque chose
3 comme ça, donc je...

4 Mme ESTHER FALARDEAU :

5 Non, non, je comprends...

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 On est conscients que ce n'est pas évident, puis
8 c'est... c'est le souhait que ça avance le plus
9 rapidement possible.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Je m'excuse de vous pousser, c'est vraiment pour
12 que je comprenne clairement, là, ce n'est pas pour
13 vous pousser.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Oui. Il n'y a aucun problème.

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Merci de votre réponse, là, c'est clair.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et puis, je vais continuer, par exemple.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parce que le dépôt de la preuve pour le volet A...

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... dans le R-3867 était prévu cet été. Finalement,
3 ce n'est pas arrivé, là, puis là, je comprends que
4 le dossier a été fermé. Seriez-vous prêt à démarrer
5 bientôt? Parce que là, si on vous donnait une date
6 d'échéance par laquelle déposer, est-ce que...

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Pour déposer le volet A, là. Bien, puis ça me
9 ramène, c'est... ça me ramène un peu le dernier
10 point que j'avais, la question des priorisations.
11 C'est parce que, évidemment, il y a beaucoup de
12 dossiers. J'entendais les questions que vous posez
13 aux différents intervenants de « c'est quoi votre
14 sujet préféré » ou « lequel vous voulez mettre ».
15 Clairement, le tarif GSR, la question du structure
16 de tarif GSR, puis l'autre sujet aussi de la
17 question « du » socialisation semblent un peu faire
18 l'unanimité, là. Ça semble être assez clair que
19 c'est dans les sujets prioritaires, puis je vous
20 confirme que pour Énergir aussi, là. Donc, c'est
21 une question importante à traiter rapidement.

22 On parlait, dans les deux cas, d'un dépôt
23 en octobre là-dessus. On parlait dans les autres
24 choses, la phase 3, qui viendrait octobre-novembre
25 aussi, qui doit se déposer. Vous parliez, je crois

1 hier ou... la question du rapport annuel.
2 D'habitude, on fait toujours un dépôt en décembre
3 de ce dossier-là, mais ce n'est pas les mêmes
4 équipes. Pour être transparent, là, d'habitude, ce
5 n'est pas les mêmes équipes. L'enjeu ne serait pas
6 tant au côté d'Énergir. À moins que la Régie nous
7 arrive en disant que : « De votre côté, on vous en
8 a trop mis dans votre cour, puis Énergir, êtes-vous
9 ouvert à avoir une décision un peu plus tard », on
10 pourrait regarder ça. Mais du côté d'Énergir, de
11 déposer ça en décembre, ce n'est pas un enjeu, là.

12 Puis, donc d'où le fait de dire : « Bon,
13 bien le volet A viendrait le plus rapidement
14 possible. » Je sais qu'on a parlé de quelques mois,
15 donc j'aurais de la misère à vous donner une date
16 précise, mais il y a pas de... on priorise les
17 dossiers dont je vais de vous mentionner, puis en
18 parallèle, c'est de réussir à faire avancer ce
19 dossier-là, puis de le déposer, donc c'est pour ça
20 qu'il disait le délai c'est le plus rapidement
21 possible. La seule chose, c'est que je veux éviter
22 de leur dire : « Ah, bien, donc on a vu ça, puis
23 donc c'est le 18 janvier que vous devez déposer. »
24 Puis, bien, avec tout ce qu'on a à faire à
25 l'interne, ça ne fonctionne pas, là, donc... Mais

1 je comprends le souhait de la Régie de plutôt le
2 dire le plus rapidement possible, c'est d'avoir une
3 date, là. Donc... Pardon?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Dix-huit (18).

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Dix-huit (18) décembre, vous dites? Oui, décembre
8 vingt vingt-six (2026) donc.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Février, non?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Non.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ah, décembre.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Non, non, puis écoutez, je... Devant vous
17 aujourd'hui, présentement, la seule chose que je
18 peux dire c'est le plus rapidement possible.

19 Maintenant, si vous me dites « Maître Thibodeau, je
20 comprends ce que vous dites, mais nous, on a
21 absolument besoin d'une date », peut-être qu'on
22 pourrait revenir en même temps que la procédure,
23 d'essayer de voir si on peut fournir quelque chose,
24 mais c'est difficile. Puis encore là, on se
25 demande, on a regardé la question, puis c'est...

1 évidemment, on veut juste éviter de vous dire :
2 « Oui, telle date cet hiver, on vous arrive avec la
3 proposition », puis finalement la date arrive, puis
4 on ne respecte pas ce délai-là auquel on s'est
5 engagés, là. Avec ce qu'il y a sur la table à
6 dessin, c'est ça qui est difficile.

7 Donc, ce n'est pas que je veux éviter d'y
8 répondre ou éviter de s'engager ou on veut essayer
9 de retarder ça, au contraire, on veut l'avoir le
10 plus rapidement possible. Mais je... On fait avec
11 la situation qu'on a aujourd'hui, avec tous les
12 dossiers qui s'en viennent à l'automne, c'est
13 difficile d'arriver avec une date précise là-
14 dessus.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous comprends, on espère avoir de nouveaux
17 collègues qui arrivent avant Noël, on espère...
18 Parce qu'on est quand même relativement occupés
19 nous aussi.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais la position que la Régie prend
24 traditionnellement, puis c'est ce qu'on essaie de
25 faire cet automne, c'est de ne pas nuire aux

1 consommateurs en raison de questions
2 administratives.

3 Me PHILIP THIBODEAU :
4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parce que les nominations n'arrivent pas aussi vite
7 qu'on voudrait ou que pour toutes sortes d'autres
8 bonnes raisons. On essaie quand même de combler les
9 écarts administratifs pour ne pas que les
10 consommateurs en souffrent. Puis on comprend que
11 vous aussi, vous essayez de faire ces efforts-là,
12 mais on comprend qu'on a tous deux mains, une tête.
13 Alors c'est pour ça que je vous demandais : est-ce
14 que vous avez des contraintes à l'interne à fournir
15 certains dossiers en temps... selon un certain
16 temps, mais faut quand même tenir compte qu'au bout
17 du compte, c'est les consommateurs qui reçoivent
18 les services que vous donnez, et puis pousser
19 toujours dans l'avenir, ce n'est pas nécessairement
20 la meilleure solution.

21 Parce que là, ce qu'on comprend, c'est que
22 cette solution-là, on était supposés l'avoir en
23 deux mille dix-sept, deux mille dix-huit (2017-
24 2018) ou enfin dans ces eaux-là que ça avait été
25 décidé. On est en deux mille vingt-cinq (2025), ce

1 n'est toujours pas fait. Puis c'est pas de votre
2 faute, c'est les circonstances, la pandémie est
3 arrivée, d'autres sujets qui sont arrivés, mais si
4 on ne s'y attaque pas, ça ne finira jamais. Alors,
5 selon une publicité, hein, quand est-ce qu'on
6 commence qu'on finisse? Alors, c'est pour ça qu'on
7 vous posait la question, est-ce qu'il y a une date
8 à laquelle on pourrait tous s'engager, puis dire :
9 quand est-ce qu'on commence afin qu'on en finisse,
10 puis qu'on s'en sorte tous gagnants.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Tout à fait, tout à fait. Puis la réalité, c'est
13 purement un enjeu de priorisation, donc c'est
14 purement un enjeu de dossiers, puis c'est pour ça
15 que je faisais la petite parenthèse en disant : si
16 on jugeait que vraiment, c'est un enjeu... je peux
17 pas dire que si c'était un prioritaire, mais si
18 c'était prioritaire aux autres sujets, par exemple
19 la question du tarif GSR, la socialisation, on
20 serait arrivés avec une mesure. On aurait dit :
21 « Bon, on va tasser un peu ça, puis on va en
22 traiter d'abord. » Mais c'est pour ça que je
23 faisais le laïus avec les trois interruptibles, le
24 cinq millions de dollars (5 M\$), ce que ça
25 représente, puis le fait que c'est équilibré tout

1 ça, on ne juge pas que ça requiert de tasser le
2 reste qu'on va vous présenter pour traiter ça.

3 Donc, ce qu'on vous disait, c'était :
4 « Bon, on va... voici l'ordre de priorité, voici ce
5 qu'on va faire. » Puis, j'entends bien le message,
6 là, puis le... pour donner une décision le plus
7 rapidement possible... Énergir a dit qu'il allait
8 le plus rapidement faire ça avec les... en tenant
9 compte des différents dossiers qu'on a, là, mais
10 c'est ce à quoi on peut s'engager, c'est vraiment
11 de le faire le plus rapidement possible.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça fait le tour de votre réplique?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Ça fait le tour de la réplique.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Puis pour répondre à la question de maître Lemay
18 Lachance, oui, nous le fournir sous fond grisé, pas
19 grisé, là, ça va être parfait. C'est juste avoir
20 une idée pour ne pas en échapper puis des fois,
21 vous dites : bien, là, vous n'avez pas conclu sur
22 cet aspect-là, ça fait qu'on ne peut pas le faire.
23 C'est juste pour être sûr que toutes les bases
24 soient couvertes.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Excellent.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie beaucoup. Alors, ça va conclure
5 l'audience du R-4287.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 On a un rappel.

8 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

9 On avait des discussions sur le CASEP en fait. Est-
10 ce que nos discussions étaient suffisamment claires
11 pour vous permettre de rendre une décision? Ou
12 attendiez-vous peut-être un lotissement de notre
13 part? Le message que j'évoquais, c'était simplement
14 que... bon, tant que vous nous permettez d'aller au
15 bout des engagements qui auront été pris pour le
16 CASEP, pour le reste, vous avez déjà une idée
17 claire de ce que vous souhaitez faire au niveau du
18 solde?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 En fait, je voulais juste voir l'éventail de
21 décisions possible. Parce que la décision n'est pas
22 prise, bien sûr. Mais une des solutions
23 potentielles de la décision pourrait être de dire :
24 bien, écoutez, on vous demande de nous fournir le
25 solde que vous avez besoin, puis mettez le reste

1 dans... ou déduisez du revenu requis le reste.
2 Donc, ça serait dans la décision de calculer... Une
3 des solutions potentielles, là, ce serait ça.
4 Me MARIE LEMAY LACHANCE :
5 Ça semble convenir. Je m'excuse de vous avoir
6 interrompue dans votre mot de la fin.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Non, non, c'est parfait. On est là, on est tous là,
9 ça fait qu'on est aussi bien d'en profiter. Pas
10 d'autres personnes. Alors je vais vous souhaiter
11 vraiment une bonne journée. C'est la fin des
12 audiences R-4287. Et puis on se reverra sous peu
13 probablement dans d'autres dossiers. Merci.

14

15 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

16

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je, soussignée, **ROSA FANIZZI**, sténographe
4 officielle, certifie sous mon serment d'office que
5 les pages qui précèdent sont et contiennent la
6 transcription fidèle et exacte des témoignages et
7 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
8 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.
9 Et j'ai signé,

10

11

12

13



14

ROSA FANIZZI

15

RIOPEL GAGNON LAROSE